



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 027 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 23 mars 2004

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 mars 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations que le gouvernement a faites récemment.

* * *

• (1005)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 11^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les articles provisoires du Règlement qui régissent les affaires des députés, et je voudrais en proposer l'adoption.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition qui porte sur le mariage et a été signée par plus de 700 Canadiens.

Les pétitionnaires tiennent à souligner que, en 1999, la Chambre s'est prononcée en faveur de la définition traditionnelle du mariage. Malgré cela, une décision rendue récemment par un tribunal a passé outre à la décision du Parlement et de ses députés élus.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement du Canada de reprendre le débat sur la définition du mariage et de réaffirmer, comme il l'a fait en 1999, que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LE CODE CRIMINEL

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Les pétition-

naires soulignent que les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les transsexuels sont couramment la cible de crimes haineux, partout au Canada, et que, à l'heure actuelle, ces personnes ne sont pas protégées par les lois fédérales sur la propagande haineuse.

Les pétitionnaires affirment également que, dans certains cas, les agresseurs homophobes invoquent la défense, discréditée je le souligne, de la panique provoquée par l'homosexuel, pour justifier le meurtre, en soutenant que la victime est venue à eux. En outre, ils avancent que, depuis 1999, les ministres de la Justice du gouvernement fédéral ont promis d'apporter les changements qui s'imposent au Code criminel pour que les lois sur la propagande haineuse assurent la protection des gais et des lesbiennes.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement, d'une part, à modifier, dans le Code criminel, les dispositions sur la propagande haineuse en incluant les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les transsexuels, et, d'autre part, à remanier la loi sur la provocation pour que les agresseurs homophobes ne puissent plus invoquer la défense axée sur une prétendue panique ressentie en présence des homosexuels.

LE MARIAGE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, je suis ravi de présenter à la Chambre deux pétitions signées par quelque 800 Canadiens d'un peu partout au pays qui exhortent le gouvernement à ne pas modifier la définition traditionnelle qui présente le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

C'est avec plaisir que je présente cette pétition au nom de ces Canadiens qui demandent au gouvernement de préserver, au Canada, les valeurs traditionnelles.

• (1010)

LE TAUX D'EXPÉDITION DES LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui deux pétitions très importantes pour ma circonscription.

La première pétition est signée par quelque 1 900 résidents de collectivités de l'île de Vancouver qui seraient grandement pénalisés par une modification du taux d'expédition des livres de bibliothèque.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à reconnaître que plus de 400 000 citoyens de la côte ouest de l'île de Vancouver comptent sur le concours de Patrimoine canadien et de Postes Canada pour l'acheminement des livres jusqu'à leurs bibliothèques, pour qu'ils puissent y avoir accès.

Initiatives ministérielles

C'est très important pour les gens de ma circonscription, qui comptent vraiment sur une renégociation pour que ces livres soient mis à la disposition de leurs collectivités.

LES PRODUITS DE SANTÉ NATURELS

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, la seconde pétition porte sur mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-420, qui concerne les produits de santé naturels.

La pétition porte quelque 600 signatures qui viennent s'ajouter aux plus de 120 000 signatures qui ont déjà été soumises. Les pétitionnaires viennent de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, de toutes les régions du pays en fait, et de nombreuses collectivités de ma propre circonscription.

Ils pressent le gouvernement de s'assurer que les produits de santé naturels sont disponibles et qu'ils sont bien classés dans la catégorie des aliments et non dans celle des médicaments. Il s'agit de produits peu coûteux et non brevetables. Les gens veulent avoir accès aux produits sur lesquels ils comptent. Ils ne veulent pas qu'ils soient réglementés, comme le gouvernement l'a proposé et a commencé à le faire, en tant que médicaments, ce qui les rend non disponibles et en restreint l'accessibilité de façon inutile.

LE MARIAGE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce matin une pétition dans laquelle près de 400 pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que le mariage demeure l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union et à ce que cette définition ne soit pas modifiée par une loi ou un tribunal.

L'AGRICULTURE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens pour présenter une autre pétition au nom des éleveurs de boeuf, de mouton, de chèvre et de bison de ma circonscription qui sont touchés par la crise de l'ESB.

Ces pétitionnaires, qui sont quelques-uns parmi tant d'autres, sont sans aucun doute très heureux d'apprendre qu'une aide va maintenant être apportée aux éleveurs de ruminants en tous genres dans toutes les régions du pays, mais ils savent que le problème se situe encore à la frontière et que plus de 1 000 exploitations agricoles familiales de ma région sont directement touchées.

Ils signalent que l'industrie et le troupeau concerné au Canada et aux États-Unis sont fondamentalement intégrés et que le boeuf canadien est le plus sûr du monde. Ils exhortent le Parlement à faire tout ce qu'il peut pour rouvrir la frontière. C'est une question qui devrait être abordée aux plus hauts niveaux.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LE TARIF DES DOUANES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Denis Paradis (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport et lu une deuxième fois.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour passer immédiatement à la troisième lecture du projet de loi.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Denis Paradis (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Ce projet de loi prévoit le maintien d'une politique de longue date consistant à accorder un traitement tarifaire préférentiel aux pays en développement et aux pays les moins développés.

Je débiterai mon allocution d'aujourd'hui en vous fournissant certains renseignements de base sur cette question. J'aborderai ensuite le projet de loi et je vous préciserai pourquoi il doit être adopté sans tarder.

Au milieu des années 1960, il était généralement reconnu que le traitement tarifaire préférentiel accordé aux pays en développement constituait un moyen de favoriser la croissance économique et le bien-être des pays moins bien nantis.

En 1968, il a donc été convenu, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de mettre en oeuvre un système de traitement commercial préférentiel à l'intention des pays en développement.

Cette décision a été mise en oeuvre par la plupart des pays industrialisés, dont le Canada, qui ont convenu d'accorder un traitement plus favorable aux produits importés des pays en développement par rapport aux produits semblables provenant des pays industrialisés. Les pays ont également accepté que les programmes sur le tarif préférentiel soient généralisés, non discriminatoires et non réciproques.

Gardant en tête ces principes, la plupart des pays industrialisés ont appliqué les programmes sur le tarif préférentiel qui profiteraient aux pays en développement.

Initiatives ministérielles

Le programme du Canada, le tarif de préférence général, connu sous l'acronyme TPG, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1974 et a été reconduit deux fois, soit en 1984 et en 1994. Le tarif des pays les moins développés, le TPMD, a été instauré en 1983. Ces deux programmes viennent à échéance le 30 juin prochain.

●(1015)

[Traduction]

En vertu du TPG, le Tarif de préférence général, plus de 180 pays et territoires versent des droits de douane nuls ou faibles sur la grande majorité des produits visés au Tarif des douanes, à l'exception de certains produits agricoles, du sucre raffiné, et de la plupart des textiles, des vêtements et des chaussures.

Tout comme les autres pays industrialisés, le Canada a instauré un programme, le TPMD, le Tarif des pays les moins développés, aux termes duquel il applique un traitement tarifaire préférentiel encore plus généreux aux marchandises des pays les plus pauvres, désignés par les Nations Unies d'après un certain nombre de critères, comme la santé, l'éducation et le revenu au niveau national.

Depuis janvier 2003, conformément à un engagement pris au sommet du G-8 tenu en 2002 à Kananaskis, le Canada assure, dans le cadre de ce programme, un accès entièrement libre de droits de douane à toutes les importations en provenance de 48 des pays les moins développés, sauf pour certains produits agricoles, comme les produits laitiers, la volaille et les oeufs.

Le projet de loi C-21 a simplement pour objet, conformément à la pratique antérieure, de prolonger ces deux programmes sous leur forme actuelle pour 10 ans de plus, soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2014. La décision de prolonger ces programmes est censée, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, le Canada poursuivra ainsi une politique qu'il a adoptée il y a longtemps et qui s'harmonise avec une pratique internationale selon laquelle un traitement tarifaire préférentiel s'applique aux marchandises des pays les plus pauvres. En reconduisant ces programmes, le gouvernement réaffirmera simplement son engagement à promouvoir la capacité d'exportation et la croissance économique des pays en développement et des pays les moins développés, ce qui est la principale raison ayant motivé la mise en oeuvre initiale de ces tarifs.

Passons maintenant à la deuxième raison qui motive la prolongation de ces programmes. Reconduire ces programmes pour une période fixe de 10 ans assurera certitude et prévisibilité pour les commerçants qui en bénéficient. Les exportateurs des pays en développement et des pays les moins développés conserveront l'accès privilégié qu'offrent ces programmes.

Ces programmes ont appuyé la croissance du secteur des exportations dans bon nombre de pays en développement, mais il reste encore beaucoup à faire. Bien des pays en développement ont encore besoin d'un accès privilégié aux marchés des pays industrialisés pour améliorer leur situation économique.

Une autre raison qui motive le maintien de ces programmes est le fait qu'ils sont complémentaires de la politique canadienne en matière d'aide internationale. En accordant un accès privilégié aux pays en développement, nous maintiendrons la tradition canadienne au chapitre de l'aide aux pays en développement. Par ailleurs, nous demeurerons fidèles aux engagements pris à maintes reprises par le Canada à l'égard du développement international au sein de diverses instances dont le G-8, l'Organisation mondiale du commerce et les Nations Unies.

●(1020)

[Français]

Je vous ferai remarquer que tous les autres principaux pays industrialisés offrent aux pays en développement et aux pays les moins développés un accès privilégié, et certains, dont les États-Unis, le Japon et les États de l'Union européenne, ont récemment prolongé des programmes semblables.

Une dernière raison qui motive ces programmes: leur incidence à l'échelle nationale. Même si ces programmes ont avant tout été conçus comme une mesure d'aide économique aux pays en développement et aux pays les moins développés, ils profitent aussi aux Canadiens en leur donnant accès à des marchandises assujetties à des taux de droits moins élevés.

Grâce aux droits tarifaires moins élevés appliqués aux marchandises de pays en voie de développement, les consommateurs canadiens ont accès à des marchandises importées à des prix concurrentiels.

En outre, les producteurs canadiens, qui utilisent les marchandises des pays en développement à titre d'intrants, profitent également de réductions tarifaires, ce qui, bien sûr, les aide à réduire leurs coûts de production et, par le fait même, à accroître leur compétitivité. En conséquence, ces programmes contribuent au développement économique des pays bénéficiaires tout en profitant aux Canadiens.

Il importe également de savoir qu'en vertu de ces programmes, des dispositions préférentielles peuvent être retirées si elles portent préjudice aux producteurs nationaux. Je tiens à rassurer les députés de la Chambre que lorsque les importations comportant un droit de douane réduit causent préjudice aux producteurs canadiens de certaines marchandises, le gouvernement peut retirer le droit de douane réduit appliqué à ces marchandises.

Avant de terminer, j'aimerais aborder une autre question. Non seulement ce projet de loi permettra-t-il au Canada de continuer à appuyer la croissance économique des pays en développement, mais les programmes maintiendront aussi leur contribution importante à l'économie canadienne.

En 2003, les marchandises importées au Canada sous le régime des TPG et TPMD étaient évaluées à 9,7 milliards de dollars. Ces programmes ont réduit les droits de douane versés par les importateurs canadiens d'environ 273 millions de dollars. J'ai mentionné plus tôt que les raisons qui justifient l'instauration du tarif préférentiel général et du tarif des pays les moins développés, il y a quelques décennies, sont encore valables aujourd'hui.

Les économies d'un grand nombre de pays en développement ont encore de grands progrès à réaliser pour que leurs citoyens atteignent des niveaux de revenu acceptables. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, les Nations Unies évaluent que 1,2 milliard de personnes, soit le cinquième de la population mondiale, vivent avec moins de 1 \$ américain par jour.

Le projet de loi C-21 constitue une mesure de fond que le Canada peut continuer d'adopter afin d'aider les pays en développement à atteindre cet objectif visant à réduire la pauvreté et à perpétuer la tradition canadienne de longue date, qui consiste à venir en aide aux pays moins bien nantis.

Dans le cadre de l'examen de ce projet de loi, je vous demande de vous rappeler que le Canada, à l'instar de tous les grands pays industrialisés, dont les États-Unis, le Japon, les États membres de l'Union européenne, entend appuyer les pays en développement en leur faisant participer à des programmes tarifaires préférentiels.

Initiatives ministérielles

Je désirerais également vous inciter à songer aux points suivants. D'une part, la prolongation de ces programmes pour une période de 10 ans est conforme aux pratiques antérieures et continuera d'offrir aux commerçants un contexte commercial prévisible. On va savoir où l'on s'en va. D'autre part, la prolongation réaffirme l'engagement du gouvernement à long terme en faveur du développement international.

Avant de terminer, j'aimerais tout simplement rappeler que notre collègue, la ministre de l'Industrie, a annoncé dernièrement certaines mesures d'aide plus particulièrement pour notre industrie canadienne du textile et du vêtement, mesure qui totalise approximativement une soixantaine de millions de dollars répartis sur les trois prochaines années.

J'encourage et j'invite tous les députés à donner leur appui à ce projet de loi.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député au sujet du projet de loi dont sommes saisis. Le député sait qu'au cours des audiences du comité sur ce projet de loi, la Fédération canadienne du vêtement et d'autres représentants de l'industrie du vêtement sont venus témoigner.

Ils ont fait valoir de façon convaincante que la décision du gouvernement de prolonger la période d'application du tarif des pays les moins développés sans prendre une série d'autres mesures assorties pourrait causer du tort à l'industrie. Je pense à l'argument qu'ils ont présenté sur la réduction et l'élimination des droits sur les intrants pour leur industrie. Je pense en particulier à l'argument de Bob Silver, de Western Glove Works, concernant les droits sur les tissus de denim qui entrent au pays. Dès ce printemps, il n'y aura plus aucun fabricant de denim au Canada.

Qui ce tarif protège-t-il? En fait, il crée une situation, comme l'a fait remarquer de façon très éloquente M. Silver devant le comité, qui fait en sorte qu'il pourrait devoir fabriquer ces vêtements dans un autre pays où il peut importer du denim en franchise. Il fabriquera les vêtements au Mexique ou ailleurs pour ensuite les vendre au Canada. Comme il l'a dit, cela lui importe peu, car il continuera à faire des profits. Dans ce contexte, c'est le Canada qui sort perdant parce que des emplois à Winnipeg et ailleurs au pays sont touchés par l'inertie du gouvernement concernant la suppression de ces droits sur les intrants qui n'ont désormais plus de concurrence au sein du marché intérieur.

Ce sont les emplois au Canada, mais aussi les néo-Canadiens qui seront affectés, car nombre d'entre eux travaillent dans cette industrie. Comme l'a expliqué M. Silver, les fabricants ne créent pas uniquement des emplois, mais ils forment également des Canadiens. C'est ainsi que les gens entrent sur le marché du travail. Je pose la question parce qu'il y a de bonnes choses qui se produisent ici, et qu'elles sont à risque parce que le gouvernement ne semble pas disposé à prendre rapidement des mesures à cet égard.

Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre rapidement des mesures en vue d'éliminer les droits de douane sur les intrants, maintenant que ces produits ne sont plus fabriqués au pays?

• (1025)

[Français]

L'hon. Denis Paradis: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, pour remettre le tout dans son cadre et dans son ensemble, ces tarifs existent pour aider les pays moins développés.

Cela a été mentionné à plusieurs reprises. Je pense que le Canada doit faire sa part à ce sujet.

Quand à notre industrie canadienne, notre industrie locale, mon honorable collègue a mentionné deux composantes principales, soit les industries du textile et du vêtement. Il y a quelques semaines, notre collègue, la ministre de l'Industrie, a annoncé des mesures spécifiques, des mesures spéciales qui totalisent environ 60 millions de dollars sur trois ans pour aider chacun de ces deux secteurs.

Bien sûr, le secteur du textile demande davantage une aide monétaire, une aide de réadaptation, tandis que le secteur du vêtement demande des baisses de tarif lorsqu'il ne peut trouver, sur le marché canadien, les matières premières dont ils ont besoin. Cette composante globale fait en sorte que le montant de 60 millions de dollars sur trois ans devrait être réparti entre les secteurs du textile et du vêtement.

Maintenant, en termes pratiques, il doit certainement y avoir des consultations. Il faudrait qu'ils se mettent ensemble pour arriver à une entente. J'ai aussi eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants des deux secteurs, autant du textile que du vêtement. En effet, nous voulons faire en sorte que notre industrie canadienne ne soit pas pénalisée parce qu'on aide d'autres pays.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'une part demander à l'honorable ministre d'être prudent concernant justement ce que vient de dire notre collègue de Winnipeg—Transcona. En effet, le ministre lui-même l'a bien dit dans la réponse qu'il vient de donner. Les deux composantes de cette grande industrie sont loin d'être d'accord entre elles.

Je viens de perdre, dans ma circonscription, l'usine Consoltex à Alexandria. Il ne s'agit donc pas de vêtement mais de textile. Je sais que ces gens ont un point de vue très différent de celui qui est soulevé par le député de Winnipeg—Transcona.

Il faut à la fois bien sûr remplir nos obligations internationales, comme le ministre l'a si bien dit, mais en même temps, il faut se souvenir que l'industrie de fabrication de tissu a des intérêts différents. Là aussi, ce sont des Canadiens et des Canadiennes qui y travaillent.

C'est bien beau de dire, dans le cas d'un tissu particulier, qu'il n'y a plus d'industrie au Canada. Cependant, il ne faut pas oublier que l'industrie du vêtement, c'est très compliqué. En effet, c'est en grande partie une industrie de mode en quelque sorte, c'est-à-dire que ce n'est pas une industrie d'obligation. Si on portait seulement les vêtements qu'on est obligés de porter plutôt que ceux qu'on veut porter, les choses seraient très différentes.

Par conséquent, il y a des substitutions entre un vêtement et un autre. Même si on ne fabrique pas un tissu au Canada, des gens dans d'autres domaines s'en ressentent aussi, parce qu'on peut bien sûr utiliser un autre tissu.

J'invite le ministre à continuer dans la voie de la prudence qu'il vient de nous décrire, pour qu'on puisse préserver les deux industries, non seulement celle de la fabrication du vêtement, mais celle du textile qui est également très importante.

Initiatives ministérielles

•(1030)

L'hon. Denis Paradis: Monsieur le Président, dans un premier temps, permettez-moi de remercier mon collègue, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, de ses commentaires. J'ajoute tout simplement, en étayant ce que mon honorable collègue mentionnait, que, bien qu'ils aient des divergences de vue, les secteurs de l'industrie se parlent. En effet, les secteurs du textile et du vêtement se rencontrent.

Nous souhaitons qu'il y ait une entente globale et que les quelque 60 millions de dollars répartis sur trois ans puissent faire l'objet de discussions entre les secteurs du vêtement et du textile. Sur le plan de l'importance au Canada, ces deux secteurs sont partagés également.

Il est donc important que ces deux secteurs du textile et du vêtement puissent se parler, parce que notre intérêt, bien sûr, c'est de faire en sorte que les Canadiens sortent gagnants de cela.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, je tiens à répliquer à mon tour aux préoccupations soulevées par les deux députés qui ont précisément interrogé le ministre au sujet de l'impact sur l'industrie du textile. Le ministre en a peut-être fait mention, mais je crois que le 31 décembre 2004 est la date prévue pour mettre fin aux décrets de remise qui s'appliquent aux industries du textile. Si les remises sont retirées de ces diverses industries, les coûts des matières premières importées de nombreux pays par ces industries vont monter en flèche parce que ces matières premières ne sont pas disponibles au Canada, comme l'ont mentionné quelques-uns de nos collègues. Les droits de douane sur ces produits vont augmenter énormément en entraînant une hausse des prix qui atteindra des niveaux sans précédents au pays. Comme mon collègue du NPD l'a mentionné, cela aura un impact énorme sur les travailleurs canadiens.

Compte tenu de la bonne disposition à prolonger le tarif de préférence, le gouvernement a une occasion de s'occuper de la question des décrets de remise. Je crois que tous les partis appuient de façon générale la décision de faire adopter ce projet de loi. Il serait bon que le ministère des Finances nous indique qu'il s'occupera de la question des décrets de remise concernant ces industries. Notre industrie serait grandement désavantagée s'il n'y avait pas d'entente réciproque ou une forme quelconque de prolongation des décrets de remise. On a dit qu'ils seraient prolongés pour les sept prochaines années. Je pense qu'ils ont été prolongés déjà en 1997.

Le ministre pourrait-il nous parler de cette question, car je crois que l'industrie fait face à un énorme problème?

[Français]

L'hon. Denis Paradis: Monsieur le Président, j'aimerais comment rapidement la décision prise à Kananaskis d'aider les pays les moins développés. Je pense que c'est une question importante que d'aider les 48 pays les moins développés car la plupart, on le sait, sont en Afrique.

Il y a aussi le Fonds canadien pour l'Afrique annoncé l'année passée par le gouvernement canadien. Sur un fonds de 500 millions de dollars, une somme de 100 millions de dollars a été mise de côté pour créer des partenariats avec l'entreprise canadienne. Cette somme de 100 millions de dollars devrait être augmentée également par une contribution du secteur privé pour finalement en arriver à un fonds d'investissement de 200 millions de dollars environ.

L'objectif est de faire en sorte qu'on donne un coup de main, notamment à ce continent le plus pauvre au monde, ce continent où l'espérance de vie continue de diminuer et où la pauvreté ne cesse

d'augmenter. Dans cet esprit, plusieurs pays d'Afrique, entre autres ceux qui sont producteurs de coton—le Bénin par exemple—, ont certainement intérêt à s'associer avec des entreprises canadiennes pour développer leur secteur, ce que j'ai mentionné à plusieurs reprises.

Je sais que cela ne répond pas à tout. Ce que l'on tente comme gouvernement, et je pense qu'on réussit, c'est de faire en sorte, tout d'abord de rencontrer nos obligations internationales, mais également de donner un coup de main aux plus démunis de la planète tout en protégeant l'industrie du textile ainsi que celle du vêtement sur le territoire canadien.

•(1035)

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre. La semaine dernière, on parlait de lever tous les contingents sur les importations de vêtements et de textile en provenance de la Chine. Je sais que ce n'est pas strictement de cela dont il est question dans le projet de loi devant nous ce matin, mais cela va dans le même sens.

Lorsqu'il prend des mesures au niveau des contingents tarifaires et non tarifaires—par exemple de les diminuer—, est-ce que le gouvernement s'interroge sur les effets que cela peut avoir sur les entreprises québécoises et canadiennes? Surtout, est-ce qu'il s'interroge sur la concurrence déloyale qui peut provenir de ces pays? Par exemple, il est bien connu qu'il y a des doutes quant à la concurrence loyale que la Chine pourrait exercer face à nos propres entreprises, au niveau du vêtement, surtout si on lève les contingents.

Plusieurs entreprises de confection de vêtements, dans ma région, à Saint-Hyacinthe, comme dans la région de la plupart de mes collègues ont été frappées par cette annonce. Déjà, on voit des sous-traitants qui se tournent vers la Chine et délaissent les producteurs d'ici pour aller s'approvisionner dans des pays qui ne sont pas nécessairement des pays où la concurrence est loyale.

Je demande donc au ministre: est-ce que le Canada fait attention à ce genre de chose? Je ne parle pas uniquement de politique de transition pour aider les entreprises, mais de s'assurer que la concurrence est vraiment loyale. En effet, sur la base d'une loyauté commerciale, nous n'avons aucun problème. Toutefois si c'est injuste, nous n'avons pas à payer pour cette concurrence déloyale.

L'hon. Denis Paradis: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot de cette question. Premièrement, ce qui est important dans ce projet de loi, ce que l'on vise ce n'est pas de diminuer les tarifs, c'est un autre renouvellement pour une période de 10 ans des tarifs en place.

Deuxièmement, au Canada, l'industrie du vêtement et l'industrie du textile nous demandent de l'aide. Parallèlement à cela, nous disons qu'une certaine somme sera accordée sur trois ans à l'industrie du textile. Pour ce qui est de l'industrie du vêtement, pendant trois ans, nous mettons une autre somme d'argent à sa disposition pour voir quels tarifs peuvent être réduits relativement aux produits que cette industrie ne peut pas trouver au Canada.

Les représentants de l'industrie du vêtement nous faisaient remarquer que ces tarifs sont là, bien sûr, pour protéger l'industrie canadienne. Ils ne doivent pas devenir une espèce de taxe ou une source de fonds pour le gouvernement. Il faut que cela serve à protéger l'industrie canadienne.

Initiatives ministérielles

Ce qui est important dans cet esprit, c'est que s'il y a des tarifs élevés sur des produits qu'on ne trouve pas au Canada, il est possible de revoir cela, de concert avec les deux groupes, le textile et le vêtement, pour en venir peut-être à réduire ces tarifs. Il n'y a rien là qui vise la Chine. À ma connaissance, il n'y a rien qui aille en ce sens.

Donc, je le répète, je demande l'appui de l'ensemble des députés pour qu'on puisse, le plus rapidement possible, renouveler ces tarifs pour 10 ans.

L'hon. Claude Drouin (Beauce, Lib.): Monsieur le Président, si je peux me permettre un commentaire. Je pense que le montant de 60 millions de dollars que le gouvernement du Canada investit est important, et mon collègue, l'honorable ministre, en est conscient. Il faut être vigilant. Le Québec, et la Beauce en particulier, est très affecté par la mondialisation. Chez nous, cela a un impact important.

J'espère qu'un suivi sera fait par le ministère de l'Industrie, par le Commerce extérieur, pour s'assurer que les emplois chez nous seront protégés et pour qu'on puisse permettre aux entreprises canadiennes d'établir des partenariats avec les pays en développement pour bonifier l'offre que l'on fait ici, pour protéger nos emplois et pour donner des valeurs ajoutées à nos produits. Ainsi, on pourra passer au travers de cette crise. Il est important qu'il y ait un suivi. Je suis content de voir ce montant de 60 millions de dollars être investi par le gouvernement canadien.

• (1040)

L'hon. Denis Paradis: Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais remercier et féliciter mon collègue, le député de Beauce, ancien secrétaire d'État responsable du Développement économique régional, qui a fait énormément au Canada pour cette industrie. Merci beaucoup à mon collègue, le député de Beauce, d'avoir travaillé bien fort pour cette industrie au Canada et de l'avoir bien positionnée.

Bien sûr, ce qui est important dans tout cela, ce sont nos emplois canadiens. Bien sûr, ce qui est important dans tout cela, c'est d'aider les gens. Je le remercie aussi d'avoir souligné le volet touchant l'aide que l'on peut apporter avec ce fonds dont je parlais tantôt pour aider l'Afrique, entre autres. Nous pouvons certainement inciter nos entreprises canadiennes, avec leurs cadres, à aider à former des entreprises en Afrique, dans les pays les plus démunis, dans des secteurs où ils en ont extrêmement besoin.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de traiter aujourd'hui du projet de loi C-21. Comme le ministre vient de le dire, ce projet de loi prolonge deux tarifs pour dix années supplémentaires, soit le tarif de préférence générale et le tarif des pays les moins développés.

Avant d'entrer dans les détails des articles du projet de loi et des préoccupations qu'il suscite chez nous, et avant d'énumérer les points que nous appuyons, je tiens à clarifier une chose que le ministre a mal comprise à mon avis.

Tous les parlementaires à la Chambre souhaitent appuyer la stratégie du gouvernement qui prolongerait l'application de ces tarifs pour les pays les moins développés. De toute évidence, cela favoriserait la politique du Canada qui veut aider bon nombre de ces pays en développement. Ainsi, ces pays pourraient développer leurs propres industries et avoir des économies plus solides et plus florissantes, du moins on peut l'espérer.

Je sais que le projet de loi ne traite pas des remises parce qu'il s'agit d'un secteur distinct que le ministère des Finances gère par le

truchement de décrets. Avant d'adopter cette mesure législative prolongeant les tarifs pour dix années encore, il est évident que nous devons d'abord savoir quels genres de mesures ont été maintenues pour aider l'industrie canadienne.

Par rapport à certaines de nos stratégies internationales, qu'il s'agisse des accords de libre-échange ou des accords réciproques signés dans le cadre de diverses organisations comme l'OMC ou la ZLEA, nous devons tenir compte de certains éléments pour que les industries canadiennes ne se trouvent pas en position d'infériorité. Nous voulons que nos industries soient au moins sur un pied d'égalité ou soient en mesure de tirer profit de ces relations commerciales que nous établissons avec divers pays en développement.

En prolongeant ces tarifs, le ministre a omis un aspect que j'ai abordé dans la question que je lui posais, à savoir l'expiration des décrets de remise visant expressément les industries du textile. Le problème est que si on ne règle pas la question des remises, à savoir si les tarifs sont réduits dans le cas des intrants ou si ces décrets de remise sont prolongés, notre pays serait confronté à un sérieux problème puisque certaines de nos industries du textile se verraient grandement désavantagées. Comme je le disais, les coûts de leurs intrants augmenteraient en flèche à la fin de l'année, ce qui aurait pour effet de menacer des emplois au Canada et de saper nos tentatives en vue de fabriquer ces produits chez nous.

Je suis heureux que le ministre ait parlé de certains produits qui ne sont pas disponibles au Canada, de certains de ces intrants. Il tentera de régler cette question et de s'assurer que nous réglions la question des tarifs ou des droits applicables à ces produits. Compte tenu de l'appui dont le ministre semble jouir à la Chambre relativement au projet de loi, ce serait une bonne chose que le ministère des Finances propose des moyens concrets de surmonter ces problèmes qui risquent de se poser après l'expiration du décret de remise.

Je parlerai maintenant de certains aspects positifs du projet de loi C-21, notamment la prolongation des deux tarifs pour dix ans. Les députés de mon parti sont conscients des avantages qui en résulteront, et c'est pourquoi nous appuyons cette mesure.

Je vais effectuer un bref survol du sujet, avant d'expliquer la position de mon parti au sujet du projet de loi. Bien que nous approuvions la direction prise par le gouvernement, j'expliquerai l'approche quelque peu différente qu'adopterait mon parti, en particulier en ce qui a trait à la signature d'accords de libre-échange avec certains de ces pays, et la façon de calmer les craintes qui se manifestent dans certaines industries.

Comme on l'a dit, le projet de loi C-21 vise à prolonger jusqu'au 30 juin 2014 le tarif de préférence général et le tarif des pays les moins développés. Ces deux mesures réduisent les tarifs qui, autrement, s'appliqueraient aux importations en provenance de pays en voie de développement.

Le tarif applicable aux biens importés au Canada varie selon la nature des biens et le pays d'origine. À défaut de concessions expresses, c'est le tarif général de 35 p. 100 qui s'applique. Seuls quelques pays sont encore visés par le tarif général de 35 p. 100. La plupart ont négocié un tarif réduit ou bénéficient de l'un ou l'autre de ces deux tarifs.

Initiatives ministérielles

Selon les listes du ministère des Finances, les pays qui bénéficient encore de ce taux tarifaire de 35 p. 100 sont l'Albanie, la Corée du Nord, la Libye et Oman. Pour tous les autres pays, à moins d'accords commerciaux particuliers tels que l'ALENA, le taux de la nation la plus favorisée est appliqué.

Ces taux sont habituellement beaucoup moins élevés que ceux qui sont établis dans le tarif général, comme je l'ai déjà mentionné. Ils sont souvent beaucoup moindres que ce qu'en ont dit les responsables du ministère des Finances, à savoir que le taux moyen s'établit, je pense, entre 10 p. 100 et 12 p. 100 et, dans de nombreux cas, il tombe complètement.

• (1045)

Les taux sont habituellement beaucoup plus bas, comme je l'ai mentionné, et ils s'appliquent aux membres de l'Organisation mondiale du commerce et même à certains pays qui n'en sont pas membres. Le Canada, comme d'autres pays développés, prévoit deux autres catégories qui permettent l'entrée aux marchandises des pays en développement à des taux encore plus bas, dans le but de favoriser leur développement économique, comme le ministre l'a dit, et je pense que les Canadiens sont généralement d'accord. C'est une bonne stratégie qui a pour but d'aider beaucoup de pays en développement à développer leur économie et à atteindre leur autonomie d'une façon positive, ce dont bénéficie leur secteur industriel mais aussi l'industrie canadienne.

La première catégorie est le tarif préférentiel général qui, comme nous le savons, a été établi en 1974 pour une période de 10 ans, soit jusqu'en 1984. Il a alors été prolongé jusqu'à 1994 puis jusqu'à 2004. Il prévoit l'application à quelque 180 pays de réductions tarifaires supérieures aux taux de la nation la plus favorisée. C'est là le sujet du débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-21, qui prolongerait ce taux tarifaire préférentiel général pour 10 autres années.

La seconde catégorie, comme l'a mentionné le ministre, est le tarif des pays les moins développés. Ce tarif permet à 48 des pays les plus pauvres de faire entrer des marchandises au Canada en franchise de droits, à l'exclusion toutefois de certains produits agricoles. Ce tarif a été introduit en 1983.

Certains ont demandé quels pays sont classés dans cette catégorie. L'information se trouve sur le site Web du gouvernement. Cependant, pour éclairer le débat, j'ai cru utile de nommer un certain nombre des 48 pays qui font partie de cette catégorie. Je pense que cela donnera aux gens une idée du genre de pays dont il s'agit.

Le tarif des pays les moins développés s'applique, notamment, à l'Afghanistan, à l'Angola, au Bangladesh, au Bénin, au Bhoutan, au Burkina Faso, au Burundi, au Cambodge, au Cap-Vert, à la République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, à la République démocratique du Congo, à la Guinée équatoriale, à l'Érythrée, à l'Éthiopie, à la Gambie, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, à Haïti, au Laos, etc.

En une froide journée d'hiver comme aujourd'hui, il est bon d'entendre parler de ces pays. Cela me réchauffe le cœur qu'il y ait des gens qui profitent d'un temps plus clément que celui qui sévit ici. Quoi qu'il en soit, la liste se poursuit, et il y a un certain nombre de pays africains auxquels s'applique le tarif des pays les moins développés. Je ne vais pas ennuyer davantage la Chambre en nommant le reste des pays en question, mais je pense que les députés ont maintenant une bonne idée du genre de pays qui figurent sur cette liste.

Pour donner une idée à la Chambre du fonctionnement de ce mécanisme, je vais donner l'exemple suivant. Si elle est importée de

la Corée du Nord, la coutellerie est frappée de droits de douane de 35 p. 100 en vertu du tarif général; si elle est importée d'Italie, elle est frappée de droits de douane de 11 p. 100 en vertu du tarif de la nation la plus favorisée; si elle est importée de la Pologne, elle est frappée de droits de douane de 8 p. 100 en vertu du tarif de préférence général; mais si elle est importée de l'Angola, elle est exemptée de droits de douane en vertu du tarif des pays les moins développés. Comme on peut le constater, les importateurs canadiens ont intérêt à faire affaire avec les pays les moins développés. De toute évidence, ils profitent de l'importation des produits de ces pays-là parce qu'ils n'ont pas à payer de droits de douane élevés.

Le tarif de préférence général et le tarif des pays les moins développés cesseront d'exister après le 30 juin 2004 à moins qu'une loi ne soit adoptée pour prolonger leur application. C'est de cela qu'il s'agit à la Chambre aujourd'hui.

Si le projet de loi C-21 n'est pas adopté, les importateurs de produits provenant des pays bénéficiaires seraient forcés de payer les droits de douane plus élevés s'appliquant à la nation la plus favorisée. Cela représenterait un problème pour les pays en développement.

Les mesures d'encouragement du développement dans nombre de pays en développement sont une bonne chose. Je pense que les Canadiens ont toujours appuyé les diverses stratégies conçues pour cela. Qu'il s'agisse de l'aide étrangère ou de l'évolution d'un bon nombre de ces économies, les Canadiens ont tendance à être favorables à cela.

Il y a un grand avantage si, en plus de certaines de nos stratégies d'aide à l'étranger, nous centrons certaines de nos stratégies sur l'industrie en développement, ce dont profitent également les industries canadiennes. Ce côté-ci de la Chambre, notamment le Parti conservateur, est véritablement intéressé par ces mesures.

Nous, de notre parti, avons toujours cru qu'il fallait tenter de conclure des accords commerciaux importants, plus libres. Nous avons toujours encouragé les gouvernements à travailler au sein de différentes organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce. Nous nous sommes engagés à appuyer le processus établi en vertu de la Zone de libre-échange des Amériques, de sorte que nous puissions nous intéresser à certains autres secteurs de l'industrie qui peuvent avoir été oubliés ou qui peuvent nous être utiles pour parvenir à des accords commerciaux plus libres.

• (1050)

Certaines personnes ont exprimé la préoccupation suivante: Quelles sont les répercussions d'une telle prorogation des tarifs généraux sur nos nombreux accords commerciaux? Je pense que toutes les prorogations des tarifs imposés aux pays les moins développés, ainsi que des tarifs de préférence générale, sont régies par l'Organisation mondiale du commerce. Les discussions ont été nombreuses. Nous ne faisons rien de différent de ce que beaucoup d'autres pays font en matière d'imposition de tarifs aux pays les moins développés.

Je sais qu'on a mentionné une chose, et c'est ce qui arrivera si ce projet de loi n'est pas adopté. Qu'arrivera-t-il si nous ne prorogons pas les tarifs préférentiels spéciaux imposés à ces pays? Si ces tarifs deviennent échus avant qu'il y ait une prorogation, nos importations pourraient alors connaître une certaine instabilité, principalement parce que les tarifs s'appliqueront et rebuteront un grand nombre de nos partenaires commerciaux. Je le répète, beaucoup de nos industries canadiennes seraient quelque peu désavantagées, surtout si l'on pense au grand nombre de pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux.

Initiatives ministérielles

En bout de ligne, nous aimerions que le Canada se dote d'une stratégie à deux volets. Nous prorogerions toujours ces deux réductions de tarifs. Nous appuyons la prorogation du tarif de préférence générale et du tarif des pays les moins développés.

Cependant, l'un des objectifs que le Canada devrait continuer de chercher à atteindre, ce sont des accords de libre-échange qui entraîneraient un abaissement contrôlé des droits de douane. Ainsi, les exportateurs canadiens auraient accès à des nombreux marchés étrangers tandis que nos propres marchés seraient ouverts à des importations moins coûteuses. Voilà un objectif que nous devons continuer à poursuivre. Je sais que le Canada a conclu un certain nombre d'accords commerciaux avec divers pays. Qu'il se soit agi d'accords de libre-échange ou non, nous avons conclu des accords d'échanges bilatéraux avec un certain nombre de ces pays. Ils portent sur certains secteurs. Souvent, ils ne sont pas d'application générale. À l'évidence, les Canadiens ont besoin de certains produits dont ces pays sont de gros producteurs; alors ce sont des échanges favorables.

Il s'agit là aussi d'une pratique que nous devons maintenir, et pas seulement dans certains secteurs. De ce côté de la Chambre, nous prônons des accords en vue de favoriser une libéralisation du commerce à tous les niveaux, évidemment pour encourager la croissance des pays en développement, mais également pour accroître les possibilités offertes au Canada, lorsque des produits ne sont pas disponibles, ou encore aux exportateurs ou aux entreprises de nombre de ces pays en voie de développement. À coup sûr, nous prions le gouvernement de continuer à examiner les accords en vigueur et de rechercher de nouveaux accords de libéralisation des échanges.

Nous prions également le gouvernement de favoriser un système moins complexe en ce qui concerne les divers droits de douane et les divers accords conclus avec ces pays. Si des Canadiens examinaient certains des accords conclus dans ces deux catégories particulières, ils découvriraient un système très complexe. De plus, ce système est très spécialisé en fonction de la façon dont le ministère des Finances souhaite traiter avec les différents pays.

Lorsque des représentants du ministère des Finances ont témoigné devant le comité, beaucoup d'entre eux nous ont révélé que les négociations se déroulaient, dans les faits, de la façon suivante. Ils cherchent à ne soulever aucune question relative aux droits de la personne ou à d'autres problèmes qu'ils peuvent constater en relation directe avec certains de ces pays. Car ce sont là certains des arguments qu'ils peuvent invoquer en cas de différend avec un pays particulier ou en cas de désaccord avec certaines orientations de celui-ci.

Ces différents droits de douane peuvent être modifiés par décret, mais pas ceux qui sont couverts par le Tarif de préférence général ni par le Tarif des pays les moins développés; par contre, dans certains autres cas, une modification des droits de douane peut être envisagée comme une sanction ou pour d'autres raisons. Il s'agit là d'un instrument, avec les décrets, dont dispose le gouvernement pour traiter avec différents pays. Évidemment, de ce côté de la Chambre, nous nous préoccupons quelque peu du pouvoir dont dispose le gouvernement d'ajuster ces droits de douane à sa guise en l'absence d'une procédure concrète sur la façon de les fixer.

Je voulais aborder un secteur particulier dont un certain nombre de mes collègues du NPD et députés du gouvernement ont sans doute déjà parlé avec le ministre. Il s'agit de la question des décrets de remise. Cela semble un peu compliqué, mais permettez-moi de vous donner une explication. Même si ce projet de loi en particulier n'aura

pas directement d'incidence sur cette question, il lui est si étroitement lié que nous devons en parler.

Je suis heureux de dire que, en comité, comme l'un de mes collègues l'a mentionné, il y a eu des témoignages de ce groupe particulier de l'industrie textile. Nous niveau de préoccupation était si élevé que nous avons pu faire adopter à l'unanimité une motion pour nous attaquer à cette question, tout en faisant quelques recommandations au ministre des Finances, dans l'espoir qu'au moment où l'on adoptera cette mesure législative, on tienne compte de l'industrie textile et de la prolongation de ces décrets de remise.

• (1055)

Les décrets de remise existent déjà depuis un certain temps, comme j'ai pu l'établir, en particulier dans les secteurs industriels qui ont connu des difficultés. Je m'explique. Il existe des décrets de remise pour divers textiles. Plus particulièrement, il y avait un décret de remise de droits pour les chemises qui apportait aux fabricants de chemises l'aide de transition dont ils avaient besoin pour rester actifs dans ce secteur au Canada. Des programmes de remise analogues sont également envisagés pour les fabricants de vêtements de dessus, de chemisiers et de blouses pour femmes. Les tissus pour chemises et les tissus pour vêtements de dessus appartiennent à des sous-secteurs qui bénéficient actuellement d'une remise de droits.

Cela signifie que les droits dans ces secteurs textiles particuliers seront réduits. Les remises de droits permettront aux fabricants canadiens de compléter leur production intérieure, ce qui permettra de continuer de stimuler la production canadienne. Comme dans le cas des fabricants de chemises, ces remises aideront les fabricants de textiles et de vêtements, des secteurs qui sont vulnérables aux importations à s'adapter à l'intensification de la concurrence.

Comme je l'ai souligné dans ma question au ministre, les remises seront résiliées au plus tard le 31 décembre 2004 afin que les fabricants canadiens aient le temps de s'adapter à un régime d'échanges commerciaux plus ouvert, et elles ne seront pas renouvelées.

C'était une tentative de la part du gouvernement de faire savoir qu'il comptait fixer une limite à ces décrets de remise parce que bon nombre des ententes qui ont été conclues dans le secteur du textile sont très désuètes. En fin de compte, ces décrets de remise ont été prorogés afin de réduire les droits imposés dans ce secteur pour ne pas désavantager nos propres industries.

Toutefois, je suis d'avis que nous devons aller un peu plus loin et moderniser certaines des règles sur lesquelles le ministère des Finances se base pour régir cette industrie parce qu'elles sont clairement désuètes. La prorogation des décrets de remise n'est pas vraiment la solution idéale si nous pouvons réussir à négocier ces questions tarifaires à l'avance, si cela est possible. Je crois que l'ancien ministre des Finances, aujourd'hui premier ministre, a dit qu'il ne comptait pas proroger ces remises. Nous pourrions faire face à de graves problèmes au niveau des avantages que ces sociétés peuvent en tirer en ce qui a trait aux divers intrants sur lesquels ils doivent pouvoir compter pour assurer leur production.

L'une des choses sur lesquelles nous nous entendus, si le ministère des Finances est d'accord pour se pencher sur cette question, c'est la possibilité de prolonger de sept ans ces décrets de remise. Nous ne sommes pas encore sûrs de ce que le gouvernement veut faire. Le ministre a dit qu'il y songerait, mais il est clair que si la question n'est pas réglée avant la fin de l'année, comme je l'ai déjà dit, notre industrie sera grandement désavantagée. Nous espérons obtenir un signe du ministère des Finances indiquant que cette question fera l'objet d'une étude.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai déjà dit, cette prorogation aiderait les sociétés canadiennes au niveau des intrants. Certains de ces produits ne sont pas disponibles au Canada et c'est donc une chose dont nous devrions tenir compte. Si nous ne produisons pas ces éléments au pays, nous devrions réduire les tarifs qui s'y appliquent pour aider les sociétés canadiennes à se les procurer. Je pense par exemple au lycra et à d'autres tissus polysynthétiques qui ne sont pas produits au pays. Leur importation coûte très cher.

Le ministre a omis d'aborder une autre question. J'espère que le ministre des Finances et son ministère s'en occuperont. Il s'agit de la tarification sexiste. Permettez-moi de vous donner un exemple. Nous devons abolir la tarification sexiste dans le domaine du textile. Par exemple, ceux qui importent de la soie pour fabriquer des cravates pour hommes paient un tarif moindre, un tarif préférentiel. Par contre, ceux qui importent de la soie pour fabriquer des vêtements pour dames paient un tarif et des droits plus élevés. Ce genre de tarification sexiste est quand même inusité de nos jours. Malheureusement, les tarifs s'appliquant aux industries textiles n'ont pas été modernisés. J'espère que nous pourrions corriger la situation lorsque le comité étudiera le projet de loi. Je devrais être en mesure de proposer des amendements ou de faire des recommandations que le ministre des Finances prendra en considération, du moins je l'espère.

En terminant, je rappelle que les députés de ce côté-ci de la Chambre, du Parti conservateur, appuieront ce projet de loi visant à proroger ces divers tarifs. C'est important, étant donné la façon dont notre système de tarification fonctionne, surtout dans le cadre de nos accords commerciaux avec divers pays du monde, mais nous encourageons également le gouvernement à se pencher sur certaines lacunes, notamment en ce qui concerne les tarifs s'appliquant aux industries textiles, mais aussi au niveau de la ZLEA et d'autres accords que nous avons conclus. Nous exhortons le gouvernement à continuer de négocier des accords de libre-échange qui aideront également les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence d'entreprises étrangères et qui appuieront nos stratégies qu'elles soient de nature commerciales ou axées sur l'aide au développement.

• (1100)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, mon collègue et le député de Winnipeg ont parlé des tissus de manière assez détaillée. Je crois que l'un deux était le denim. Je m'intéresse particulièrement au fait qu'au Canada, nous ne cultivons pas le coton, lequel, partout dans le monde où il pousse, est confronté à une vive concurrence de la part des fibres synthétiques.

Toutefois, nous faisons quelque chose au Canada et à l'intérieur même de ma propre circonscription. Nous sommes en train d'élaborer un type de chanvre, plante remarquable qu'on peut le mieux cultiver dans l'ouest canadien, bien qu'il faille obtenir un permis. J'ai vu quelques produits faits à partir de cette plante. S'agissant du denim, dont mon collègue a parlé, nous pourrions produire au pays un denim qui serait aussi portable ou davantage que celui que nous importons. Ce n'est pas tout, il a de nombreuses autres utilisations.

Quand nous examinons le présent projet de loi, nous constatons que nous allons dépenser 60 millions de dollars, comme mon collègue l'a mentionné. Je ne dis pas que cet argent devrait provenir de ce projet de loi, mais j'avance l'idée selon laquelle pour l'équilibrer, nous pourrions vendre des matières premières et produire des textiles dans notre pays. J'ai vu des blousons semblables à celui-ci à l'étape expérimentale. On peut les fabriquer ici. Non

seulement nous pourrions produire des matières premières pour d'autres pays, mais nous pourrions réduire notre dépendance envers certains matériaux importés.

Voici la question que je veux poser à mon collègue. Est-ce que cela irait à l'encontre de ce projet de loi si nous prenions des crédits d'innovation d'autres sources, du développement de l'ouest et ainsi de suite, et si nous nous employions sérieusement à élaborer un type de plante et de produit qui ne servirait pas seulement au secteur textile dans notre propre pays, mais pourrait avoir diverses autres utilisations? Il faudrait en produire beaucoup. Nous pourrions notamment fabriquer des bâches et certains types de cordes. Nous pouvons fabriquer tout cela au pays, mais nous avons des réticences à le faire et je suis réticent à affirmer que nous devrions le faire. Je ne connais pas suffisamment bien les raisons pour lesquelles on ne pourrait pas le faire. Je voudrais demander à mon collègue s'il n'encouragerait pas ce genre de choses, qui s'inscrivent dans le cadre des options en vue du soutien de notre balance commerciale.

M. Rahim Jaffer: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Souris—Moose Mountain de son excellente question et de son intérêt pour la façon dont les Canadiens peuvent continuer de créer des industries et de soutenir celles qui existent ici, au Canada.

Comme il l'a dit avec justesse, ce projet de loi ne traite pas de secteurs particuliers dans lesquels on tente de produire de nouveaux textiles, de nouvelles matières premières et une sorte de soutien industriel, comme nous pourrions l'appeler, je présume. Il traite tout simplement de nos accords actuels et de la reconduction des tarifs généraux des pays les moins développés et des pays bénéficiant d'un tarif préférentiel.

Le député a soulevé une question très importante. J'estime que le gouvernement devrait l'examiner. J'encourage également le gouvernement à songer au fait que, ici, au Canada, où nous avons la capacité de produire des matières premières, nous devrions continuer d'en produire. Nous devrions donner à l'industrie l'encouragement nécessaire non seulement pour les produire ici, mais également pour fabriquer un produit final, au lieu d'exporter nos matières premières ou de les faire transformer à l'étranger.

Comme je l'ai dit dans mon allocution, j'estime que les Canadiens appuient la notion de contribuer à la croissance des pays les moins développés. Nous devons être sensibilisés à l'industrie canadienne pour veiller à ne pas la mettre dans une position désavantageuse, mais l'idée exprimée par mon collègue consiste à produire du chanvre ou d'autres formes de matières premières, si le gouvernement peut offrir une sorte d'encouragement en ce sens. Il y a des moyens de le faire, que ce soit par une sorte d'encouragement fiscal ou d'autres formes d'incitatif visant à créer des secteurs ou à stimuler la croissance de secteurs qui existent dans notre pays. Bien sûr, nous encourageons le gouvernement à agir en ce sens et à appuyer cette idée.

De toute évidence, il s'agit là d'une question distincte, et nous espérons continuer, comme mon collègue l'a fait, à encourager le gouvernement à appliquer des mécanismes de soutien de ce genre et, en même temps, avec ce projet de loi, à poursuivre les objectifs qui seront fixés à l'avenir. J'espère qu'en appliquant les stratégies dont nous disposons, nous ne mettons pas les sociétés canadiennes et l'industrie canadienne dans une position désavantageuse, mais nous aidons plutôt à offrir de nouvelles perspectives à l'industrie, ici, au Canada.

Initiatives ministérielles

●(1105)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, il y a deux choses qui m'inquiètent. D'abord la contradiction apparente entre les besoins de l'industrie du vêtement et ceux de l'industrie du textile relativement à l'importation de textiles et aux droits dont ceux-ci font l'objet. Ces deux industries ont des besoins différents.

Puis, surtout dans le monde actuel, il y a toute la question des possibilités qu'ont les sociétés et les compagnies, qui emploient peut-être actuellement des Canadiens, de simplement déménager leurs activités à l'étranger là où les salaires sont moins élevés, privant ainsi des Canadiens d'emplois.

Récemment, dans le cadre de la course à la direction de notre parti, Mme Stronach, une candidate, a signalé que dans son industrie, l'industrie automobile, une grande société lui avait indiqué qu'elle faisait fabriquer des produits à l'étranger pour une valeur d'un milliard de dollars et que, d'ici quelques années, elle comptait bien faire passer ce montant à quelque 14 milliards de dollars. Le fait est que ces produits étaient probablement fabriqués en Amérique du Nord et que nombre des travailleurs qui les fabriquaient étaient probablement des Canadiens.

La présentation de ce projet de loi a été soudaine. Nous sommes maintenant pressés. Nous voulons que le Parlement adopte la mesure parce que le traité expirera bientôt. Or, nombre de questions restent sans réponses quant à savoir quelles mesures le gouvernement a ou n'a pas prises pour ce qui est de protéger les intérêts des Canadiens dans ce dossier. Nous croyons qu'il est nécessaire d'encourager les pays du tiers monde à se développer, cela est très important, mais qu'il est aussi nécessaire de réaliser l'équilibre et de protéger les emplois des Canadiens.

Je me demande si mon ami a des observations à formuler sur ces questions.

M. Rahim Jaffer: Monsieur le Président, mon collègue a soulevé des préoccupations que partageait la plupart des gens.

Je répondrai d'abord au premier point qu'il a soulevé au sujet de la précipitation avec laquelle la Chambre est saisie du projet de loi vu l'expiration imminente des tarifs préférentiels. Il est difficile d'accepter que le gouvernement ait attendu aussi longtemps avant de se pencher sur cette question, alors que nous aurions pu en discuter davantage ou même en faire un examen plus approfondi en comité pour peut-être envisager des approches différentes.

Vu les intérêts du comité, je me réjouis que nous ayons pu évoquer l'idée d'aborder de manière distincte les industries du textile et du vêtement et la situation désavantageuse dans laquelle elles pourraient se trouver. Il est à espérer que nous puissions faire part de nos recommandations au ministère des Finances.

Cependant, comme je l'ai expliqué, le projet de loi prolongerait le tarif général conformément à l'optique dans laquelle les Canadiens ont abordé la question. Cela ne désavantage pas nécessairement les autres industries dont mon collègue a parlé.

À mon avis, dans le cadre d'accords de libre-échange, de décrets de remise et d'autres choses du genre, il incombe au gouvernement d'aider les diverses industries à soutenir efficacement la concurrence à l'échelle internationale, de le faire avec vigilance et de s'assurer que nous gardons nos industries sur un pied d'égalité et que nous ne les désavantageons pas.

Nous pouvons le faire de bien des manières, mais surtout, comme je l'ai dit précédemment, en cherchant à libéraliser davantage nos échanges commerciaux avec de nombreux pays. Actuellement, nous

avons conclu des accords bilatéraux avec différents pays, ces accords ne touchant toutefois que certaines industries. Ils n'ont pas une portée aussi vaste qu'ils le pourraient pour permettre aux Canadiens de profiter de la création d'emplois dans notre pays, de la possibilité que l'approvisionnement se fasse chez nous et de différents facteurs qui aident notre économie et qui nous permettent de continuer de créer de nouveaux produits et de rester innovateurs et concurrentiels.

Je dirais que le gouvernement n'a pas réussi à régler ces problèmes ni à créer ces conditions chez nous, ce qui explique pourquoi nous avons souvent des problèmes avec des pays étrangers.

Il ne faut pas se leurrer: Bon nombre des pays qui nous fournissent ces produits ne sont pas des pays en développement. Ce sont simplement des marchés où l'on obtient des produits et des biens à meilleur compte. Cette distinction s'impose, et je suis heureux que mon collègue nous ait permis de la faire.

●(1110)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-21. À mon avis, c'est en partie la vision que l'on a de l'aide au développement qui est en cause ici.

Je vous rappelle que ce projet de loi vise à reconduire, pour les 10 prochaines années, deux programmes de tarif douanier. Le premier, c'est le tarif de préférence général et le deuxième, le tarif des pays les moins développés.

Le tarif de préférence général a été instauré il y a quand même un certain nombre d'années—on parle maintenant de plus de 25 ans—, soit en 1974. Cela permet de réduire les tarifs douaniers du Canada sur une vaste gamme de produits en provenance de plus de 180 pays en développement. On sait que cette entente concernant les tarifs fait aussi partie de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

D'autre part, dans le même projet de loi, il y a le tarif des pays les moins développés. Ce tarif a été institué plus récemment, encore que cela fasse déjà plusieurs décennies, soit en 1984. Il vise à aider les 48 pays les plus démunis du monde, selon l'Organisation des Nations Unies, en leur accordant une franchise de droits de douane sur leurs produits, lorsqu'ils entrent au Canada, sauf sur certains produits agricoles.

Par conséquent, le projet de loi vise à prolonger jusqu'en juin 2014 des articles de la Loi sur le tarif des douanes qui existent déjà et, comme je le mentionnais, qui permettent d'offrir à des pays en voie de développement une entrée privilégiée sur le marché canadien. À cet égard, nous ne pouvons qu'être d'accord avec le projet de loi C-21.

Le Bloc québécois, comme d'ailleurs l'ensemble des Québécois et des Québécoises, a toujours défendu l'idée que les pays en voie de développement ont justement droit au développement, et que ce n'est certainement pas en fermant nos frontières à leurs produits qu'on va les aider à se développer.

Ainsi, on veut être cohérents avec notre approche qui vise à aider ces pays à se développer, en particulier en transférant de l'aide publique pour leur développement. Si, d'une part, on faisait cela et que, d'autre part, à partir des efforts de développement que font ces pays, on bloquait nos frontières à leurs produits, on serait en contradiction totale avec nous-mêmes.

Initiatives ministérielles

Cela dit, il faut que je fasse remarquer que si le projet de loi C-21 est une bonne chose en principe, il y a quand même des bémols à apporter. Je vais y revenir. Cependant, je voudrais aussi signaler le fait que la grande contradiction n'est pas d'amener le projet de loi C-21, mais c'est de l'amener avec les niveaux d'aide publique que le Canada donne actuellement aux pays en voie de développement.

Je vous rappelle que depuis que les libéraux sont ici, l'aide publique a diminué de près de la moitié. Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, l'aide publique était à presque 0,5 p. 100 du produit intérieur brut ou du produit national brut canadien alors que la norme sur le plan international, ce sur quoi on s'entend—et je pense même que c'est l'ancien premier ministre du Canada, M. Pearson, qui l'avait proposée—, c'est 0,7 p. 100 du produit national brut ou du produit intérieur brut.

Par conséquent, quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, on était presque aux trois quarts de l'objectif. Maintenant, on se retrouve en fait au tiers de cet objectif. **En 1993-1994, dès que le premier ministre actuel, alors nouveau ministre des Finances est arrivé**, on a assisté à des compressions draconiennes dans l'aide publique au développement du côté canadien, ce qui fait qu'en 1993-1994, on est passés de 0,49 p. 100 à 0,44 p. 100. On a atteint le fond du baril en 2000-2001 avec 0,25 p. 100 du PIB. Il n'y a pas de quoi se vanter à cet égard. Actuellement, l'aide est à peu près de l'ordre de 0,27 p. 100 du produit intérieur brut.

La grande contradiction dans la présentation de ce projet de loi C-21, c'est que d'un côté on leur ouvre effectivement notre marché, mais d'un autre côté on ne leur donne pas les moyens d'organiser leur développement, non seulement d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue social. En effet, quand les Québécois et les Québécoises appuient un projet de loi comme celui-là, ils le font pour s'assurer que le développement se fasse non pas simplement au profit d'une minorité de ces pays, mais au profit de l'ensemble de la population, que ce soient le Bangladesh, le Cambodge ou un autre de ces 48 pays les plus pauvres.

Je vous rappelle que ces 48 pays les plus pauvres ou en voie de développement représentent 614 millions de personnes réparties dans le Sud-Est asiatique, mais surtout en Afrique. Je vous rappelle aussi que le revenu moyen des habitants de ces 48 pays est de 500 \$ et moins par année. Imaginez-vous la pauvreté à laquelle on fait face.

• (1115)

Quarante pour cent de la population de ces 48 pays ne vit qu'avec un dollar par jour. Vous avez là encore une illustration du retard pris par ces populations. Finalement, tout cela a des conséquences désastreuses à tous points de vue, non seulement sur le plan des conditions de vie en général, mais aussi sur l'espérance de vie. Dans ces pays, en moyenne, l'espérance de vie est inférieure de 25 ans à celle des pays développés.

On voit qu'il y a véritablement un besoin non seulement d'ouvrir nos frontières à leurs produits, mais aussi d'investir de façon adéquate dans l'aide publique au développement. On devrait réaffirmer la nécessité du montant de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut, qu'on appelle aussi le produit national brut. Au moment où la cible a fait l'objet d'un consensus de la communauté internationale, on utilisait cet indicateur, le produit national brut, pour décrire la richesse d'un pays. Maintenant, on parle plutôt de produit intérieur brut, mais, globalement, il s'agit de la même réalité. On doit non seulement réaffirmer l'objectif de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut, mais on doit avoir un plan très concret pour y arriver non pas dans plusieurs décennies mais au cours des prochaines années.

Il faut espérer que la campagne électorale qui s'en vient permettra aux libéraux et aux autres partis—et le Bloc québécois le fera—de prendre des engagements très fermes non seulement par rapport à l'objectif, mais aussi par rapport au plan concret pour y parvenir. On sait que ce gouvernement est particulièrement fort en ce qui touche les vœux pieux, mais très faible quant aux moyens de les atteindre. Quand je travaillais à la CSN, on décrivait ces gens en disant qu'ils sont comme les conducteurs de voiture qui mettent toujours leur clignotant à gauche pour tourner à droite. C'est le cas du Parti libéral, le parti de l'actuel premier ministre et ancien ministre des Finances.

Outre une loi comme le projet de loi C-21, qui est tout à fait conforme à notre vision du développement, nous nous attendons aussi à voir des investissements adéquats en aide publique de la part du Canada. Nous nous attendons donc à un engagement ferme pour le montant de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut, mais aussi à un plan pour y arriver au moins d'ici une dizaine d'années au maximum. Peut-être qu'en 2014, nous n'aurons plus besoin de ce genre de loi, que nous pourrions peut-être ouvrir nos frontières à tous les pays, sachant que tout le monde sera sur le même pied d'égalité concernant la concurrence.

Évidemment, il y a des craintes, et j'en arrive aux bémols. Ces pays moins développés oeuvrent dans des secteurs industriels qui, souvent, sont déjà occupés, sur le marché canadien et québécois, par des entreprises d'ici. Il y a une inquiétude tout à fait légitime, tant de la part des travailleurs et des travailleuses que des entrepreneurs quant à la survie de ces industries au Québec et au Canada.

Souvent, malheureusement, ce gouvernement a eu une espèce d'approche paternaliste ou fataliste concernant un certain nombre de secteurs industriels très présents au Québec. Je pense par exemple aux secteurs du vêtement et du textile. Je me rappelle, lorsque j'étais étudiant en sciences économiques à l'Université de Montréal, au début des années 1970, on parlait de secteurs mous. Le vêtement faisait partie des secteurs mous dans lesquels il n'y avait pas d'avenir. La seule façon dont le gouvernement voyait les choses, c'était à savoir comment fermer l'usine en douceur le plus rapidement possible.

À cette époque, dans le secteur du vêtement dans la grande région de Montréal, il y avait 40 000 emplois. C'étaient donc 40 000 emplois qui étaient menacés et sur lesquels le gouvernement fédéral avait mis une croix en disant que c'est la vie, c'est la tendance naturelle de l'économie, ces secteurs mous disparaîtront de notre économie et on les retrouvera dans des pays en développement. On a fait face au fatalisme de la part du gouvernement fédéral.

Heureusement, sur le plan de l'industrie comme telle, sur le plan des travailleurs et travailleuses, des syndicats présents, de la communauté aussi, grâce entre autres à l'aide considérable de la part de la Ville de Montréal à cette époque, on a toujours un secteur de la mode à Montréal qui compte encore 40 000 emplois. C'est clair qu'on n'a pas développé l'emploi dans le secteur du vêtement, mais on l'a maintenu en dépit du fatalisme du gouvernement fédéral et de son absence d'aide substantielle.

Alors 40 000 emplois dans le vêtement, c'est 40 000 emplois qu'on a réussi à garder au cours des 25 ou 30 dernières années malgré l'ouverture des marchés, et on veut les conserver. Et pour les conserver, c'est clair qu'il faudra peut-être fabriquer autre chose qu'un certain nombre de produits actuels. Cela a été le cas dans le passé.

Initiatives ministérielles

●(1120)

Si nous avons 40 000 emplois dans l'industrie du vêtement dans la région de Montréal—ce qui est le même niveau qu'au début des années 1970—, c'est parce que nos manufacturiers, nos travailleurs et nos travailleuses ont développé des connaissances et des compétences pour faire en sorte que le vêtement qui est produit à Montréal est un vêtement plus haut de gamme que celui qui vient du Bangladesh ou du Cambodge. C'est un vêtement de qualité et il a un marché, non seulement au Québec et au Canada, mais dans une bonne partie des pays industrialisés, en particulier aux États-Unis.

Il faudra donc redoubler d'efforts à cet égard. Cette fois-ci, il faut s'attendre à ce qu'il y ait de véritables aides de la part du gouvernement fédéral pour que l'industrie du vêtement en particulier—mais c'est vrai aussi pour le textile—soit capable d'améliorer sa qualité, diversifier ses produits, produire des choses à valeur ajoutée plus importantes pour être capable de maintenir son niveau d'emplois et, peut-être même—rêvons—, le développer.

Je le mentionnais tout à l'heure, il ne faut tout de même pas s'alarmer outre mesure. En effet, les 48 pays moins développés dont je vous parlais, représentent à peine 0,17 p. 100 du total des importations canadiennes. Cela ne représente même pas le niveau d'aide que nous transférons à ces pays qui est de 0,27 p. 100. On parle donc de 0,17 p. 100 des importations canadiennes et une proportion de 92 p. 100 de l'ensemble de ces importations vient essentiellement de deux pays, soit le Bangladesh et le Cambodge, et cela concerne surtout le vêtement.

Nous voulons donc que le gouvernement prenne un engagement très ferme pour ce qui est de la surveillance des règles d'origine des vêtements provenant de ces pays. Nous ne voudrions pas qu'il se produise ce qui a été le cas parfois dans le cadre de l'Accord de libre échange nord-américain. On utilise des tissus, on fabrique l'essentiel des vêtements—par exemple en Chine—, ces vêtements sont transférés au Bangladesh, on y met une étiquette «made in Bangladesh» et ces vêtements entrent au Canada sans droit de douane.

Il est donc extrêmement important que le gouvernement donne les moyens à l'Agence des douanes et du revenu du Canada de surveiller les règles d'origine et d'être capable de faire les enquêtes. Or, actuellement, les ressources ne sont pas là. Ce n'est pas le maigre montant de 5 millions de dollars annoncé actuellement dans les crédits qui va permettre à l'agence d'agir, étant donné la complexité des choses. On sait que c'est extrêmement complexe. Les gens qui font ce genre de falsifications sont habiles. Donc, cela va prendre des moyens pour suivre les règles d'origine.

Il faut souhaiter que le gouvernement soit sérieux lorsqu'il dit être inquiet de l'avenir de ces industries au Canada et au Québec et qu'il mette en oeuvre les moyens pour s'assurer que les règles du jeu soient respectées, ce qui n'est pas toujours le cas.

Je suis toujours abasourdi et surpris de voir que le Canada, particulièrement à cause de ce gouvernement, est d'une naïveté légendaire, connue à travers toute la communauté internationale, concernant le commerce international. Il faut dire que l'ancien ministre du Commerce international, notre «jovialiste» de service, n'a pas aidé à prendre conscience du fait que les règles du jeu, on veut les jouer.

Cependant, nous sommes à peu près les seuls à les jouer de cette manière-là. Tout le monde utilise l'ensemble des outils à leur disposition pour être en marge des règles. Il n'y a que le Canada qui diminue dramatiquement ses subventions pour l'agriculture, qui ouvre ses frontières sans aucune aide à la reconversion de ses

entreprises, sans aucune aide au recyclage de ses travailleurs et ses travailleuses.

On peut comprendre l'inquiétude de ces travailleurs, de ces entrepreneurs et de ces communautés face au maintien de ces levées de tarifs douaniers. Il faut bien le rappeler, ce sont des tarifs qui ont déjà été levés depuis un certain nombre d'années.

Il va donc falloir qu'il y ait des engagements un peu plus sérieux que ce qui a été annoncé. Un montant de 60 millions de dollars sur trois ans va servir à quoi? Par exemple, on a vu que dans le dossier du bois d'oeuvre, le plan d'aide du gouvernement était complètement inadéquat. Il n'a été d'aucune utilité. On a demandé une deuxième phase et, encore là, l'ancien ministre du Commerce international, notre «jovialiste» de service, a dit qu'on aurait cette deuxième phase quand le moment serait venu. Je pense que cela fait deux ans que le Bloc québécois la demande. Il n'y a toujours rien pour les travailleurs.

Si vous prenez connaissance de l'actualité québécoise, vous savez que des travailleurs saisonniers, en particulier dans la région de la Côte-Nord, ont bloqué la route 138 au cours des derniers jours pour manifester leur désaccord avec l'inaction de ce gouvernement, malgré les promesses du premier ministre.

Je vous rappelle qu'au mois de juin dernier, le premier ministre était allé se vanter qu'il allait donner raison à la coalition des Sans-chemise, qui regroupe des groupes de chômeurs et de chômeuses, des syndicats et un certain nombre de groupes sociaux. Cette coalition a l'appui du Bloc québécois. Le premier ministre leur a dit qu'il les avait entendus et qu'il allait y avoir de l'action.

Nous avons le budget cet après-midi. J'ai hâte de voir quelle action nous aurons dans ce cas-ci. Je suis convaincu que c'est d'inaction dont il sera question.

●(1125)

Puisqu'on parle encore d'aide à des secteurs industriels qui sont menacés par l'ouverture des marchés, il y a une aide qu'on demande depuis très longtemps et à laquelle le gouvernement n'a pas encore souscrit. C'est celle d'un programme d'aide aux travailleurs âgés.

Par exemple, quand une entreprise dans les secteurs du vêtement, du textile ou dans n'importe quel autre secteur, pour face à la concurrence, fait des investissements majeurs en technologie, en renouvellement de sa machinerie, souvent, elle ne crée pas un emploi pour maintenir ses activités ou même augmenter sa production. Parfois même, elle est obligée de réduire le niveau de sa main-d'oeuvre. Par conséquent, si on procédait par attrition, on pourrait demander aux travailleurs qui le souhaitent, qui ont passé l'âge de 55 ans—plutôt que d'avoir à se recycler, à apprendre de nouvelles façons de faire—, de choisir de prendre immédiatement leur retraite moyennant un programme d'aide aux travailleurs âgés, qui assure un pont jusqu'à leur pension. On avait cela autrefois.

Encore une fois, quand j'étais à la Confédération des syndicats nationaux, on l'a utilisé dans plusieurs secteurs industriels. Par exemple, je me rappelle que chez Marine Industries, on l'a utilisé. On l'a aussi utilisé dans le secteur de l'amiante. Cela aidait à humaniser des reconversions, des transformations structurelles qui étaient difficiles à faire. L'une des premières choses que le gouvernement libéral ait faites quand il est arrivé, c'est de mettre fin au programme d'aide aux travailleurs âgés.

Initiatives ministérielles

Ainsi, si on est sérieux concernant la volonté d'aider non seulement les secteurs industriels, mais les gens qui y vivent et qui y travaillent, il faut remettre en place ce programme d'aide aux travailleurs âgés, comme il faut aussi modifier l'ensemble des règles concernant l'accessibilité et le niveau de prestations de l'assurance-emploi.

Néanmoins, il faut peut-être aller plus loin que cela. Il y a peut-être des mesures fiscales auxquelles on doit penser pour favoriser l'investissement dans ces secteurs industriels. Par exemple, je pense à une mesure qui existe déjà. Vous allez sûrement sourire. En effet, elle existe déjà dans la construction maritime, secteur bien connu de notre premier ministre actuel, et qui existe aussi dans l'environnement et dans un certain nombre d'autres secteurs industriels considérés stratégiques pour l'avenir du Canada. C'est parfois vrai et ce n'est malheureusement peut-être pas suffisamment utilisé.

On a un programme d'amortissement accéléré pour ces secteurs industriels. On pourrait élargir ce programme d'amortissement accéléré à des secteurs qui sont menacés par la concurrence étrangère, par l'ouverture de nos frontières. Cela permettrait justement aux entrepreneurs et aux investisseurs qui prennent des risques de voir le gouvernement fédéral reconnaître le risque qu'ils prennent en leur permettant d'amortir leur équipement sur quelque trois, quatre, cinq ou six ans, selon la réalité de chacun des secteurs, plutôt que la règle actuelle.

Ce sont donc des choses sur lesquelles il faudrait se pencher. Toutefois, faudrait-il encore qu'on ait un lieu pour en discuter. Cela dit, nous avons demandé au Comité permanent des finances que ces choses fassent l'objet de discussions à la suite des témoignages des représentants du secteur du vêtement en particulier.

Je vous fais part maintenant d'une dernière petite anecdote. Par exemple, saviez-vous qu'un fabricant du Bangladesh, qui importe ses tissus de Chine et qui confectionne un vêtement—il ne contourne pas les règles—, peut entrer sans droit de douane au Canada? Or, un fabricant québécois ou canadien, qui achète les mêmes textiles en Chine, va devoir payer une taxe de 19 p. 100 à l'entrée desdits textiles. Il y a là quelque chose d'anormal. On désavantage notre secteur du vêtement face à la concurrence étrangère.

Je veux que les règles du jeu—et je l'ai mentionné—soient les mêmes pour tous. Quand je vous parlais du «jovialisme» du gouvernement fédéral concernant les règles internationales, c'en est un exemple. Non seulement on ouvre notre marché, ce avec quoi je suis tout à fait d'accord, mais on pénalise nos fabricants et manufacturiers québécois et canadiens. Cela n'est pas normal. Il faut qu'on se penche là-dessus. Comme je ne fais pas confiance au gouvernement, je voudrais que le Comité permanent des finances se penche sur cette réalité.

Je termine en disant qu'un autre moyen d'aider notre industrie à se développer, c'est de s'assurer que les droits fondamentaux, les droits humains et les droits du travail sont respectés dans ces pays. Le Canada ferait bien de signer les conventions de l'Organisation internationale du travail, ce qu'il n'a pas fait. En effet, il n'a pas signé les conventions concernant le travail des enfants, le travail forcé, le droit d'association, la libre négociation. C'est comme cela qu'on va s'assurer que les travailleurs et les travailleuses au Cambodge et au Bangladesh seront capables de se syndiquer, de s'organiser, de négocier de bonnes conditions de travail et de profiter de l'ouverture des marchés.

● (1130)

[Traduction]

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, je suis sensible aux propos de mon collègue et aux réserves qu'il a exprimées au sujet du projet de loi. Je voudrais à mon tour soulever deux préoccupations majeures.

Je suis préoccupé, dans un premier temps, par la précipitation avec laquelle le projet de loi a été présenté. Cela ne témoigne pas, de ma part ou de la part de mes collègues qui ont exprimé des réserves au sujet du projet de loi, d'un manque de compassion à l'égard des pays du tiers monde qui dépendent du commerce avec le Canada et d'autres pays industrialisés dans leurs efforts pour développer leurs économies.

Je m'inquiète également du fait que les entreprises canadiennes tendent de plus à impartir la fabrication de produits à des pays du tiers monde qui offrent une main-d'oeuvre à bon marché et du fait qu'elles essaient de forcer les travailleurs canadiens à accepter moins que les salaires et les droits à pension que j'estime nécessaires pour survivre dans la société dans laquelle nous vivons.

Nous pouvons considérer le projet de loi pour ce qu'il est sous prétexte qu'il existe depuis 10 ans et que tout va bien, ou nous pouvons voir plus loin et dire qu'il est acceptable de poursuivre cette voie législative en s'interrogeant toutefois sur les mesures que le gouvernement a prises pour régler la question de l'impartition de la fabrication de produits à l'étranger, des produits traditionnellement fabriqués au Canada.

Mon collègue a-t-il des commentaires à ce sujet et partage-t-il mes inquiétudes?

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je pense qu'actuellement, on a une crainte importante du fait que la Chine, qui est maintenant partie prenante de l'Organisation mondiale du commerce, semble être devenue «l'atelier du monde». C'est l'expression que j'entends parfois. Face à cette menace appréhendée, il y a plusieurs inquiétudes tout à fait légitimes.

Il me semble d'abord que le gouvernement canadien a à sa disposition des outils qu'il n'utilise pas. Je vous parlerai d'un entrepreneur de la région de Drummondville, dans le comté de ma collègue de Drummond avec qui j'en parlais; il fabrique des sacs en papier. Or, son entreprise est concurrencée par un fabricant chinois qui produit le même genre de sacs en papier. Globalement, les matières premières, la colle, enfin tout ce qu'il faut pour produire le papier, au prix international, cela ne tient pas la route. En d'autres termes, son prix de vente est en bas des coûts de production, des coûts des intrants de ce produit.

Manifestement, c'est un cas de dumping. On a énormément de difficulté, avec les moyens actuels, avec l'absence de volonté politique, de faire appliquer les règles en place. Rien n'oblige le gouvernement fédéral à accepter des cas manifestes de dumping, et on en a plusieurs exemples. C'est le cas dans l'industrie de la bicyclette et du patin. Si l'on resserrait les règles concernant le dumping, si on les appliquait véritablement, si l'on se donnait les moyens, on réussirait, en partie, à résoudre le problème.

Initiatives ministérielles

L'autre élément, c'est qu'il y a aussi du dumping social. À ce sujet, le gouvernement canadien ferme les yeux. Quand nous recevons par exemple des textiles ou des tapis produits par des enfants, rien ne nous oblige à les accepter. C'est contre les conventions de l'Organisation internationale du travail. Quand on sait qu'un produit a été fabriqué par des prisonniers en Chine, par du travail forcé, ce qui est également interdit par les conventions de l'Organisation internationale du travail, rien ne nous oblige à l'accepter.

Mais comme le Canada n'a pas signé la plupart des conventions de l'Organisation internationale du travail, il est bien mal placé pour donner des leçons à qui que ce soit. Si le Canada signait ces conventions et prenait les moyens de les faire appliquer, on n'aurait pas non plus ce problème de dumping social, et ces pays seraient beaucoup moins attirants pour les multinationales, parce que les gens seraient capables de faire respecter leurs droits.

C'est sûr que ce ne serait pas au même niveau. On ne demande pas que le salaire minimum au Mexique, au Bangladesh ou en Chine soit au niveau du salaire minimum canadien. On ne demande pas que les normes de santé et de sécurité soient au même niveau. Toutefois, on demande qu'il y ait un salaire minimum ainsi que des normes de santé et de sécurité, et que les gens puissent s'organiser pour faire valoir leurs droits. Au bout du compte, peut-être que les multinationales diront qu'il ne vaut peut-être pas tellement la peine d'aller dans des pays où les gens sont capables de faire respecter leurs droits.

Donc, en s'attaquant au dumping économique, au dumping commercial et au dumping social, il me semble qu'on a là deux bons moyens de lutter contre les effets néfastes de la concurrence déloyale actuelle, tout en gardant nos marchés ouverts, et je pense que le député est d'accord avec moi pour dire qu'on veut garder nos marchés ouverts. D'abord, le Canada et le Québec sont des nations commerçantes; on n'a pas intérêt à fermer leurs frontières. Par contre, on n'a pas intérêt non plus à accepter un libre-échange débridé comme c'est actuellement le cas.

• (1135)

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je me sens obligé d'intervenir au sujet de ce que disait le député bloquiste à la fin de son intervention, et de la question posée par le député conservateur.

Chacun, à sa manière, a fait valoir ce que moi-même et d'autres députés néodémocrates avons longtemps tenté de faire valoir à la Chambre au sujet du modèle de mondialisation axé sur les entreprises, qui permet aux entrepreneurs de chercher les pays qui offrent les normes de travail ou les salaires les moins élevés.

Depuis des années, nous essayons d'obtenir que l'OMC et les autres accords commerciaux internationaux et régionaux reconnaissent et assurent le respect de normes de travail fondamentales. Nos requêtes en ce sens n'ont pas reçu beaucoup d'appuis. Comme le disait le député du Bloc québécois, il ne s'agit pas d'imposer au Mexique ou au Cambodge le salaire minimum pratiqué au Canada. Il ne s'agit pas d'imposer le Code canadien du travail, même si je ne suis pas convaincu qu'il soit aussi efficace qu'on le pense, puisque récemment, pendant la grève des employés des chemins de fer du Canadien National, il n'a été d'aucune utilité en n'empêchant pas le recours à des travailleurs américains.

Tout est une question de volonté politique. On disait autrefois que l'Union soviétique avait une constitution remarquable, mais personne ne s'en souciait, personne ne l'appliquait. Nous avons, au Canada, beaucoup de bonnes lois, en particulier dans le secteur du travail.

Je me souviens qu'en 1994, alors que le NPD n'était pas officiellement reconnu à la Chambre, nous avons présenté des modifications à la législation de mise en oeuvre de l'OMC. Nous avons demandé à la Chambre de reconnaître des normes de travail fondamentales et nous avons proposé des modifications législatives qui visaient à interdire l'importation au Canada de biens fabriqués par des enfants ou des travailleurs esclaves. Ce fut une expérience très solitaire.

Je me félicite des observations que j'ai entendues à l'instant. Des entrepreneurs ont fait valoir les mêmes arguments devant le comité. Ils ont dit que si le tarif sur les tissus n'était pas abrogé, cela ne leur serait pas préjudiciable puisque l'économie actuelle leur permet d'aller les fabriquer ailleurs. Ces entrepreneurs continueraient de faire des profits, et peut-être même plus élevés.

Ces tarifs ont été conçus à l'époque où les fabricants canadiens, mexicains, chinois et autres étaient tous constitués en sociétés distinctes. De nos jours, les usines de fabrication peuvent appartenir à la même personne ou à la même société. Depuis l'avènement d'une économie de libre-échange mondial, les règles en vigueur ne fonctionnent pas dans le nouveau contexte. Cela ne nous empêche pourtant pas de continuer de tenir des débats à la Chambre comme si le monde autour de nous n'avait pas changé.

J'aimerais connaître le point de vue du député. Comme je prendrai la parole après lui, j'aurai sans doute le temps de revenir sur le sujet.

• (1140)

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je pense que c'est extrêmement important de comprendre que lorsqu'on veut le respect des droits fondamentaux du travail, on ne demande pas que partout, cela soit respecté selon les mêmes modalités. Je vous donnerais un exemple.

On peut considérer, règle générale, que l'accréditation syndicale, la liberté d'association est respectée au Canada. Ce n'est pas toujours le cas, effectivement. Le député a raison. Dans certains cas, l'esprit de la loi n'est pas respecté. Je donnerais l'exemple du gouvernement du Québec qui vient de revenir contre une décision de la cour du Tribunal du travail permettant la syndicalisation des éducatrices en garderie en milieu familial. Cependant, règle générale, cela est respecté.

En Europe, cela est respecté selon d'autres modalités. Ici, nous avons la formule Rand, en Europe ils ont d'autres formules, mais globalement nos droits syndicaux sont respectés. C'est ce que nous voulons à travers le monde. C'est cela aussi la mondialisation des solidarités.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai hâte de participer à ce débat. Il nous donne l'occasion de soulever nombre de questions que ne sont pas abordées assez souvent à la Chambre ou certainement pas de façon approfondie ou informée. Je reprends certains éléments qui ont déjà été mentionnés aujourd'hui.

En premier lieu, je tiens à dire que nous appuyons le projet de loi. Toutefois, nous éprouvons une certaine réticence parce que, comme tant d'intervenants l'ont indiqué, c'est une mesure législative élaborée précisément pour donner aux pays en développement des occasions d'accéder à nos marchés et pour créer des emplois dans le tiers monde. C'est une initiative louable et nous la soutenons.

Cela nous ramène au dialogue Nord-Sud. Je me rappelle des débats dans les années 80 sur les possibilités de créer des occasions d'affaires pour les pays du tiers monde, au moyen de réduction des tarifs douaniers. Toutefois, c'était avant la mondialisation de l'économie qui prévaut maintenant. Aujourd'hui, les réductions des tarifs douaniers peuvent entraîner un effet plutôt pervers. Par exemple, dans le cas des vêtements qui entrent au Canada, nous ne créons peut-être pas d'occasions d'affaires pour les autres pays, mais nous en créons pour nos gens d'affaires qui iront à l'étranger tirer profit de normes du travail et de salaires inférieurs. Certaines politiques s'appliquent à des situations qui ne sont plus tout à fait ce qu'elles étaient au départ, lors de leur élaboration.

Comme je l'ai indiqué dans une question et une observation préalables, le Canada applique toujours des tarifs douaniers sur les textiles et les tissus pour lesquels il n'y a pas de concurrence sur le marché intérieur. Encore une fois, je reviens à l'exemple que M. Silver de Winnipeg a présenté au comité. Il a indiqué que son entreprise utilise énormément de denim et que la dernière usine de fabrication de ce tissu au Canada était sur le point de fermer ses portes. M. Silver a soutenu qu'en l'absence de production de denim sur le marché intérieur, on ne devrait plus imposer de tarif douanier sur ce tissu.

Reprenant à mon compte l'argument soulevé par le député du Bloc québécois, je voudrais savoir pourquoi les manufacturiers canadiens sont pratiquement forcés de fabriquer certains produits à l'étranger. Ils peuvent importer le tissu dans un autre pays, que ce soit le Mexique ou quelqu'autre pays, fabriquer le vêtement là-bas et le vendre au Canada en franchise de droits de douane. Toutefois, ils ne peuvent pas importer ce tissu au Canada et y fabriquer le vêtement. Nous ne pouvons pas avoir la valeur ajoutée ici. Nous ne pouvons pas créer des emplois au Canada.

Dans le cas de l'industrie du vêtement, nous ne pouvons pas faire ce que l'industrie du vêtement a réussi à faire si bien au fil des ans, c'est-à-dire non seulement créer des emplois, mais encore aider de nouveaux Canadiens. L'industrie du vêtement facilitait l'entrée d'immigrants au Canada, ainsi que leur intégration au marché du travail et à la société canadienne.

Si le gouvernement n'agit pas, s'il n'élimine pas les droits de douane sur les intrants pour lesquels il n'y a aucune concurrence intérieure, pourquoi hésiterait-il à faire une telle chose? Je ne comprends pas. Normalement, on peut expliquer le comportement libéral par quelque intérêt commercial; mais, en l'occurrence, cela s'explique plutôt par l'inertie ou la stupidité parce qu'il ne semble pas y avoir d'intérêt commercial particulier. Il y en a peut-être un, mais il m'a échappé.

Quoi qu'il en soit, le ministre a dit, dans son discours à la Chambre, que cela doit faire l'objet de discussions plus poussées, que c'est une question complexe, que les intérêts de l'industrie du vêtement et ceux de l'industrie du textile ne concordent pas nécessairement et que nous devons en discuter davantage. Eh bien, qu'y a-t-il à discuter? Si un produit n'est pas fabriqué au Canada et que les manufacturiers canadiens en aient besoin pour continuer de fabriquer le produit en cause au Canada, à quoi bon maintenir ces droits de douane, d'autant plus que nous n'arrêtons pas dire que nous voulons réduire les droits de douane?

• (1145)

Ce tissu serait encore fabriqué au même endroit, mais au lieu d'avoir une valeur ajoutée au Mexique, il aurait une valeur ajoutée au Canada. Y a-t-il un inconvénient à cela? Nous approuvons le rajustement à la baisse des droits de douane et nous sommes en

Initiatives ministérielles

faveur de la valeur ajoutée. Nous entendons constamment parler de ces deux choses. Il me semble qu'on peut avoir les deux.

Je dis donc au gouvernement qu'il faudrait peut-être discuter de certains points. Il faudrait peut-être se pencher sur certains aspects de la question à plus long terme et procéder à d'autres études. Cependant, dans le cas de certaines matières, par exemple le denim dont j'ai déjà parlé, si on ne fabrique plus de denim au Canada, pourquoi ne pas abolir immédiatement les droits de douane sur le denim afin qu'un fabricant comme M. Silver de Winnipeg ne se sente pas forcé de délocaliser encore d'autres emplois vers l'étranger.

Comme il l'affirme, il ne subira aucun préjudice. Il continuera de réaliser des profits. Il restera un homme d'affaires prospère. Cependant, les emplois offerts depuis toujours à Winnipeg, et surtout à des néo-Canadiens, vont disparaître. Je prie donc le gouvernement de renoncer à cette position. Nous devons en discuter davantage.

Il me semble qu'on pourrait agir beaucoup plus rapidement dans ce dossier. En fait, Western Glove Works a amorcé ce qu'on appelle un processus rapide de requête auprès du TCCE demandant un allègement des droits de douane sur le denim importé vu que la dernière usine de fabrication de denim encore en exploitation au Canada doit fermer ses portes au printemps.

Le processus a donc été déclenché. Il me semble que, si le gouvernement voulait faire preuve de bonne foi et montrer qu'il comprend les préoccupations des gens de l'industrie, il pourrait vraiment prendre des mesures concrètes dans ce dossier. Il n'y a pas que le denim qui inquiète la Fédération canadienne du vêtement. Le denim n'est qu'un exemple. La fédération s'inquiète au sujet de bon nombre de secteurs.

J'ai ici une lettre de la Fédération canadienne du vêtement datée du 16 mars et adressée à M. Roy Cullen, président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, où la fédération dit clairement que si le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi, comme c'est le cas de toute évidence, il devra prendre d'autres mesures pour répondre aux préoccupations des gens de l'industrie canadienne du vêtement.

J'ai envie de lire la lettre, et j'invite le gouvernement à y prêter attention, car il arrive parfois que des lettres restent dans les dossiers du gouvernement et ne soient jamais lues. J'exhorte le ministre et d'autres libéraux à lire cette lettre de la Fédération canadienne du vêtement, signée par son président, Elliott Lifson. Ils y prendront connaissance des mesures que cette fédération souhaiterait obtenir du gouvernement.

Pendant les audiences—il s'agit bien sûr des audiences du comité—, plusieurs préoccupations ont été soulevées au sujet de l'apparente complexité de la suppression des droits de douane sur les importations de textiles. Au fond, c'est tout à fait le contraire. Le ministre des Finances a toujours la prérogative de modifier le Tarif des douanes selon les besoins. Pour appliquer ces mesures, inutile de légiférer ou de modifier des règlements. Comme il a été souligné à maintes reprises pendant notre comparution devant le comité, la production canadienne de textiles utilisés par l'industrie du vêtement est inexistante dans bien des cas ou diminue rapidement. De nombreux fabricants canadiens de vêtements ne peuvent trouver au Canada les tissus et autres matières premières. Dans des mémoires déjà présentés au ministère des Finances, nous avons demandé un allègement des droits de douane pour les fabricants de vêtements seulement, de façon que les fabricants de textiles qui fournissent d'autres industries n'en subissent pas les contrecoups. Ce genre de mesure est facile à appliquer comme il est expliqué dans la lettre que j'ai adressée au ministre d'État Paradis le 10 février 2004.

C'est là une autre lettre dont les députés ministériels devraient prendre connaissance.

Initiatives ministérielles

À mon avis, le gouvernement devrait agir rapidement dans les secteurs où il n'y a aucune concurrence canadienne et éliminer plus tôt les autres droits de douane ou même les maintenir.

Je voudrais également revenir sur le point que mon collègue du Bloc québécois a soulevé à la fin de son exposé, soit les normes du travail.

● (1150)

C'est un autre aspect. C'est bien beau de réduire les droits de douane et de parler d'égalité des chances, mais si les normes de travail ne sont pas les mêmes pour tous, et je parle ici de normes de base, alors les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. Et cela devient une invitation à l'exploitation.

Si on demande aux travailleurs canadiens de se mesurer à des travailleurs qui, dans leurs pays, ne peuvent pas se syndiquer sans craindre pour leur vie, sans craindre de finir dans la rivière ou que l'on vienne frapper à leur porte en plein milieu de la nuit, ce qui est épouvantable, mais pas autant que d'être assassiné, sans craindre de perdre leur emploi et leur gagne-pain, peut-on vraiment parler d'égalité des chances? Par quel tour de force la droite peut-elle en venir à prétendre que les règles sont les mêmes pour tous lorsque les travailleurs canadiens doivent entrer en concurrence avec des travailleurs qui, dans leur pays, ne jouissent pas de ces droits fondamentaux?

Je tiens à souligner que nous parlons des droits fondamentaux. Comme je le disais auparavant, il n'est pas question d'imposer le Code canadien du travail ou un salaire minimum mondial. Nous parlons de la capacité des travailleurs à se défendre, à s'organiser collectivement, à s'associer librement et à avoir dans leur propre pays des lois contre le travail des enfants et l'asservissement de la main-d'oeuvre.

Nous n'avons rien de cela. L'OMC ne veut même pas parler de normes de travail. Malheureusement, certains pays parmi les plus pauvres du tiers monde dont j'aurais pensé que les normes de travail les intéresseraient ne sont eux-mêmes pas prêts à en parler.

Il fut un temps où les entreprises des pays industrialisés s'intéressaient à l'instauration de normes de travail de base dans le tiers monde car, autrement, cela aurait été de la concurrence déloyale. Mais quand l'économie est mondialisée conformément aux préoccupations soulevées par mon collègue du Parti conservateur, la concurrence n'est plus déloyale. Ce n'est plus qu'une question de débouchés.

S'il y a concurrence déloyale de la part de la Chine ou d'un autre pays où il n'y a pas de normes de travail de base, où les syndicats sont persécutés et où les salaires sont épouvantablement bas, ce n'est plus de la concurrence déloyale. C'est une invitation à aller installer nos usines là-bas et à conclure des ententes avec le gouvernement chinois.

La Chine est un pays où les gens subissent ce qu'il y a de pire dans les deux mondes. C'est un État socialiste totalitaire dont l'économie est capitaliste. Ils subissent les pires aspects des deux systèmes. C'est une caricature des deux systèmes. Ils ont un État communiste totalitaire et une économie capitaliste dans laquelle ils sont exploités deux fois: par l'État et par le marché.

Les gens semblent croire que c'est fantastique. Pas moi, mais beaucoup de gens semblent le croire. Ils croient qu'il se passe vraiment des choses en Chine.

Comme je l'ai dit quand je suis intervenu à la deuxième lecture du projet de loi, que se passerait-il si toutes les choses pouvaient être fabriquées en Chine pour des salaires minables? Est-ce là le rêve de

la mondialisation? Tous les entrepreneurs du monde occidental resteraient là à ramasser de l'argent après avoir établi un partenariat à parts égales avec le gouvernement chinois pour y situer toute la production. Le gouvernement chinois est mêlé à toutes choses et retire sa part. Il maîtrise l'art d'établir des partenariats avec le secteur privé. Ce n'est pas le genre de situation que nous connaissons ici.

Je demande aux gens d'examiner précisément la réalité sur le terrain. Je leur demande d'examiner les répercussions sur les travailleurs lorsque beaucoup trop de gens à notre avis approuvent tout simplement la façon dont les choses se passent au sein de l'économie mondialisée.

C'est en réalité une hiérarchie morale perverse lorsque les droits des investisseurs sont protégés dans les accords de libre-échange, que ce soit des accords régionaux comme l'ALENA ou mondiaux comme l'OMC, et que les droits des travailleurs non seulement ne sont pas reconnus mais ne peuvent même pas être mentionnés. C'est déjà une victoire si on fait mention des normes de travail dans le préambule d'un tel accord. C'est une victoire.

● (1155)

Quelque chose ne va pas. Ce qui est encore pire, c'est que le gouvernement ne pense pas qu'il s'agit là d'un grave problème. Pour les libéraux, ce n'est pas un grave problème moral ou politique.

Au fil des années, j'ai participé à la plupart des réunions ministérielles de l'OMC, en commençant par la toute première, à Singapour, puis à celles de Genève, Seattle et, récemment, Cancun. J'ai manqué celle de Doha. Le gouvernement canadien est toujours un objet de honte lorsqu'on aborde l'ensemble de la question des normes du travail.

Tout le monde sait que je ne suis généralement pas le plus grand admirateur du gouvernement américain, en particulier celui-ci, mais le précédent, celui du président Bill Clinton, a prononcé des discours devant l'OMC. Peut-être cherchait-il seulement à nous épater ou peut-être se trouvait-il dans la même situation que nous mais, au moins, il était disposé à reconnaître que le problème des normes du travail était bien réel, ce que n'étaient pas disposés à faire les représentants canadiens. J'ai toujours ressenti un grand embarras et une grande frustration en voyant les libéraux consacrer aussi peu d'énergie à défendre les droits des travailleurs du monde entier.

Pour conclure, nous appuyons le projet de loi mais nous estimons qu'il n'est que le prolongement d'une politique existante. Ne pas la prolonger serait manifestement un affront à notre volonté de maintenir des politiques qui créent des ouvertures permettant aux pays en développement de pénétrer notre marché domestique. D'un autre côté, si nous continuons d'ignorer la question des normes du travail et la façon dont elle dénature nos meilleures intentions, en présumant que le gouvernement est effectivement animé de bonnes intentions, et si nous persistons à ne pas tenir compte du fait qu'il est nécessaire d'éliminer les droits de douane sur les tissus et autres intrants, en particulier dans le secteur du vêtement, où la concurrence domestique fait défaut, le gouvernement sera accusé d'agir de façon à éliminer sans raison des emplois canadiens et il sera condamné.

Initiatives ministérielles

M. Ted White (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, il me semble, en écoutant le débat d'aujourd'hui, qu'on parle de plus en plus de protectionnisme dans le cadre de la discussion relative à ce projet de loi. J'ai l'impression que le député veut le beurre et l'argent du beurre.

En même temps qu'il demande de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires pour les gens vivant dans les pays du tiers monde, il veut les écarter du libre-échange en appliquant ici des mesures protectionnistes. Cela ne vient pas autant de son discours que de celui de notre collègue bloquiste qui l'a précédé, qui cherchait à protéger nos industries contre la concurrence extérieure.

Je vais vous donner un exemple. Il est bien connu et de nombreuses études ont montré que les pays qui ont les politiques les plus favorables au libre-échange offrent à leurs citoyens les niveaux de vie les plus élevés et les meilleures conditions de travail. Nous pouvons le constater nous-mêmes en Chine. Lorsque j'ai visité pour la première fois la Chine à la fin des années 70, les gens vivaient dans des conditions atroces. Shanghai était un endroit horrible. À part quelques zones touristiques qui étaient bien entretenues, tout le reste était dans un état lamentable.

De nos jours, Shanghai est une ville moderne florissante qui offre de bonnes conditions de travail aux gens. Le niveau de vie s'est amélioré de façon très marquée parce que la Chine échange maintenant librement avec le monde. Il est vrai que cela a exigé certains ajustements dans notre pays, car des industries inefficaces ont fait faillite.

Un exemple concerne ce que le député disait justement au sujet de l'industrie textile. Nous avons mis en place un tarif pour protéger des fabricants de denim qui n'existent même plus, car le tarif ne les a pas empêchés de faire faillite. C'était une mauvaise idée d'avoir ce tarif au départ.

La réalité du libre-échange et des échanges commerciaux, c'est que nous ne pouvons empêcher la progression des échanges et l'établissement d'un nouvel équilibre dans ces derniers afin que les pays les plus compétents pour faire certaines choses s'en chargent.

Le Canada est un chef de file mondial avec Northern Telecom. Nous fournissons de l'équipement de télécommunications au monde entier. Nous établissons les normes dans ce domaine. L'ordinateur de poche BlackBerry, ou BlueBerry comme on l'appelle maintenant, est une autre innovation. Il y a également McCain Foods. Nous avons notre part d'entreprises qui dominent le marché, car elles font vraiment très bien les choses. Cela me dérange d'entendre certains prôner la mise en place à nouveau de mesures protectionnistes.

Je vais vous donner un autre exemple. Au Mexique, en face d'El Paso, au Texas, il y avait à l'époque un bidonville terrible et dégoûtant à cet endroit. Grâce à l'Accord de libre-échange, on y retrouve maintenant de grandes entreprises américaines qui ont établi de belles et grosses industries avec des parcs. On a assaini tous les petits cours d'eau qui étaient pleins de...

● (1200)

Le vice-président: À l'ordre. J'hésite à interrompre le débat, mais je crois que nous pourrions nous passer des autres discussions pendant les travaux de la Chambre. Les députés peuvent certainement discuter entre eux dans l'antichambre, mais je ne pense pas que cette pratique devrait être permise à la Chambre.

M. Ted White: Monsieur le Président, je donnais l'exemple d'un endroit situé en face d'El Paso, de l'autre côté de la frontière, où les conditions de vie et de travail des ouvriers mexicains se sont grandement améliorées. Les cours d'eau jadis pollués par les déchets

ont été nettoyés. Les parcs y sont magnifiques. Des pistes de course sont à la disposition des travailleurs, de même que des courts de tennis et des gymnases, ce qui n'existait pas avant. Les possibilités d'avancement et d'amélioration de leurs conditions de vie sont étonnantes.

Si on va plus au sud, à Chihuahua, la ville rajeunit en raison du libre-échange. La société Wal-Mart s'y est installée, ce qui va probablement déplaire au député, mais cela a créé des emplois pour les habitants. On y voit des Mexicains de la région acheter des choses qu'ils ne pouvaient acheter auparavant. Le libre-échange est véritablement utile.

Il s'agit davantage d'une observation que d'une question. Cela me gêne vraiment de voir des gens souhaiter que ces pays du tiers monde soient exclus d'un environnement libre-échangiste qui améliore véritablement les conditions des travailleurs.

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je crois que le député n'écoutait pas ou alors qu'il entend uniquement ce qu'il veut bien, parce que je n'ai pas évoqué la possibilité d'exclure quelque pays que ce soit. Je disais seulement que les conditions pour conclure un traité avec un pays devraient être que ses habitants puissent y former un syndicat sans enfreindre la loi, sans être persécutés, sans se retrouver dans une rivière et sans perdre leur emploi.

Je ne parle pas d'éliminer toute concurrence, mais bien la concurrence déloyale. À moins que le député ne veuille soutenir qu'il n'existe pas de concurrence déloyale, que les gens peuvent faire n'importe quoi pour battre leurs concurrents, que cela est une marque d'efficacité, que cela correspondra toujours à la définition de l'efficacité, peu importe ce qui fonctionne, peu importe ce qui confère un avantage sur le marché; alors le député et moi ne vivrions tout simplement pas dans le même univers moral.

La concurrence déloyale est à bannir. Nous devons pouvoir discuter de ce qui, à nos yeux, constitue de la concurrence déloyale sans nous faire dire que, d'une certaine façon, nous cherchons à exclure le tiers monde de l'économie mondiale. Ce n'est pas là du tout ce dont je parle. Ce que je recherche, c'est une économie mondiale dans laquelle chacun respecte les normes fondamentales du travail, le genre de valeurs que tous les citoyens de notre pays ont soutenues depuis des années, en apparence du moins, sauf lorsque cela aboutit à autre chose, lorsque cela n'est pas dans l'intérêt de certaines entreprises propriétaires ou lorsque l'on peut considérer cela inefficace.

Le député affirme que des usines implantées au Canada ont fermé pour cause d'inefficacité. Elles n'étaient pas inefficaces. Peut-être certaines usines ont-elles fermé parce qu'elles étaient inefficaces, mais beaucoup d'usines ont fermé parce que le geste inefficace qu'elles ont posé a été de verser à leurs employés un salaire décent. Telle a été leur inefficacité. Je ne suis pas d'accord pour considérer comme de l'efficacité le fait de verser à des gens le minimum absolu. L'efficacité dont parle le député, c'est pour moi de l'exploitation, voilà ce que je soutiendrai toujours.

Initiatives ministérielles

● (1205)

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue du NPD. J'ai aussi écouté avec la même attention les propos de mon collègue de Joliette. Ce dernier faisait référence à la naïveté et au «jovialisme» de l'ex-ministre du Commerce international du Canada dans son attitude vis-à-vis de la communauté internationale, notamment en n'exigeant pas davantage de droits pour les travailleurs dans les pays sous-développés, comme on devrait l'espérer, et aussi en excluant à peu près toutes formes de protectionnisme, alors que nos concurrents occidentaux maintiennent certaines formes de protectionnisme.

J'aimerais donc demander à mon collègue du NPD ce qu'il pense de cette affirmation de mon collègue de Joliette, voulant que l'ex-ministre du Commerce international faisait preuve de naïveté et même de «jovialisme» dans son attitude.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je ne sais pas trop ce que le député veut dire en ce qui a trait à l'ancien ministre du commerce international, mais il parle de naïveté. Dans un grand nombre de ces cas, je n'arrive pas à déterminer s'il s'agit de naïveté ou d'un aveuglement volontaire de la part du gouvernement pour ce qui est de la situation actuelle de l'économie mondialisée.

J'ai constaté tellement souvent ce genre d'innocence feinte à l'égard du fonctionnement de l'économie mondialisée. Et cela n'est pas uniquement le fait du ministre du Commerce international. Le député conservateur qui vient de prendre la parole a adopté la même attitude, réduisant le tout à une question d'efficacité et de concurrence, comme si l'exploitation et l'éthique, le bien et le mal, n'existaient pas. Tout se réduit à une sorte de langage économique qui tend à cacher la réalité plutôt qu'à l'exposer.

C'est la seule personne que j'aie jamais vue se lever pour défendre la zone des maquiladoras et dire que tout va de mieux en mieux pour les travailleurs mexicains, affirmant même qu'ils ont accès à des courts de tennis. Je présume que nous n'avons pas les mêmes sources d'information parce que d'après ce que j'en sais, la situation est très mauvaise là-bas, tout particulièrement pour les femmes mexicaines.

Là encore, c'est une question de naïveté de la part du gouvernement et d'autres en ce qui a trait au libre-échange.

Je suis désolé de ne pas donner au député la réponse qu'il attendait, mais je suis d'avis qu'il y a beaucoup de naïveté et d'aveuglement volontaire dans tout cela. La Bible parle d'oreilles qui ne veulent pas entendre et d'yeux qui ne veulent pas voir. Et bien dans le cas présent, je crois qu'il y a bon nombre d'oreilles qui ne veulent pas entendre et d'yeux qui ne veulent pas voir les effets de la mondialisation des entreprises.

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de Winnipeg—Transcona de ses remarques très pertinentes. Je suis d'avis qu'à titre de parlementaires, nous devons voir à protéger les emplois des Canadiens. Nous devons également tenter de réduire au maximum l'exploitation des travailleurs du tiers monde par les multinationales.

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, le député fait valoir un point intéressant. La délocalisation des emplois sera l'un des grands enjeux de la prochaine campagne électorale aux États-Unis. J'ai hâte de voir ce qui ressortira de ce débat aux États-Unis.

La question que soulève le député me redonne un peu d'espoir. Les députés de l'arrière-ban semblent comprendre de quoi je parle, ce

qui a lieu de nous étonner en raison des réponses que j'ai reçues des députés de premier rang au fil des ans.

● (1210)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de ce matin et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, parlons de ce qui me préoccupe le plus à bien des égards, soit l'empressement avec lequel le gouvernement a présenté ce projet de loi et veut le faire adopter par la Chambre.

Aux yeux du gouvernement, il ne s'agit que d'un projet de loi d'ordre administratif, d'une mesure que la Chambre peut étudier et adopter en une seule matinée avant de passer à autre chose, quoi au juste, seul Dieu le sait, mais à une mesure sûrement tout aussi importante ou peut-être même à une initiative quelconque que la Chambre examinerait pour passer le temps, le programme législatif n'étant pas vraiment chargé.

Pourquoi présenter ce projet de loi à ce moment-ci? Pour une raison évidente: l'accord tarifaire tire à sa fin. Ce que je trouve troublant par contre, c'est la façon dont le projet de loi est présenté. Si le gouvernement est si empressé à faire adopter ce projet de loi, c'est qu'il s'inquiète, je crois, de la capacité du Canada à soutenir la concurrence dans une économie mondiale.

Mon ami du NPD qui vient de prendre la parole a soulevé des questions intéressantes à propos des normes relatives à la main-d'oeuvre. Je crois que nous nous inquiétons tous de l'exploitation de la main-d'oeuvre dans les pays du tiers monde. Cela n'est pas beau à voir. Dans une large mesure, elle comprend l'exploitation des enfants, les plus vulnérables de notre société, et des femmes. Voilà quelque chose que, espérons-le, nous avons dépassé dans notre pays. Il y a encore une étape à franchir pour garantir que les normes du travail sont à la hauteur de nos attentes. Néanmoins, il ne semble pas que l'on s'attaque à ces questions.

Je ne veux pas laisser de côté la préoccupation relative aux normes du travail, car, comme je le dis, c'est une question importante, mais il y a un autre enjeu sous-jacent qui doit nous préoccuper. Quelqu'un a fait état des droits de douane applicables aux matières et marchandises que l'on ne produit plus au pays, ce qui doit être une mauvaise blague. Que protégeons-nous? Si nous ne protégeons pas une matière en particulier, comment expliquer cela? Cela cache peut-être une question plus importante. Si nous produisons cette marchandise en particulier, pourquoi ne la produisons-nous plus?

Il y a un parallèle intéressant avec le denim. Il y a une dizaine d'années, le Canada a supprimé les droits de douane visant la laine et l'étoffe destinés aux complets pour hommes. Pour une raison quelconque, et je ne suis pas vraiment au courant de toutes les raisons, la fabrication de complets pour hommes est maintenant florissante au Canada au point où les Américains viennent acheter chez nous des complets confectionnés à partir de tissus produits ici. Il se passe des choses dans le monde de la fabrication qui, en surface, paraissent inexplicables, mais je crois qu'il y a certains facteurs derrière tout cela.

Peut-être que, dans ce cas, ce secteur d'activité a pris des initiatives afin de produire des tissus meilleur marché. Il s'est fait des dépenses d'immobilisation pour permettre à ce secteur d'activité de prospérer.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai dit, le projet de loi prévoit que l'on maintiendra pendant dix années de plus les droits de douane déjà en vigueur, sans aucune enquête sur les incidences qu'ils ont peut-être sur les Canadiens ou sur le point de savoir si des lois de cette nature aident même les entreprises canadiennes ou leur nuisent.

●(1215)

Je suis navré lorsque je considère la question des droits de douane et la préoccupation du gouvernement au sujet de la compétitivité de l'industrie canadienne. Il semble bien qu'au cours des dernières années—certainement à l'époque où le premier ministre était ministre des Finances—une bonne part de la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux pouvait être attribuable à la dépréciation continue du dollar canadien.

Je suis persuadé que tout le monde serait d'accord pour dire que, dans le domaine de la protection de nos industries manufacturières, le simple fait d'avoir un dollar faible ne suffira pas à assurer le succès à long terme de ce secteur. Cela semble pourtant suffire au gouvernement. Ce dernier ne paraissait pas s'inquiéter outre mesure du fait qu'un dollar faible compromettrait en quelque sorte les intérêts supérieurs des Canadiens. Nous payions certainement ainsi plus cher pour obtenir des biens d'importation, mais on semblait considérer que le fait de pouvoir exporter à meilleur marché représentait une compensation suffisante. Le problème sous-jacent à cela, évidemment, c'est que les entreprises se sont mises à compter sur un dollar canadien faible et qu'il y a eu un déclin de l'investissement consacré aux moyens de production. En termes réels, les Canadiens ont perdu leur avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Il me semble en l'occurrence que c'est cela l'enjeu. Nous éprouvons de sérieuses préoccupations au sujet de la compétitivité des Canadiens sur les marchés mondiaux. J'ai décidé de parler ce matin de ce projet de loi parce qu'il ne semble pas que le gouvernement réponde à cette préoccupation. En cherchant à faire adopter ce projet de loi rapidement, le gouvernement montre qu'il ne se soucie pas du tout de ces préoccupations très réelles.

J'aimerais donner quelques exemples qui montreront pourquoi j'éprouve des inquiétudes de ce sujet.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député est en train de prononcer un excellent discours. Je voudrais que vous vérifiez combien de députés sont à la Chambre pour entendre ce discours. Il ne semble pas y avoir quorum. Auriez-vous l'obligeance de vérifier?

Le vice-président: Je demande au greffier de compter les députés présents.

Et les députés ayant été comptés:

Le vice-président: Nous reprenons le débat avec le député de Delta—South Richmond.

M. John Cummins: Monsieur le Président, la difficulté que nous essayons de souligner, c'est le manque de compétitivité des industries canadiennes.

Pendant notre récente campagne à la direction du parti, un des candidats, Mme Stronach, a mentionné dans ses discours qu'elle s'était récemment entretenue avec le représentant d'un des grands constructeurs d'automobiles, dont son ancienne entreprise avait été le fournisseur. Ce représentant lui a dit que, cette année, sa société faisait fabriquer à l'étranger, principalement en Chine, des produits automobiles d'une valeur d'environ 1 milliard de dollars. Il lui a également dit que, d'ici deux ans, sa société ferait fabriquer en Chine des produits évalués à quelque 14 milliards de dollars.

Il s'agit là d'une augmentation énorme: de 1 milliard à 14 milliards de dollars sur une période de deux ans. Qu'est-ce que cela signifie en réalité pour les Canadiens? Cela signifie que bon nombre de ces produits qui seront désormais fabriqués en Chine auraient été fabriqués auparavant au Canada ou, à tout le moins, en Amérique du Nord, aux États-Unis ou même au Mexique.

Lorsque les entreprises canadiennes perdent leur avantage concurrentiel et que les fabricants à l'échelle mondiale commencent à s'approvisionner auprès de pays comme la Chine, des travailleurs canadiens sont licenciés. Cette conséquence directe fait ressortir le problème soulevé précédemment par le député néo-démocrate, relativement aux normes du travail. Le fait de se tourner vers des pays comme la Chine pour se procurer ces produits exerce des pressions sur les fournisseurs canadiens qui se sentent forcés de produire à meilleur compte. Or, parce que ces entreprises n'ont pas investi comme elles l'auraient dû dans les méthodes de production, elles se sentiront obligées d'exiger de leurs travailleurs de plus en plus d'efforts ou peut-être même des concessions sur le plan des salaires et des avantages sociaux.

En prorogeant simplement ce tarif, en ne prenant pas en considération les répercussions sur les industries canadiennes et en mettant en place des lois qui encouragent les investissements dans notre pays, le gouvernement nuit fondamentalement aux facteurs qui ont assuré la rentabilité de notre pays dans le passé.

À titre d'exemple, au cours de la dernière année, j'ai reçu la visite de gens du secteur de l'imprimerie. Une de leurs préoccupations, c'est que la période d'amortissement du nouveau matériel qu'ils achètent est d'environ sept ans. Ils ont souligné qu'en cette ère de l'informatique et des perfectionnements technologiques, à bien des égards, l'équipement devient désuet au bout de deux ou trois ans. Même s'ils peuvent l'amortir sur sept ans, le matériel est désuet après deux ou trois ans et ils doivent le remplacer.

Ils ont aussi signalé que c'est un leurre de notre régime fiscal et que cela nuit à la rentabilité de leurs imprimeries, sans compter qu'ils sont en concurrence avec des entreprises américaines qui peuvent amortir leur matériel beaucoup plus rapidement. Par conséquent, leurs principaux concurrents, les imprimeries américaines, ont un avantage décisif sur le plan fiscal, un avantage dont ils sont privés.

●(1220)

Le secteur de l'aquaculture pourrait aussi susciter des préoccupations. Je n'ai pas de réponses précises à donner. Toutefois, nous sommes très préoccupés par les pratiques au sein de cette industrie. Nous croyons qu'elle devrait se montrer soucieuse de l'environnement.

À cet égard, le Comité des pêches a publié un rapport il y a quelque temps, auquel j'ai annexé un autre rapport. Dans celui-ci, je souligne l'échec du gouvernement à prendre des règlements appropriés afin de régir l'industrie. Ma position a suscité des critiques dans certains milieux car l'industrie était d'avis que les règlements en question l'empêcheraient de concurrencer les importations. Un examen de la question des droits de douane s'impose.

Cette industrie est très liée au milieu et à l'écosystème marins. Si elle peut mener ses activités sans se soucier des normes environnementales, et en toute impunité, dans une partie du monde comme le Chili, mais qu'elle est tenue de respecter de telles normes environnementales au Canada, y a-t-il lieu de protéger l'industrie canadienne? L'imposition de droits de douane est-elle justifiée dans de tels cas?

Initiatives ministérielles

Je soulève cette question parce qu'en tentant de faire adopter le projet de loi à toute vapeur par la Chambre, le gouvernement n'a pas cherché à avoir une vue d'ensemble des effets de ces droits de douane sur l'industrie canadienne et il n'a même pas tenté de justifier l'existence de tels droits alors qu'il devrait le faire.

Le fait que le gouvernement a présenté le projet de loi quelques mois avant l'expiration des tarifs vient nous rappeler qu'il n'a pas réussi à faire avancer les négociations entourant la crise du bois d'oeuvre au Canada. Il y a quelques années, nous savions que l'entente sur le bois d'oeuvre allait expirer. Nous restions en retrait en nous demandant quand le gouvernement allait intervenir et aborder la question. Nous nous demandions à quel moment nous verrions un geste de sa part. La question a été renvoyée aux calendes grecques.

À quelques mois de l'expiration de l'entente, la consternation régnait en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada. Enfin, les députés d'en face se sont activés et des efforts ont été faits en vue de la conclusion d'une entente. Pourtant, près de deux années se sont écoulées et aucune entente n'a été conclue. Ces questions sont toujours en suspens.

Ce n'est pas une façon de traiter les dossiers commerciaux importants, notamment ces tarifs, qui arrivent à échéance dans quelques mois. Le gouvernement s'est empressé de présenter ce projet de loi. Il veut lui voir franchir toutes les étapes à la Chambre, et cela pour une bonne raison, car nous devons avoir une certaine certitude à l'égard des tarifs. Quoi qu'il en soit, le projet de loi aurait dû être présenté il y a déjà des mois, sinon une année, afin que nous puissions examiner les répercussions des tarifs sur l'industrie canadienne et, peut-être, voir s'il y avait lieu de les hausser, de les abaisser ou même de les supprimer.

Nous devons gérer les affaires du pays avec soin. Nous vivons dans un monde hautement compétitif. J'ai donné comme exemple l'accord sur le bois d'oeuvre et certaines barrières élevées contre les produits manufacturés canadiens.

• (1225)

Certains pays appliquent un tarif aux produits manufacturés canadiens, mais pas à nos exportations de bois brut. L'industrie forestière canadienne, en Colombie-Britannique, renferme un secteur de plus en plus important qui se consacre à l'exportation du bois brut, en d'autres mots l'exportation de bons emplois canadiens.

Depuis une dizaine d'années environ, en raison de la dépréciation de notre monnaie, qui est descendue jusqu'à 63¢, l'industrie a été réduite à compter sur la faiblesse de notre dollar pour se tirer d'affaires. Essentiellement, nous avons perdu dix années d'investissements dans le secteur manufacturier. Nous aurions dû investir dans l'amélioration et la modernisation de nos usines de fabrication afin de demeurer concurrentiels sur les marchés internationaux, mais nous n'en avons rien fait. Cela a contribué à accrédi-ter l'idée voulant que les Canadiens ne soient que des scieurs de bois et des porteurs d'eau.

En Colombie-Britannique, d'énormes billots sont acheminés par flottage jusqu'à des cargos où ils sont chargés et expédiés ailleurs dans le monde. Ces billots sont ensuite transformés avant d'être réexpédiés au Canada. Cette situation nous est forcément préjudiciable, surtout si l'on tient compte du piètre état de l'économie de la Colombie-Britannique et du grand nombre de chômeurs qui seraient heureux d'occuper les emplois que permettrait de créer la transformation de ce bois brut.

En terminant, nous appuierons le projet de loi mais nous dénonçons le fait que l'étude en soit précipitée à la Chambre. Nous déplorons le fait que les tarifs et les niveaux des tarifs n'aient pas fait

l'objet d'un débat et d'un examen à la Chambre, comme nous croyons que cela aurait dû être le cas.

• (1230)

M. Ted White (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté assez attentivement le discours du député. Au risque de me disputer avec lui, je dois dire que nous ne nous entendons peut-être pas sur certaines questions concernant le protectionnisme et l'emploi.

Je voudrais faire une observation, et je ne doute pas que le député pourra exposer longuement sa pensée là-dessus pour remplir les sept ou huit minutes qu'il lui reste. La question a trait aux normes d'emploi qui sont énoncées dans ce genre d'entente lorsque nous réduisons les droits de douane et libéralisons le commerce dans le monde.

Je sais qu'il connaît bien l'industrie du transport aérien. Quand il s'agit de lignes aériennes internationales, il importe peu que les agents de bord soient au service des lignes aériennes chinoises, australiennes ou africaines. Ils ont tous les mêmes conditions de travail. Quand ils arrivent à Vancouver, ils logent dans les mêmes hôtels chics et ils ont les mêmes conditions de travail, quelles que soient les lignes aériennes pour lesquelles ils travaillent. À cause de la mondialisation de l'économie, les lignes aériennes doivent s'aligner sur les autres pour pouvoir soutenir la concurrence. Plus il y a mondialisation, meilleures sont les conditions de travail des industries touchées.

Je sais qu'un député ministériel veut poser une question lui aussi. Je vais donc en rester là et demander à mon collègue de nous faire part de ses observations.

M. John Cummins: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations. Je conviens avec lui que nous sommes plongés dans une économie mondialisée.

J'essayais de dire deux choses. La première, c'est que les normes du travail sont importantes à mes yeux, comme elles le sont pour mes électeurs et pour mon collègue. Nous croyons que les travailleurs, ceux qui doivent gagner leur vie comme la plupart d'entre nous devaient le faire avant leur élection, méritent une rémunération équitable pour leur travail. De plus, nous devrions être en mesure de nous préparer une retraite convenable. Voilà ce à quoi notre travail devrait nous donner droit.

Cela dit, l'une des difficultés de la mondialisation, c'est qu'un grand nombre de produits qu'on peut se procurer à l'étranger sont fabriqués par une main-d'oeuvre qui a de piètres conditions de travail ou même par des enfants. Il y a lieu de s'en inquiéter. L'ONU a sans doute un rôle à jouer à cet égard.

Par ailleurs, nous devons faire des investissements au Canada pour accroître la productivité et nous donner les moyens de livrer concurrence à l'échelle mondiale. Notre régime fiscal doit tenir compte de la question. Il doit encourager l'investissement chez nous plutôt qu'à l'étranger. Je préférerais un régime fiscal qui encourage les entreprises canadiennes à des droits tarifaires qui font obstacle aux importations et dressent des barrières artificielles pour protéger notre industrie.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher d'écouter avec intérêt les observations du député d'en face sur l'exportation de grumes.

Initiatives ministérielles

Il semble que dans nombre de cas, d'après l'information dont je dispose, la destination de ces grumes a changé considérablement au fil des ans. Autrefois, une grande partie du bois brut de la Colombie-Britannique était exporté vers l'Extrême-Orient et vers l'Asie où la finesse exceptionnelle du grain de certaines grandes épinettes était très recherchée pour des usages décoratifs. Au Japon et ailleurs en Asie, ces grumes se vendaient à fort bons prix.

En Colombie-Britannique, l'exportation de bois brut est soumise à des règles très strictes. Le pourcentage de grumes exportées représente environ 6 p. 100 de la production totale de bois de la province. Cependant, ces exportations suscitent la controverse en Colombie-Britannique et, bien sûr, partout au Canada. En fait, c'est le gouvernement fédéral qui a le dernier mot en ce qui concerne les permis d'exportation.

Toutefois, il me semble qu'au cours des dernières années, les exportations de grumes de la Colombie-Britannique ne s'en vont plus vers les marchés de l'Asie. Une grande quantité de notre bois brut est maintenant expédié vers les scieries des États de Washington et de l'Oregon. Or, je trouve cette situation passablement perturbante.

En fait, j'ai fait part à notre ministre de mes préoccupations à cet égard. Les représentants de l'IWA-Canada, la section canadienne de la International Woodworkers of America, m'ont dit que ces exportations de grumes alimentent cinq ou six scieries dans les États de Washington et de l'Oregon alors qu'ici même au Canada nombre de scieries ont dû fermer leurs portes ou ralentir la production.

Le député est-il au courant de cette tendance? A-t-il des observations à faire sur la question?

• (1235)

M. John Cummins: Monsieur le Président, le député de l'autre côté a raison.

Depuis toujours, en effet, les grumes étaient expédiées vers les marchés asiatiques, au Japon et ailleurs. Ces dernières années et avec une fréquence croissante depuis que l'exportation de grumes aux États-Unis fait l'objet de restrictions, il y a eu une augmentation de l'exportation de grumes vers les États de Washington et de l'Oregon.

Cela est particulièrement choquant pour les Canadiens qui perdent leur emploi à cause de ces droits de douane. C'est un problème et je suis heureux que le député de l'autre côté ait fait part de son inquiétude à ce sujet au ministre. Cette question mérite d'être examinée et il faut qu'elle le soit. C'est évident qu'il s'agit d'une question difficile. Cependant, c'est un problème que le Canada doit régler avec fermeté et certainement avec du tact car il faut reconnaître le pouvoir dont jouit l'économie américaine sur le Canada en vertu de sa taille.

Néanmoins, il est particulièrement choquant pour les Britanno-Colombiens de perdre leurs emplois et de voir ces grumes franchir la frontière pour fournir du travail dans les États de Washington et de l'Oregon.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, parlant d'emplois et du fonctionnement de l'économie, j'aimerais dire un mot sur l'industrie du vêtement à Winnipeg avant de poser une question.

Le secteur du vêtement à Winnipeg emploie un grand nombre d'ouvrières. C'est une industrie dynamique où nous avons cependant un problème. En effet, les travailleurs de remplacement pour ceux qui partent, qui prennent leur retraite ou qui quittent leur emploi pour une raison ou pour une autre, sont difficiles à trouver au Canada. Par conséquent, le Manitoba dispose d'un programme spécial de

parrainage qui permet aux immigrants qualifiés de venir dans la province pour occuper ces emplois que, pour certaines raisons, les travailleurs canadiens ne peuvent ou ne veulent occuper. De la façon dont fonctionne l'économie mondiale, les entreprises peuvent être concurrentielles mais si les emplois ne s'en vont pas à l'étranger, souvent, les travailleurs étrangers viennent dans notre pays pour faire le travail.

Le NPD a parlé des salaires mais je n'ai pas entendu grand-chose au sujet des salaires dans le secteur du vêtement à Winnipeg, dont est originaire le député de Transcona. Je veux simplement lui demander s'il y a, dans le projet de loi du gouvernement, des dispositions relatives à ces questions?

M. John Cummins: Non, monsieur le Président, cette modification au Tarif des douanes prolongerait tout simplement la durée des tarifs déjà en place.

Le député soulève un point important. Bon nombre des emplois dont il a parlé sont de bons emplois. Nous devrions former les jeunes Canadiens pour qu'ils puissent occuper de tels emplois. Certaines statistiques montrent que nous connaissons bientôt une pénurie de travailleurs qualifiés, comme les charpentiers, les plombiers ou les électriciens, et cela s'applique certainement aux travailleurs de l'industrie du textile. Pourtant, cela ne change rien.

Voilà une question cruciale parmi d'autres. Cependant, lorsqu'on voit que le gouvernement ne présente aucun programme législatif concret pour régler certains de ces problèmes très réels que connaissent les Canadiens, on en perd presque confiance dans le système.

Nous avons de graves problèmes et il ne suffira pas, pour les régler, d'adopter à toute vitesse des projets de loi comme celui-ci, de dire que tout va bien et qu'on s'occupe du dossier et de passer à autre chose.

• (1240)

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir à mon tour l'occasion de participer à ce débat qui est, vous l'avouerez, important et complexe, .

Pour votre bénéfice et celui de ceux qui nous écoutent, je vous lirai l'essentiel de l'esprit de ce projet de loi. Il vient prolonger jusqu'au 30 juin 2014 les articles de la Loi sur le Tarif des douanes, qui permettent au Canada d'offrir un tarif préférentiel aux importations provenant des pays membres de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, et à celles provenant des pays moins avancés.

Quand on parle de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, de pays moins avancés, de commerce extérieur, comme on le fait présentement, cela illustre le fait qu'on parle de plus en plus de la mondialisation, que ce soit la mondialisation de toutes les choses, notamment du commerce et des échanges, la mondialisation en matière de contacts entre les parlementaires ou la mondialisation en matière de communications.

Cela interpelle donc le rôle d'un gouvernement souverain, comme celui du Canada, dans deux de ses grandes responsabilités, c'est-à-dire deux grands volets. La première de ces responsabilités concerne la lutte à la pauvreté, qui doit se faire sur cette planète, dans ce bas monde, et qui ne se fait pas suffisamment. On sait combien le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit peut-être à cause de cette mondialisation. Ainsi, la lutte à la pauvreté doit habiter les préoccupations de ce gouvernement.

Initiatives ministérielles

Il y a une deuxième responsabilité, soit le développement économique, le développement de la prospérité, l'augmentation du niveau de vie, du bien-être de sa population, et donc de susciter une meilleure répartition de la richesse au sein du Canada même.

Dans un contexte comme celui-ci, relativement à un projet de loi, on voit que parfois, ces deux responsabilités peuvent s'affronter. Elles ne sont pas nécessairement complémentaires, au contraire.

En effet, d'un côté, il faut être conscients que la lutte à la pauvreté sur le plan international est une nécessité. Quand on parle maintenant non seulement de pays en voie de développement, mais de pays les moins avancés, c'est qu'on a rendu plus subtile encore l'approche ou l'analyse qui est faite de la situation qui prévaut sur la scène internationale en matière d'équilibre entre la richesse et la pauvreté, sachant, comme je l'ai dit tout à l'heure que, malheureusement, et pour des raisons qui ne tiennent pas de l'opération du Saint-Esprit, on assiste à un élargissement du fossé entre les riches et les pauvres.

La situation est donc de plus en plus dramatique. Quand on parle de pays moins avancés, il s'agit de 49 pays dans le monde, dont 34 sont situés en Afrique. J'ai eu le privilège et l'occasion d'aller en Afrique encore le mois dernier, en vertu de l'invitation du Conseil de recherche en développement international, qui est une officine de l'ACDI, si j'ai bien compris. On s'est rendus au Sénégal pour assister à une réunion de parlementaires africains provenant d'une douzaine de pays. L'un de ces parlementaires—si ma mémoire est bonne, c'est un collègue du Sénégal—, dans son petit laïus de fin des travaux, a rappelé à l'assemblée que, et je cite: «L'Afrique n'est pas pauvre; l'Afrique a été appauvrie.»

Cela dit, l'Afrique ayant été appauvrie—je souscris à une telle affirmation, à savoir que l'Afrique n'est pas pauvre, mais qu'elle a été appauvrie—, c'est là où le Canada devient partie prenante à cet appauvrissement et où il a une responsabilité morale évidente de prendre des mesures qui s'imposent pour essayer d'améliorer la situation.

En effet, les chiffres varient, mais on sait qu'il y a, et c'est le moins qu'on puisse dire, des millions d'Africains dont le salaire moyen est de 1 \$ de l'heure, selon notre schème de référence. C'est donc une situation qui, à l'évidence, illustre le caractère inacceptable de la situation. C'est là une pauvreté qui s'accroît depuis les dernières décennies.

On peut identifier des causes qui apparaissent évidentes quand on est sur place. Ainsi, on constate qu'il y a très peu d'entreprises de transformation, bien que les richesses naturelles y soient pourtant nombreuses. De plus, les produits, comme le cacao, sont constamment l'objet d'un ballottage pour ce qui est des prix fixés dans les capitales occidentales. Ce faisant, les Africains deviennent carrément à la merci de ceux qui décident en toute irresponsabilité.

• (1245)

Ces gens n'ont de comptes à rendre à personne. Ils sont d'ailleurs pratiquement inconnus. Ce sont les lois du marché qui font en sorte qu'on en arrive rapidement à une situation qu'on m'a racontée, où la production coûte plus cher que le prix de vente de tel ou tel produit sur les marchés. Cela devient vraiment dramatique comme situation.

Ce cul-de-sac a pour effet global qu'il est de plus en plus admis que l'Afrique est en train de vivre une forme de décroissance. Si l'on fait un calcul des produits nationaux bruts internationaux, l'Afrique est au passif. Cela est carrément inacceptable, surtout quand on connaît les richesses naturelles que possède ce merveilleux continent par ailleurs si attachant.

J'ai eu le privilège de visiter l'Île de Gorée, à Dakar. Il faut être conscient que le développement des Amériques, notamment de l'Amérique du Nord, s'est fait en grande partie, et ce, honteusement, grâce à la collaboration sur le plan humain de millions et de millions d'Africains qui ont fait l'objet d'esclavage et qui ont été transportés ici dans des conditions infâmes et infectes. L'Amérique ne devrait jamais oublier le passé très honteux qui préside à son développement actuel, lequel ne cesse de s'accroître au détriment, à mon avis, et sur le dos d'à peu près tous les autres continents du monde, notamment l'Amérique du Sud et l'Afrique.

La première responsabilité du gouvernement canadien est de prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté internationale. Sa deuxième responsabilité est de favoriser le développement économique, par ailleurs, du Canada lui-même et de sa population. C'est là qu'il peut y avoir une tension entre ces deux grandes responsabilités. Il doit le faire dans le contexte décrit présentement, compte tenu des ententes internationales et des échanges commerciaux. À mon avis, il doit le faire en prenant des mesures pour tenter, dans la mesure du possible, de protéger les emplois et d'adapter la main-d'oeuvre à ces bouleversements économiques et socioéconomiques.

Si on laisse aller les choses, si on laisse simplement le Marché se déployer, il y a de grands dangers qu'on assiste à la mondialisation de la misère, comme certains l'ont déjà écrit et décrit. C'est un phénomène qu'il faut contrer de toute évidence.

Je vous raconterai ce qui en est dans ma seule région. Je suis le député de Trois-Rivières. Dans la grande région de Trois-Rivières, depuis les années 1970—je faisais un petit exercice de mémoire tantôt—, je vous nomme des entreprises qui ont fermé leur porte pour des raisons qu'on peut penser être d'ordre international ou de commerce international, puisque le phénomène n'est quand même pas nouveau.

Je pense à l'Associated Textile, à Louiseville. Je pense à la Wabasso, à Trois-Rivières et à Shawinigan. Je pense à la Rubin et à la Utex de Victoriaville. Je pense à l'entreprise Le Culottier, de Batiscan, qui était un très important manufacturier de jeans. Je pense à Fruit of the Loom, qui a fermé ses portes, qui employait 600 femmes qui travaillaient dans le textile à Trois-Rivières. Ce ne sont que cinq ou six entreprises. On peut parler facilement de 4 000 à 6 000 emplois qui ont été perdus pour des raisons reliées au commerce extérieur.

Ce ne sont pas des paroles en l'air. On parle ici de choses très concrètes qui touchent la vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Il faut être conscient d'à quel point cette question est délicate.

J'ai eu le plaisir de rencontrer, la semaine dernière, des dirigeants d'une entreprise de ma région que je ne nommerai pas, une entreprise centenaire dans le domaine du vêtement dont les dirigeants sont très anxieux face à ce qui s'en vient en janvier 2005 avec l'abolition des tarifs, notamment avec la concurrence qui vient du Bangladesh et de la Chine.

Initiatives ministérielles

● (1250)

Si aucune mesure n'est prise, tous les scénarios doivent être envisagés. À la limite, ils risquent de procéder à des licenciements très importants, si ce n'est de fermer leur porte. Cela s'inscrirait dans une problématique plus globale où, seulement dans le domaine du vêtement, 97 000 emplois seraient touchés au Canada, dont 75 000 au Québec. Vous aurez compris que ces questions ont une dimension très importante pour le Québec. Il y a entre autres cette entreprise dans ma région qui se sent menacée si aucune mesure n'est mise de l'avant par le gouvernement. Celui-ci doit être conscient de cela, plus qu'il ne semble l'être actuellement, plus que ne l'a été, notamment, l'ancien ministre du Commerce international du Canada.

Ces gens-là préconisent notamment que les manufacturiers soient favorisés davantage par rapport aux importateurs. Ce sont les manufacturiers qui produisent une valeur ajoutée, qui produisent des emplois et qui transforment la matière première. Il semble que les manufacturiers et les importateurs sont traités sur le même pied dans le domaine du textile et du vêtement. Ce sont des concepts très importants. Il faudrait que, dorénavant, les manufacturiers soient mieux considérés.

Ils font une deuxième suggestion que j'ai d'ailleurs transmise au nouveau ministre du Commerce international, c'est que le gouvernement pourrait se servir du gros bon sens, sans tomber dans le protectionnisme. Le gouvernement fédéral, comme tous les gouvernements provinciaux, municipaux et les sociétés d'État partout à travers le Canada, devrait favoriser l'achat chez nous. Jusqu'à preuve du contraire, quitte à donner un petit pourcentage de protection—il faut appeler les choses par leur nom—, il pourrait faire en sorte que, au moins les institutions qui relèvent des payeurs de taxes achètent des produits québécois ou canadiens.

Laissons au secteur privé le soin de décider pour ce qui le concerne. Toutefois, du côté gouvernemental, dans une saine approche de l'intérêt public, il faut faire en sorte qu'avec les deniers publics on achète des biens et des produits fabriqués au Canada comme au Québec. Il faudrait que cela s'applique au moins aux institutions publiques du gouvernement fédéral ainsi qu'à toutes les sociétés d'État.

Il y a donc des mesures à prendre, sur le plan interne, mais il faut aussi recréer des programmes qui existaient avant la terrible lutte pour atteindre le déficit zéro qu'on a commencée en 1994 en coupant un peu partout. On a coupé notamment dans le PATA, le Programme d'aide aux travailleurs âgés, qui auparavant s'appelaient le Programme d'aide aux travailleurs et s'adressait d'ailleurs uniquement aux employés du textile et du vêtement.

Ce programme a été converti pour servir aux travailleurs âgés en général. Le gouvernement était plus sensible à l'époque, semble-t-il, à la situation difficile que vivent ces travailleurs et ces entreprises. Il y avait un programme, le PAT, qui s'adressait aux travailleurs du textile et du vêtement. Il faudrait que semblable mesure, face à la libéralisation des marchés, soit remise sur pied pour protéger les intérêts des autochtones. Il faut faire en sorte qu'on prenne nos responsabilités, pas seulement quant à la lutte à la pauvreté sur le plan international, mais aussi concernant la protection de la paix sociale, la protection des travailleurs et des emplois, le développement économique et l'harmonie.

Il faut aussi favoriser, comme cela a déjà été fait à l'époque, des mesures d'adaptation au changement pour la main-d'oeuvre. L'entreprise dont je vous parlais, dont les dirigeants sont venus me voir, trouve cela d'autant plus frustrant qu'elle a consacré des montants énormes au cours des récentes années à la formation de sa

main-d'oeuvre pour l'adapter aux nouvelles nécessités du marché. De plus, elle a investi énormément dans des équipements des plus modernes. Avec les changements qui s'en viennent, tout cela est menacé, même si cette entreprise a pris ses responsabilités, face à ses intérêts corporatifs d'un côté, et à ses employés de l'autre.

Il faut donc prendre des mesures à l'interne, comme je l'ai mentionné. Il faut aussi prendre des mesures face à l'aide internationale. Il faut que le Canada vise davantage à atteindre des objectifs fixés par l'ONU quant à l'aide au développement international qui est de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut.

● (1255)

Nous sommes actuellement à 2,7 de 1 p. 100, soit le tiers de l'objectif fixé. Le gouvernement canadien pourrait donc clairement faire un effort, à l'unisson avec d'autres pays, pour faire en sorte que l'aide internationale soit mieux sentie et prendre les mesures pour que l'aide se rende à ceux qui en ont vraiment besoin.

De même, le gouvernement pourrait se comporter en meilleur citoyen corporatif de la planète en signant des ententes et des traités quant aux conditions de travail et aux conditions de vie, notamment sous l'égide de l'Organisation internationale du travail. En effet, le Canada n'est pas signataire de traités fort importants qui concernent le travail des enfants et des femmes.

On permet ici l'accessibilité à des produits qui ont été fabriqués dans des conditions de travail infectes vécues par des enfants. Des traités existent à cet égard. Dans cette optique, certains pays ont adopté une discipline à laquelle le gouvernement canadien ne souscrit pas. Ce sont là des mesures que ce dernier pourrait prendre pour améliorer la situation.

Il faut donc aller dans ce sens. Il faut être conscients que lorsqu'on parle de mondialisation, on peut en parler de façon positive, mais si cela continue, si la mondialisation ne se fait qu'en fonction d'intérêts privés par rapport à l'intérêt public mondial, on pourra parler de plus en plus de la mondialisation de la misère. Ainsi, cela se fait et se fera de plus en plus sur le dos de la solidarité sociale la plus minimale qui soit. C'est là un très mauvais signe pour les générations à venir.

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, à nouveau j'entends parler, dans le cadre du débat sur ce projet de loi, de protectionnisme et de façons d'améliorer les conditions de vie et de travail des habitants du tiers monde. J'ai entendu le député dire que le gouvernement québécois devrait encourager les Québécois à acheter des produits locaux. C'est peut-être un élément qui contribue à la bonne santé du marché mais, à mon avis, ce n'est absolument pas la bonne approche.

Ce que les gouvernements locaux devraient faire, selon moi, que ce soit le gouvernement du Québec, de la Colombie-Britannique ou même du Vermont, c'est encourager leurs concitoyens à envoyer un échantillonnage des meilleurs produits de leur province ou de leur État à leurs amis et à leurs parents à l'étranger afin de contribuer à l'expansion du marché pour ces produits. Ils ne devraient pas être insulaires et se contenter d'encourager les habitants de leurs propres régions à acheter leurs propres produits. Cela n'améliore pas le marché. Cela n'améliore pas la variété offerte aux consommateurs. Cela ne fait que créer une atmosphère protectionniste hostile aux apports étrangers.

Initiatives ministérielles

La meilleure façon de procéder est de pousser les gens à élargir le marché. Si j'étais responsable d'une campagne publicitaire en Colombie-Britannique en faveur d'un produit local, je n'encouragerais pas les Britanno-Colombiens à acheter ce dernier. Je leur dirais qu'ils recevraient un coupon leur donnant droit à un rabais s'ils envoyaient ce produit à un parent au Québec ou en Floride. Ce parent recevrait à son tour un coupon pour acheter des quantités supplémentaires de ce produit. C'est ainsi que l'on développe les marchés au niveau mondial et que l'on offre des débouchés aux entreprises de la province.

Quand on parle d'améliorer les conditions de travail des femmes et des enfants dans le tiers monde, comme l'a fait le député, ne perdons pas de vue ce qu'étaient les conditions de travail dans un pays comme le Royaume-Uni, en Angleterre par exemple, au début du XX^e siècle. Des jeunes garçons travaillaient comme ramoneurs et grimpaient dans les cheminées. En Angleterre, la majorité de la population vivait dans la même pauvreté et dans les mêmes conditions que les habitants du tiers monde aujourd'hui.

Pourquoi la situation s'est-elle améliorée? Parce que les gouvernements ont encouragé l'esprit d'initiative, la formation et la libéralisation des marchés. Quand on étudie la situation des pays, on s'aperçoit à chaque fois que les pays qui commercent librement, qui encouragent le libre échange et l'esprit d'initiative, sont ceux qui jouissent du niveau de vie le plus élevé et des meilleures conditions de travail.

Nous n'améliorerons pas le sort des habitants du tiers monde en essayant de protéger nos propres marchés. Nous devons au contraire les ouvrir, supprimer les droits de douane et encourager les pays du tiers monde à exporter vers les pays industrialisés.

• (1300)

[Français]

M. Yves Rocheleau: Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je voudrais souligner à mon collègue que je n'ai jamais parlé comme tel du gouvernement du Québec. Au contraire, j'ai parlé du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, du palier municipal et des sociétés d'État en général, qui devraient porter une attention spéciale aux produits canadiens et québécois.

L'exemple que je donnerais, c'est qu'il semblerait que, dans le domaine du vêtement, le ministère de la Défense nationale du Canada favorise une politique d'achat de produits canadiens, alors que le ministère de l'Immigration l'ignore complètement et ne manifeste aucune sensibilité à cet égard.

Ce n'est pas à la mode d'être protectionniste. Il faut ouvrir nos frontières, mais il ne nous faut quand même pas être naïfs. Il faut aussi regarder ce que font nos compétiteurs occidentaux. Il faut nous demander si tous les compétiteurs et les concurrents occidentaux respectent les règles du jeu. Si nous sommes les seuls, il ne faut pas être naïfs non plus et il ne faut pas être «jovialistes», comme l'aurait été, semble-t-il, l'ancien ministre du Commerce international du Canada.

Il faut être vigilant et faire en sorte que l'intérêt public du Québec et du Canada soit respecté, sans faire rire de nous, mais en jouant globalement le jeu de cette nouvelle mondialisation et de cette libéralisation du marché.

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, nous tenons aujourd'hui un débat fort intéressant. Personne ne s'attendait à cela, ce matin, lorsque le débat a été lancé, mais les délibérations ont été très intéressantes.

Le Parti conservateur appuiera ce projet de loi, parce que nous appuyons le libre-échange. Toutefois, l'étude de cette mesure législative nous a donné l'occasion d'aborder, dans un contexte plus large, le libre-échange et tous les problèmes qu'il suscite ou qu'il nous permet d'éviter.

Avant de pousser plus loin mon analyse du projet de loi C-21, je veux faire part à la Chambre d'un échange que j'ai eu un peu plus tôt avec un député néo-démocrate. Il parlait de concurrence déloyale et affirmait que nous voudrions sûrement adopter des mesures de protection à l'intention des entreprises victimes de concurrence déloyale.

C'est une question qui me touche de près. Avant d'être élu à la Chambre, j'étais dans les affaires. Je possédais une entreprise de 10 employés qui, dans les années 80, s'est mise à vendre des télécopieurs. À peu près au moment moment, les magasins Office Depot et Staples ont ouvert des succursales en Colombie-Britannique. Ils se sont installés dans la région de Vancouver où je vendais des télécopieurs. Les gens ont pu alors se procurer des télécopieurs auprès de Staples et d'Office Depot pour environ 200 \$ de moins que le prix que j'exigeais.

Mon collègue néo-démocrate parlerait probablement de concurrence déloyale dans un tel cas. Un grand magasin faisait disparaître le gagne-pain de mes employés, et ainsi de suite. Mais ce n'est pas comme cela que je voyais les choses.

On parle de concurrence déloyale, mais déloyale envers qui? Les consommateurs étaient ravis. Pour 200 \$ de moins que le prix que je demandais, plus de gens pouvaient s'acheter le produit. Par conséquent, Office Depot et Staples pouvaient offrir du travail à beaucoup plus de gens que moi. Ils pouvaient vendre des produits qu'ils mettaient eux-mêmes sur le marché, ce que les petits détaillants sont incapables de faire.

Au lieu de pleurer, de me lamenter et d'exhorter le gouvernement à protéger mon entreprise, j'ai réfléchi à ce que Staples et Office Depot n'étaient pas en mesure de faire et à ce que moi, en tant que petit entrepreneur, je pouvais faire. J'ai découvert que mes techniciens étaient formés pour réparer des télécopieurs et qu'ils pouvaient réparer les appareils que vendaient Staples et Office Depot. D'ailleurs, la demande pour ce service s'est accrue, puisque Staples et Office Depot vendaient beaucoup plus de télécopieurs que j'aurais jamais pu en vendre. Nous avons donc plus d'appareils à réparer que jamais auparavant.

J'ai également examiné des produits. Nous avons choisi une gamme d'équipement téléphonique spécial que Staples et Office Depot ne pouvaient pas vendre parce qu'il était trop compliqué et nécessitait trop de stratégies de prévente pour qu'un client comprenne à quel point il pouvait être avantageux.

Il y a toujours des façons pour un entrepreneur novateur d'éviter les problèmes créés par un marché libre et de trouver autre chose qui fonctionne. Cela s'appelle l'exploitation de créneaux et cela fonctionne très bien. C'est pourquoi Northern Telecom remporte autant de succès. Elle exploite un créneau. Elle a commencé à une époque où pratiquement personne n'exploitait cette partie du marché des équipements de télécommunication. Elle est devenue le leader mondial dans l'approvisionnement en équipement de télécommunication.

Initiatives ministérielles

Lorsque nous parlons de projets de loi comme celui-ci et de tout le secteur du libre-échange, nous devons nous rappeler que le libre-échange a réellement aidé des pays comme le Canada. Tous les autres pays du monde qui ont ouvert leurs frontières ont aujourd'hui des niveaux de vie plus élevés, de meilleurs salaires et un meilleur environnement en général, en raison de la libéralisation des échanges.

J'ai attendu, pour discuter de cet exemple, d'avoir donné le mien. Un des députés du Bloc a parlé plus tôt d'un fabricant de sacs de papier de sa circonscription qui était bouleversé parce que ces sacs peuvent désormais être fabriqués moins cher en Chine. Je présume que ce fabricant s'est plaint auprès de son député au sujet de cette situation terrible et a demandé ce que le gouvernement peut faire pour protéger son usine de fabrication de sacs de papier.

Je fais des présomptions, mais je pense qu'elles sont raisonnables. La bonne approche consiste à être honnête avec ce fabricant et à lui dire que le gouvernement adhère à la politique du libre-échange et que le fabriquant devra trouver un moyen de composer avec cet environnement, et non d'être subventionné par l'État et protégé contre les tarifs. Il devrait plutôt examiner les produits qu'il fabrique.

● (1305)

Si un autre fabricant le chasse du marché, il doit chercher un autre produit à fabriquer. Peut-être peut-il fabriquer un sac en plastique spécial, l'une de ces housses pour bouteille de vin qui se vend beaucoup en ce moment. Elles sont très populaires. Ce type de housses porte un cordon; il s'agit d'un sac de plastique ou de papier très joli, dans lequel on peut apporter une bouteille de vin lorsqu'on est invité à manger chez quelqu'un. Il pourrait s'agir de sacs-cadeau. Il pourrait s'agir de toute une gamme d'options permettant à ce fabricant de se repositionner sur le marché dans un créneau sans intérêt pour la Chine, trop petit pour cette économie de masse, mais néanmoins rentable. Il y a d'autres exemples de ce genre.

Je suis originaire de la Nouvelle-Zélande. Comme les députés le savent, la Nouvelle-Zélande a été acculée à la faillite au milieu des années 90. Que s'est-il produit? Ce pays a dû supprimer presque toutes les subventions qu'il accordait à ses agriculteurs. Dieu sait que l'on a entendu des grincements, des pleurs et des récriminations au sujet de ce qui allait suivre et, question de fait, certains agriculteurs ont fait faillite. Toutefois, 10 ans plus tard, la Nouvelle-Zélande comptait trois fois plus d'agriculteurs qu'au moment où elle a supprimé ses subventions, l'agriculture y étant soudainement devenue rentable. Les agriculteurs ont dû faire preuve d'initiative pour dénicher des créneaux dans le marché.

À une époque, des agriculteurs néo-zélandais fournissaient la plus grande partie du fromage mozzarella employé par Pizza Hut aux États-Unis. Ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient fabriquer un mozzarella de qualité à un prix qui leur permettait d'occuper ce créneau. Auparavant, ces agriculteurs fabriquaient du cheddar de couleur orange, que tout le monde produisait, et les gouvernements remplissaient les entrepôts de ce cheddar dont personne n'avait besoin. Le résultat a été spectaculaire: les agriculteurs néo-zélandais ont dû cesser de se fier sur le gouvernement et trouver des créneaux dans le marché.

Je ne sais pas si des députés sont déjà allés en Nouvelle-Zélande, mais ils devraient s'y rendre, entrer dans un supermarché et jeter un coup d'oeil au rayon des produits laitiers. Ils seraient étonnés par la variété et les choix qui s'y offrent. L'industrie laitière compte un nombre incroyable d'industries artisanales fabriquant des fromages spécialisés pour le marché domestique des jeunes professionnels des villes, comme nous pouvons les appeler, je crois. On y trouve

également de la crème à fouetter à divers parfums, par exemple au Kahlua et au Grand Marnier. On ne trouve rien de tel au Canada, puisqu'il est encore illégal d'ajouter de l'alcool à ces produits. Tout n'est pas aussi simple, mais la suppression des subventions a fait naître une industrie et un esprit d'initiative inconnus jusqu'alors.

Je vais vous donner un exemple local. Au début des années 1980, l'industrie vinicole de la Colombie-Britannique jouissait d'énormes subventions. Tous ceux qui cultivaient le raisin étaient certains d'obtenir une aide considérable du gouvernement pour maintenir leurs opérations. La mauvaise qualité de ce vin n'était un secret pour personne. Tous savaient que ce vin était absolument terrible. Le gouvernement dirigé par Bill Bennett à l'époque a fini par annuler les subventions dans ce secteur.

D'autres collègues de la Colombie-Britannique se souviendront des plaintes et des lamentations que tout cela a soulevées. Tous les producteurs devaient faire faillite. La situation devait être désastreuse. Et que s'est-il passé? Cela a plutôt encouragé les responsables de cette industrie à faire une sérieuse introspection et à se débarrasser des mauvais raisins qui étaient produits sur leurs terres pour faire pousser des raisins de qualité, et à s'adjoindre des vinificateurs chevronnés venant de partout au monde. Des spécialistes sont venus de France, de Nouvelle-Zélande, d'Italie et d'Allemagne pour aider l'industrie à se développer. Voyez où nous en sommes aujourd'hui. La Colombie-Britannique produit des vins de calibre mondial.

Les gouvernements ne rendent service à personne en subventionnant les entreprises. Ces subventions étouffent l'initiative et privent les consommateurs de leur droit de choisir. Elles maintiennent les prix à un niveau élevé. De nos jours, tous les députés que la chose intéresse peuvent se procurer un BlackBerry et la plupart des Canadiens ont les moyens d'acheter un ordinateur parce que les marchés libres permettent la fabrication de ces produits à un coût suffisamment bas pour que le Canadien moyen puisse se les procurer sur le marché canadien.

Je me souviens de l'époque où les ordinateurs coûtaient 12 000 \$ et n'étaient vendus que dans des boutiques spécialisées. Lorsque l'entreprise dans laquelle je travaillais a acheté son premier ordinateur en 1979, il coûtait plus de 12 000 \$. Il n'y avait pas beaucoup de vendeurs d'ordinateurs. Les disquettes servant à conserver les données mesuraient 12 pouces de diamètre. Ces énormes disquettes ne contenaient que 80 kilo-octets de données et les ordinateurs coûtaient 12 000 \$.

Je regardais aujourd'hui une circulaire du magasin Future Shop. On peut maintenant se procurer un ordinateur de bureau avec écran et 2,8 giga-octets de mémoire pour 499 \$. Ce sont les marchés libres et ouverts qui rendent ce genre de situation possibles.

● (1310)

Voilà pourquoi, au bout du compte, nous appuierons le projet de loi, car nous croyons vraiment à l'ouverture des marchés et à la baisse des droits de douane. En fait, la seule chose qui me déplaît dans ce projet de loi, c'est qu'il ne supprime pas complètement les droits de douane. Il maintient en place un traitement préférentiel pour certains pays et moins préférentiel pour d'autres. Au moins, il a constitué une étape d'une démarche, car lorsque j'ai immigré au Canada en 1979, le pays ressemblait beaucoup à ce que la Nouvelle-Zélande a été, avec beaucoup de droits de douane protecteurs en place et des prix très élevés pour beaucoup de produits. Le contexte d'aujourd'hui est certainement de beaucoup meilleur.

Initiatives ministérielles

Avant de conclure, il me faut reprendre quelque chose que certains de mes collègues ont fait remarquer plus tôt, à savoir la précipitation induite avec laquelle on fait avancer ce projet de loi à la Chambre. Le gouvernement a sûrement vu cette situation venir il y a au moins un an ou deux. Une disposition de réexamen s'appliquait à ces droits de douane. Tout le monde savait qu'ils allaient expirer très bientôt. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu jusqu'à un moment si rapproché de la date d'expiration? Celle-ci devait être le 30 juin de l'année en cours. Personne ne viendra me dire que personne au gouvernement ne s'est aperçu il y a un an du fait que cela allait arriver.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu pour présenter le projet de loi à la Chambre jusqu'à deux ou trois semaines avant le déclenchement des élections? Maintenant, nous l'étudions à toute vapeur sans la prise en compte adéquate des solutions de rechange pour nous assurer qu'il peut rester en place lorsque les élections seront convoquées et lorsque la Chambre ne sera pas ici pour veiller à ce que cela soit fait avant juin. Voilà qui est typique de ce qui s'est passé à la Chambre ces dernières semaines.

J'ai contribué au projet de loi C-3, qui concerne la définition des partis politiques. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre dès la reprise des travaux après la prorogation. Le ministre nous a convaincus que le projet de loi devait être renvoyé à un comité avant l'étape de la deuxième lecture de manière à ce que nous puissions l'étudier, proposer des modifications avisées et ainsi de suite.

Le ministre nous a dit qu'il était vraiment intéressé à écouter les commentaires, que nous vivions dans une nouvelle ère et que nous aurions raison du déficit démocratique dans cet endroit. Lorsque le comité fut saisi du projet de loi C-3, je me suis empressé de demander au ministre si lui-même ou son ministère avait communiqué avec les parties touchées par le projet de loi. Aussi incroyable que cela puisse paraître, sa réponse fut non.

Le comité était saisi d'un projet de loi avant l'étape de la deuxième lecture. Tout juste après sa présentation, ce projet de loi a été renvoyé à un comité et le ministre n'avait même pas informé les parties touchées que le processus était enclenché. Pourquoi? Le ministre voulait que la mesure soit adoptée sans délai car si elle n'a pas été adoptée en juin, on aura un problème. En effet, dans le sens de la décision de la Cour suprême du Canada, la Loi électorale ne tiendra plus si elle n'est pas modifiée en juin au plus tard, si bien que le ministre s'énerve pour que cet endroit et l'autre adoptent la mesure.

En fait, le projet de loi devait nous être renvoyé aujourd'hui. Le ministre a tenté d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que l'on déroge au préavis habituel de trois jours pour le renvoi d'un projet de loi de manière à ce que celui-ci puisse être inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Il n'a pas réussi à obtenir le consentement unanime, mais on sent son empressement d'en saisir la Chambre parce qu'il sait que le temps lui file entre les doigts. Il veut que la mesure soit adoptée avant le déclenchement des élections. Plutôt que d'assurer une étude appropriée de la mesure, d'informer les parties qui seront touchées, de diffuser des communiqués et d'informer le public au sujet du projet de loi, il essaie de le faire adopter le plus rapidement possible à l'insu du plus grand nombre de gens possible.

Lors d'une séance du comité, j'ai demandé au ministre s'il avait informé d'autres personnes. Il a répondu par la négative. Je lui ai demandé si nous allions entendre des témoins. Il a répondu non. Finalement, il a fallu que l'opposition, le Parti conservateur, fasse de l'obstruction systématique pour entendre certains témoins, pour

pouvoir même informer de la situation ceux qui sont visés par le projet de loi.

Nous avons fait de l'obstruction systématique au sein du comité et, à peu près une semaine plus tard, nous avons réussi à obtenir que le directeur général des élections vienne témoigner devant le comité. À ma demande, le chef du Parti communiste du Canada a aussi pu venir de Toronto. Le gouvernement a toutefois refusé d'accueillir d'autres témoins représentant de petits partis touchés par le projet de loi, comme le Parti Vert.

Les deux témoins ont comparu devant le comité. Le directeur général des élections a signalé d'énormes problèmes que posait le projet de loi et il a proposé des amendements très judicieux. Tout de suite après la comparution des témoins, le ministre a voulu que nous allions de l'avant et que nous passions à l'étude du projet de loi article par article. Nous avons dû menacer de recommencer l'obstruction systématique pour simplement prendre en considération le témoignage présenté par les témoins.

● (1315)

Le directeur général des élections a proposé des amendements très judicieux. Le comité s'est à nouveau réuni quelques jours plus tard, le ministre ayant indiqué qu'il était disposé à discuter des amendements, mais il n'en a finalement accepté aucun.

Cet exercice a été inutile, et c'est ce qui se produira avec le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis. Le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur, sans qu'on puisse l'étudier convenablement, sans qu'on puisse entendre des témoins et sans qu'on y apporte les amendements qui s'imposent; aussi, je suis certain que c'est un projet de loi comportant maintes lacunes qui sera renvoyé à la Chambre dans quelques jours. C'est un projet de loi bourré de problèmes qui sera adopté à toute vapeur à la Chambre afin que les élections puissent être déclenchées.

Le directeur général des élections a dit que le projet de loi C-3 l'obligera à se prononcer sur le bien-fondé des objectifs des partis politiques. Pour enregistrer les partis, il devra, par exemple, déterminer si le Parti libéral du Canada a une raison d'être.

Monsieur le Président, comment aimeriez-vous vous retrouver dans cette situation? Cette personne censée être non partisane et n'entretenir aucun lien avec quelque parti politique que ce soit devra établir que le parti politique qu'elle enregistre poursuit un objectif politique et en attester par écrit. C'est le genre de projet de loi dont nous sommes saisis en raison d'une précipitation induite à le faire adopter avant des élections.

Je réalise que le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas si mauvais. Il traite d'une situation dont nous avons discuté amplement dans le passé. Il porte sur le libre-échange. Il nous a certainement donné une occasion, comme je l'ai mentionné, de parler longuement aujourd'hui du libre-échange et d'exprimer quelques-unes de nos préoccupations. Diverses opinions ont été exprimées aujourd'hui.

Certains aimeraient nous revenir à un régime plus protectionniste. Les députés du Bloc, que j'aime qualifier de néo-démocrates du Québec, aimeraient s'aligner avec le NPD et voir davantage de protectionnisme. Ils pensent que ce serait utile, mais ils se trompent. Tous les exemples qu'une personne peut réunir montrent que le protectionnisme fait disparaître des emplois. Le protectionnisme réduit la sélection et le choix qui s'offrent au consommateur. Il fait monter les prix pour le consommateur et il ne favorise en rien les conditions de vie ou les normes de travail des gens.

Initiatives ministérielles

Le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs, c'est de compter sur un cadre comme celui que le projet de loi C-21 engendre, un contexte où les droits de douane sont plus bas, les échanges plus libres et les possibilités plus grandes.

• (1320)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de mon collègue sur les tarifs douaniers et les échanges commerciaux. C'est un sujet captivant qui a certes dominé nombre de discussions en Ontario et un peu partout au Canada. Cette question soulève certains problèmes qui existent depuis longtemps et qui se posent spécialement lorsqu'on jette un coup d'oeil au sud de la frontière, c'est-à-dire sur les États-Unis.

Je viens de Windsor, en Ontario. Le libre-échange a des répercussions sur notre collectivité, entre autres sur la circulation aux passages frontaliers et sur l'industrie manufacturière, particulièrement le secteur automobile.

J'estime important de souligner ce qui s'est produit. La signature de l'accord de libre-échange a anéanti le Pacte de l'automobile et nous place dans la situation où nous sommes aujourd'hui; sur les 18 dernières usines d'assemblage automobiles, une seule s'est installée au Canada. Cette situation a engendré plusieurs problèmes. La question est fort pertinente puisqu'un emploi sur 7,5 au Canada et un emploi sur six en Ontario sont directement liés à l'industrie automobile.

Les États-Unis ont injecté des subventions massives dans le secteur automobile, volant ainsi des emplois aux Canadiens. Les Américains ont littéralement versé des centaines de millions de dollars pour s'assurer que les usines allaient s'établir aux États-Unis. C'est ce qui est arrivé dans les États du sud, notamment en Alabama et au Missouri. Aujourd'hui, c'est ce qui se passe également dans les États du nord. Récemment, la société DaimlerChrysler a annoncé l'implantation, au Michigan, d'une usine de montage de moteurs hybrides. Les Américains ont offert des dizaines de millions de dollars pour obtenir cette usine, éliminant toute possibilité pour les collectivités canadiennes.

J'aimerais que le député se penche sur cette situation. J'ai demandé au gouvernement, à tout le moins, de contester, en vertu de l'accord de libre-échange, cet octroi de subventions à l'industrie automobile qui permet aux États-Unis de voler des emplois aux Canadiens. À défaut d'un tel recours, le gouvernement pourrait certainement se pencher sur le problème que nous avons.

Que faire quand ces entreprises exigent des centaines de millions de dollars et que les États-Unis accèdent à ces demandes et que le Canada voit ces occasions d'affaires lui échapper? Comment réagissons-nous à cette situation? Les représentants de ces entreprises nous ont explicitement dit que notre régime fiscal et que notre système de soins de santé ne les intéressent pas. Ce qui les intéresse ce sont les subventions que leur accordent les États-Unis.

M. Ted White: Monsieur le Président, j'ai donné un peu plus tôt un exemple tiré de l'époque où j'étais en affaires à mon compte et que ma part de marché a disparu en raison de l'arrivée de la concurrence. Cette concurrence était à Vancouver, qui est située de l'autre côté du havre du point de vue de North Vancouver, mais c'est le même principe que la frontière qui sépare le Canada et les États-Unis. Nous pouvons pousser ces arguments à l'extrême et dire d'acheter seulement les marchandises qui proviennent de North Vancouver pour protéger les industries de North Vancouver et ne pas oser traverser le pont pour acheter certains articles chez Staples, de l'autre côté. C'est le même principe.

Ce que le député souhaite, c'est protéger les industries de sa région au détriment des industries de la mienne. C'est de cela qu'il s'agit. Je vais lui donner un exemple.

Lorsqu'il a été introduit, le libre échange a ouvert de vastes perspectives pour les sociétés de ma région. J'ai un ami qui possède une telle société et il ne pouvait faire du commerce ou des exportations aux États-Unis en raison des barrières tarifaires. Lorsque le Canada est entré dans l'ALENA et qu'il a supprimé ces tarifs, cela a eu pour effet de lui ouvrir la porte de ce gigantesque marché de 200 millions d'Américains, où il ne pouvait auparavant pas entrer. Il vend de l'équipement très spécialisé pour l'industrie automobile, pour l'application de peinture sur la carrosserie des automobiles, pour faire sécher et durcir à la chaleur l'émail utilisé pour les petites réparations. Il a transformé une petite industrie familiale en société employant des centaines de personnes, ayant accès à des marchés dans le monde entier, justement à cause des nouvelles possibilités offertes par la réduction des tarifs.

Je répète qu'en voulant protéger un secteur d'activité par des barrières tarifaires, le député pénalise en fait d'autres industries. Il est simple de prendre la parole et de dire qu'il y a une grosse industrie dans une région du pays et que, par conséquent, nous devrions la protéger à n'importe quel prix, sans tenir compte de toutes les retombées positives dont ont pu profiter les entreprises situées ailleurs dans le pays à la suite de l'ouverture des marchés.

Pour ce qui est des subventions, effectivement, nous devons nous inquiéter lorsque d'autres régions du globe offrent des subventions pour attirer nos entreprises, mais le fait est que nos charges fiscales sont trop lourdes au Canada. Pour obtenir plus d'emplois qu'il nous en faut au Canada, il suffirait d'éliminer les impôts des sociétés. Imaginez quelle serait la situation s'il n'y avait plus d'impôt des sociétés. Cette idée n'est pas une politique de mon parti; je la lance tout simplement comme ça, pour qu'on y réfléchisse. Imaginez le nombre d'entreprises qui se bousculeraient pour revenir au Canada, qui se hâteraient de quitter les États-Unis et les autres pays de tous les coins du globe pour venir installer leurs usines ici au Canada. Pourvu que les entreprises réinvestissent leurs profits au Canada, l'abolition complète de l'impôt des sociétés créerait tant d'emplois qu'on ne saurait plus quoi en faire.

On devrait peut-être réduire un peu nos impôts pour pouvoir soutenir la concurrence des États-Unis comme le député le propose. Dans certains États du Sud, l'impôt des sociétés est beaucoup moins élevé qu'il ne l'est ici.

M. Brian Masse: Il s'agit de subventions. Ils offrent de l'argent comptant.

M. Ted White: Monsieur le Président, le député dit qu'il s'agit de subventions, mais ce n'est pas le cas. Ce sont des impôts. Ils peuvent prendre d'autres formes, par exemple la forme d'impôts fonciers ou de taxes municipales, mais ce sont néanmoins des impôts. Ils font partie de la stratégie du gouvernement pour arracher des fonds aux contribuables. Pour être concurrentiels, nous devons régler le problème de notre régime fiscal au Canada.

Le député fait son travail. Il défend les entreprises de sa région et je le comprends. C'est exactement ce que je fais aussi. Je soutiens toutefois que les entreprises de sa région ne doivent pas être protégées par des tarifs, aux dépens des entreprises de ma région. Nous devons progresser vers un marché de plus en plus libre et ouvert, où la concurrence reposera sur la qualité des produits fabriqués.

Initiatives ministérielles

● (1325)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, le député a livré un plaidoyer inspiré en faveur du marché libre, un plaidoyer fondé sur son expérience personnelle. Je le comprends fort bien. Rares sont ceux qui peuvent parler avec autant de conviction que lui à moins d'avoir eu les mêmes expériences. Il est certainement tout un orateur.

Je m'interroge toutefois à propos de deux éléments. L'un d'eux concerne le point de vue du député relativement à l'impact de la faiblesse du dollar canadien sur la compétitivité du Canada et à la nécessité des droits de douane, ainsi que les efforts que le gouvernement devrait peut-être déployer pour encourager les investissements dans les installations de production dans notre pays.

M. Ted White: Monsieur le Président, je voudrais d'abord donner mon point de vue sur le dollar canadien fort.

Nombre d'exportateurs s'inquiètent de la valeur élevée du dollar canadien, mais les importateurs en ont profité aussi. La valeur élevée du dollar canadien a réduit le prix de détail des produits électroniques ainsi que celui d'une foule d'autres produits. Elle s'est traduite par le transfert d'un certain nombre d'emplois—mais je ne saurais dire combien—d'un secteur économique à un autre.

On ne peut pas conclure que l'économie tout entière souffre si un de ses secteurs est en proie à des difficultés. En fait, l'économie canadienne est saine. Les choses vont assez bien au Canada. Nombre d'experts ont écrit dans la presse financière que l'économie canadienne allait vraiment bien comparativement à l'économie américaine, malgré la force du dollar canadien.

À l'heure actuelle, les magasins de détail font de bonnes affaires. C'est un marché de consommateurs. Il y a longtemps que les prix de certains produits ont été aussi bas. Cela s'est répercuté sur toute la chaîne de consommation, c'est-à-dire les services de réparation lorsque les appareils tombent en panne, les services de décoration intérieure, l'achat de luminaires, de moquettes. Le reste de l'économie est touchée de mille et une façons. Cela entraîne aussi la baisse du coût du matériel que les fabricants doivent acheter pour produire.

J'ai donné l'exemple de mon ami qui fabrique des machines spéciales servant au séchage de la peinture pour l'industrie automobile. Une bonne partie des composantes qu'il utilise viennent en fait d'autres pays. Même si son marché d'exportation a dû être adapté, le coût des produits de base venant de l'extérieur a diminué, ce qui lui a permis de réduire ses prix légèrement, et cela a compensé la valeur élevée du dollar canadien.

Je ne pense pas que les effets sont aussi néfastes qu'on le dit. C'est une situation très complexe qui ne peut se résumer en une phrase ou deux.

● (1330)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les interventions de mes collègues et j'ai trouvé cela intéressant. D'après ce que j'ai entendu ici et ce que l'on peut entendre à la télévision, la mondialisation est une catastrophe qui détruira le monde, engendrera la pauvreté dans tous les pays, détruira notre système de soins de santé, ainsi de suite.

Nous ne pouvons retourner à l'époque de l'isolement et des obstacles au commerce. Le monde a changé. Je ne parle pas uniquement du commerce. Hier, lorsque je me suis présenté au salon, j'ai aperçu le premier ministre, la vice-première ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui s'adressaient aux

Canadiens en direct de Lethbridge, en Alberta. Lorsque je suis venu voter à la Chambre hier soir, ils étaient là, devant nous.

Non seulement la mondialisation s'est accrue dans tous les domaines, mais nous vivons dans un monde où la mondialisation fait partie de nous. Nous ne reviendrons jamais en arrière en raison de tout ce que nous avons accompli au cours des 50 dernières années. Je me souviens d'avoir dit quand j'étais jeune qu'on pouvait mettre un bâton dans les roues d'une charrette pour tenter de la ralentir, mais que nous ne parviendrions jamais à l'arrêter, parce que nous continuons toujours à avancer.

Les voies du progrès ne sont pas parfaites. Les choses ne tournent pas toujours rond. Que l'on pense au siècle dernier, aux difficultés qu'ont éprouvées par exemple les frères Wright lors de leurs premiers essais. Ils ne volaient pas très haut certes, mais regardons tout ce qui a été accompli dans ce domaine au cours des 100 dernières années. Grâce à ces réalisations, nous évoluons dans une véritable société mondialisée.

Lorsque j'étais enfant, mon député devait compter trois jours pour effectuer le trajet par train entre Ottawa et sa circonscription. Aujourd'hui, cela ne prend que quelques heures. Personne ne voudrait revenir à cette époque.

Je suis allé l'autre jour chez un concessionnaire General Motors, non pas pour acheter une nouvelle voiture, mais pour jeter un coup d'oeil aux nouveaux modèles qui avaient été mis au point dans le cadre d'une entente avec General Motors et qui sont maintenant fabriqués en Corée. La copropriété, la fabrication conjointe et le partage d'information s'inscrivent dans cette nouvelle mondialisation. Il est à souhaiter qu'on n'érige jamais de barrières pour empêcher la libre-circulation d'idées, d'inventions et ainsi de suite.

J'aimerais ici faire une précision sur un malentendu qui a été porté à mon attention par le Rotary International, qui organise chaque année un échange de jeunes entrepreneurs. Ces gens, des professionnels du monde des affaires, participent à des échanges avec des clubs Rotary, ici au Canada. Il s'agit là d'une expérience très enrichissante. Cette initiative se poursuit depuis 25 ans, et nous ne voudrions pas y mettre un terme.

On entend souvent dire que la mondialisation mènera à la ruine de notre société. Or, très peu de gens n'allumeront pas leur téléviseur en arrivant à la maison ce soir. Quand on pense à tout ce qu'on est en mesure de faire de nos jours et à la vitesse avec laquelle l'information est transmise entre les pays et avec nos voisins, on ne voudrait jamais retourner en arrière. Le monde dans lequel nous vivons est un village planétaire, en raison non seulement du commerce, mais aussi des communications, de la langue et des télécommunications. Outre les produits de fabrication, ce monde favorise les échanges dans plusieurs autres secteurs.

● (1335)

Nous n'aurons jamais un système commercial parfait. Cela n'a jamais existé dans le passé et n'existera jamais dans l'avenir. En tant que Canadien de l'Ouest, je me bute constamment à une chose: les barrières érigées par les pays qui versent des subventions. Voilà ce qui fait très mal à notre province. Nous avons vécu avec ces barrières et nous avons souffert à cause d'elles, mais ce n'est que récemment qu'elles ont fait baisser notre niveau de vie.

Initiatives ministérielles

Avant la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont déclaré qu'ils étaient autosuffisants, qu'ils pourraient se suffire à eux-mêmes. Ce fut un désastre. Peu importe la taille d'une nation ou le continent où elle se trouve, dans le monde d'aujourd'hui, aucun pays ne peut vivre en autarcie. J'éprouve de grandes craintes lorsque j'entends dire que nous devons restreindre ceci ou cela parce que le Canada est une nation qui commerce à l'échelle mondiale. Qu'une nation, y compris la nôtre, adopte une position limitant le commerce mondial serait extrêmement dangereux.

Certains disent que la mondialisation entraînera la perte de notre culture. Ces personnes affirment du même souffle que l'immigration rend le Canada multiethnique et plus riche, mais lorsqu'il est question du commerce, l'effet est néfaste.

Au Canada, nous entendons souvent ces propos à Radio-Canada et nous voyons souvent cela dans les règles du CRTC. Je ne suis pas vraiment certain que, dans le monde des communications actuel, la mondialisation nous protégera effectivement beaucoup. Les pays qui se sont isolés et qui ont jeté des barrières commerciales s'engageront éventuellement dans des guerres civiles de toutes sortes. De nos jours, l'isolationnisme ne fonctionne pas.

En médecine, nous détenons des brevets d'invention à l'échelle mondiale. L'Amérique du Nord et l'Europe ont pu fournir au monde, grâce à la mondialisation, un grand nombre de médicaments permettant d'enrayer des épidémies.

Le projet de loi n'a pas et n'avait pas pour objet de régler les difficultés que nous éprouvons, en tant que nation, face à l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes souvent touchés très durement par la lenteur avec laquelle les problèmes sont réglés. L'industrie du bois d'oeuvre est également présente en Saskatchewan et les États-Unis nous ont aussi fait mal avec l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Je crois que la plupart des Canadiens reconnaissent que le principal danger de ces accords commerciaux, c'est que les problèmes prennent trop de temps à se régler. Je sais bien que le projet de loi ne traite pas précisément de ce sujet, mais nous devons prendre le temps un peu plus tard de voir ce que nous pouvons faire pour résoudre ces différends de façon positive et voir à ce que personne n'ait à en souffrir pendant longtemps.

J'aimerais qu'un jour tous les biens puissent circuler aussi librement que faire se peut partout au monde. J'aimerais que bon nombre des barrières commerciales puissent disparaître. Je ne crois pas qu'il y aurait quelque incidence que ce soit sur les niveaux de vie à l'échelle internationale si nous décidions d'élargir le libre-échange, de lever les barrières et de faire disparaître les taxes et autres mesures qui empêchent la libre circulation des biens.

• (1340)

Nous appuyerons le projet de loi. Nous sommes d'avis que c'est un bon projet de loi. Je n'aime pas réellement les diverses façons de qualifier certains pays. Je ne crois pas que cela puisse avoir des effets positifs sur la situation dans dix ans d'ici et nous devons nous pencher sur les questions du commerce et du partage de l'information ainsi que de la reconnaissance de l'information fournie. Mon collègue de North Vancouver a très bien expliqué que le commerce ne peut que mener aux échanges mondiaux et au partage de toutes ces idées, comme c'est le cas dans les transports, dans les communications et ainsi de suite.

Ce projet de loi ne nous satisfait pas entièrement. Personnellement, il y a certaines choses qui ne me plaisent pas, mais dans l'ensemble, c'est un bon projet de loi et mon parti est prêt à l'appuyer.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue d'avoir partagé ses opinions et préoccupations au sujet du projet de loi C-21. Je me demande si mon collègue voudrait commenter la pratique gouvernementale, semble-t-il, consistant à présenter ce type de projet de loi à une date aussi tardive, alors que les élections sont imminentes. Accepte-t-il de nous faire part de ses réflexions sur les raisons pour lesquelles le gouvernement continue d'agir ainsi?

M. Roy Bailey: Monsieur le Président, j'espère sincèrement que le projet de loi dont nous sommes saisis constitue ce que nous pourrions appeler une «mesure bouche-trou», quelque chose qui accapare du temps en attendant qu'autre chose arrive. Aujourd'hui, nous aurons le discours du budget. J'espère que ce projet de loi n'est pas à l'étude pour un autre but que de faire examiner ce texte par les députés des deux côtés afin qu'ils puissent véritablement dire que nous voulons l'étudier plus à fond. Alors, les membres de ce comité auront une meilleure idée de ce que la Chambre parle aujourd'hui.

J'espère qu'on ne sert pas de ce projet de loi comme d'un bouche-trou. Si c'était le cas, je serais très déçu de voir le gouvernement recourir à cette tactique en ce moment.

M. Ted White (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, dans son intervention, mon collègue a dit que le projet de loi servait de bouche-trou. Dans la mienne, j'ai parlé de la hâte avec laquelle ce projet de loi est étudié à la Chambre. Il est intéressant que mon collègue ait dit que le projet de loi sert de bouche-trou, car il n'y a pas grand-chose au menu de la Chambre en ce moment. Tous les projets de loi qui font l'objet d'une étude sérieuse remontent à l'ère Chrétien. C'est comme si le gouvernement actuel n'avait pas de vraies idées à lui.

Nous sommes en train d'étudier un projet de loi que le gouvernement aurait pu faire adopter il y a des mois. C'est à croire que le gouvernement s'est gardé une série de projets de loi rapides qu'il pourrait faire adopter à toute vapeur dans les deux dernières semaines précédant les élections. Mon collègue a-t-il travaillé sur des projets de loi analogues, qui se rattachent à l'ancien programme et n'ont rien à voir avec la libéralisation des échanges ou l'amélioration du sort des habitants du tiers monde.

M. Roy Bailey: Bien sûr, monsieur le Président, tous les députés, surtout dans l'opposition mais aussi du côté ministériel, ont bien des dossiers auxquels ils voudraient s'attaquer. Le député qui vient d'intervenir ne fait pas exception.

Par exemple, j'ai quelques sujets de discorde avec le ministre chargé du sport amateur. Je voudrais vraiment discuter de la question, car il y a un problème qui touche gravement ma province. Nous devrions pouvoir régler ces problèmes avant de présenter de nouvelles lois. Il s'agirait de mesures conséquentes, d'autant plus que les éliminatoires ont commencé dans la ligue de hockey junior de la Saskatchewan. Je ne demanderais pas mieux que de discuter de cette question, mais il semble que je n'en aurai jamais l'occasion.

Ce projet de loi est le genre de mesure que je préférerais ne pas aborder en ce moment. J'aimerais mieux de nouvelles lois que les Canadiens attendent depuis des années.

• (1345)

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom des électeurs de Nanaimo—Cowichan pour parler du projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Initiatives ministérielles

À première vue, ce projet de loi correspond à une mesure législative plutôt anodine, d'un type assez banal et courant, mais il est intéressant de constater qu'il a donné lieu aujourd'hui, me semble-t-il, à de bons échanges. Il m'arrive parfois de me demander, lorsque que je siége à la Chambre: «Cela est-il vraiment nécessaire?», mais nous avons eu un bon débat aujourd'hui et je crois que le projet de loi, même s'il semble assez banal, a pu susciter un certain intérêt sous diverses formes au cours de la discussion.

À l'intention de ceux qui pourraient regarder le débat à la télévision—ce qui est peut-être une forme de masochisme—le projet de loi C-21 modifie deux dispositions du Tarif des douanes. Il propose, plus précisément, de prolonger d'encore 10 ans, jusqu'au 30 juin 2014, le tarif de préférence général et celui des pays les moins développés. Évidemment, l'un des motifs justifiant l'adoption de ce projet de loi le plus rapidement possible tient au fait que la loi à ce sujet arrive à échéance le 30 juin de cette année et qu'il est donc urgent de régler cette question, surtout si des élections ont lieu.

Le tarif des douanes comprend plusieurs grandes catégories: le tarif de la nation la plus favorisée, le tarif de préférence général et celui des pays les moins développés. Il s'agit de pays avec lesquels nous avons établi directement des accords commerciaux ou de pays qui sont soumis au taux tarifaire général.

Les trois premières catégories concernent nos partenaires commerciaux de l'Organisation mondiale du commerce avec lesquels nous n'avons pas conclu d'accord séparé. Certains pays, comme les États-Unis, le Mexique, le Chili, Costa Rica et Israël, entrent dans la quatrième catégorie, les taux tarifaires ayant été négociés bilatéralement—ou trilatéralement, dans le cas de l'ALENA, qui comprend le Canada, les États-Unis et le Mexique. Quatre autres pays, notamment la Corée du Nord, n'entrent dans aucune de ces catégories et sont soumis au taux tarifaire général le plus élevé, qui est de 35 p. 100.

La grande majorité des pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux sont visés par le TPG ou le TPMD. À titre d'exemples, la Chine, le Brésil, le Koweït et la plupart des autres pays industrialisés avec lesquels nous commerçons sont assujettis au TPG, alors que des pays comme le Congo, la Somalie, Haïti et d'autres pays en voie de développement bénéficient du TPMD.

Les pays soumis aux régimes du TPG ou du TPMD bénéficient de tarifs très faibles sinon inexistantes. Nous avons placé ces pays dans ces catégories dans l'espoir de faciliter leur croissance économique et leurs échanges commerciaux avec nous. La plupart de ces pays sont des pays en voie de développement qui doivent bénéficier d'une certaine forme de libre-échange ou de règles fondées sur des accords commerciaux avec d'autres pays, afin de stimuler leurs économies. Évidemment, à l'expiration de ces tarifs, ces pays seraient assujettis au régime de la nation la plus favorisée et, par voie de conséquence, au tarif qui y est associé.

•(1350)

L'un des résultats positifs du débat d'aujourd'hui est qu'il a engendré une discussion intéressante sur la question de la mondialisation. La mondialisation suscite énormément d'intérêt dans ma circonscription. Mes électeurs m'en parlent très souvent, et la question soulève de grandes préoccupations chez certains d'entre eux. J'avoue partager certaines de leurs craintes.

Quoi qu'il en soit, la mondialisation est un phénomène inéluctable. Dans notre monde, où la technologie nous rapproche les uns des autres, où nous pouvons aller dans d'autres pays avec rapidité et efficacité, et où nous entretenons des liens avec les pays en voie de développement dans le cadre de tribunes internationales ou

autrement, la mondialisation ne va pas s'arrêter. Nous devons nous assurer que, dans ce contexte, les pays en voie de développement puissent se développer selon les règles de justice, d'égalité et d'équité pour tous leurs habitants.

De nombreuses personnes sont préoccupées par ce qu'on pourrait appeler des activités clandestines dans certains pays en voie de développement, où on a accusé de grandes multinationales de profiter des faibles salaires et d'exploiter la population. Il a été établi, dans certains cas, que ces entreprises ont eu recours à de jeunes enfants comme main-d'oeuvre. Ce sont des préoccupations que nous avons et je ne pense pas qu'il y ait des députés à la Chambre, favorables ou non au libre-échange, qui ne soient préoccupés par ces situations.

Quoi qu'il en soit, je pense que nous devons nous pencher sur les aspects positifs de la mondialisation. Certes, ce projet de loi est en fait une mesure administrative qui établit quelques paramètres à l'égard des effets de la mondialisation. La Chine est un très bon exemple. Au cours des dernières années, j'ai beaucoup voyagé en Asie du sud-est. J'ai visité la Thaïlande, Taïwan, la Chine et d'autres pays de cette région, dont Hong Kong. Je pense que la Chine est un bon exemple d'un pays émergent qui récolte les récompenses de la mondialisation d'une manière très positive.

Ce qui s'est passé en Chine, bien entendu, c'est que ce pays a ouvert davantage ses portes à l'investissement étranger. Il a été particulièrement difficile pour ce pays, fraîchement sorti de l'idéologie communiste, de se conformer aux règles et aux pratiques de l'Organisation mondiale du commerce.

Ceux qui se rendront à Shanghai y verront sur des acres et des acres des usines toutes neuves, construites au cours des quelque 10 dernières années, qui fournissent des emplois à des centaines de milliers de personnes qui, avant, n'avaient pas de véritables emplois. Ce sont des gens qui, de toute leur vie, n'avaient peut-être jamais gagné plus de 10 cents par jour. Maintenant ils gagnent 1 \$ par jour. Ou peut-être 10 \$ par jour. Pour nous, ce n'est pas beaucoup, mais n'oublions pas que, en Chine, avec 10 \$ on peut acheter beaucoup plus que dans notre pays.

L'augmentation des salaires est accompagnée d'une augmentation du niveau de vie. On ne peut s'empêcher de le constater quand on voyage dans ce pays. Les gens sont beaucoup mieux nantis maintenant qu'il y a 20 ans, du moins ceux qui participent à la nouvelle économie. Ceux qui se rendaient au travail à pied ou à bicyclette peuvent maintenant s'acheter une moto. Les gens qui auparavant ne pouvaient se permettre de vivre que dans un taudis d'une pièce habitent maintenant dans une maison de quatre pièces. Je le répète, cela ne correspond bien sûr pas à notre niveau de vie. Je suis en train de me faire construire une maison et, par rapport à ce que j'ai vu en Chine, c'est un château. Pour moi, ce n'est pas un château, mais ça le serait pour les Chinois. Quoi qu'il en soit, ils sont certainement beaucoup mieux nantis maintenant qu'ils ne l'étaient, et c'est grâce à la mondialisation.

Article 31 du Règlement

LE BUDGET

• (1355)

À l'opposé de la mondialisation, du libre-échange et de l'ouverture des frontières économiques, nous avons le problème du protectionnisme. Nous avons récemment vu le protectionnisme se manifester aux États-Unis. Le problème du bois d'oeuvre découle d'une politique protectionniste. Même si nous avons conclu avec les États-Unis un accord sur le bois d'oeuvre fondé sur des règles, il n'a pas fonctionné parce qu'un des partenaires commerciaux a refusé d'ouvrir ses frontières au libre-échange.

Dans la circonscription de Nanaimo—Cowichan, cette dégradation du libre-échange et des effets positifs de la mondialisation a causé un énorme problème. Des centaines d'emplois ont été perdus à cause du problème du bois d'oeuvre. Si nous n'avions pas les politiques d'arbitrage qui sont en vigueur par l'entremise de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce, ce problème ne se réglerait jamais.

Le protectionnisme n'est pas qu'un problème américain. C'est également un problème pour notre gouvernement. Il savait depuis cinq ans que l'accord sur le bois d'oeuvre arriverait à échéance. Il est demeuré en retrait et n'a rien fait pour nous permettre de conclure avec les États-Unis un autre accord commercial fondé sur des règles. Lorsqu'un accord a expiré, nous sommes tout simplement passés à autre chose. C'est un des problèmes que pose la mondialisation. C'est un des problèmes qui surviennent lorsque les gouvernements ne saisissent pas l'occasion d'utiliser les règles comme il convient pour créer de bonnes conditions économiques dans notre pays.

Nous, du Parti conservateur, sommes d'accord sur le projet de loi C-21. Nous constatons les problèmes qu'il souligne au sujet de la prolongation des tarifs. Nous appuierons le projet de loi lorsqu'il fera l'objet d'un vote à la Chambre.

Le président suppléant (M. Bélair): Après la période des questions, il restera huit minutes de discours au député, ainsi qu'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée météorologique mondiale, je crois qu'il est opportun de signaler que le Service météorologique du Canada a dévoilé de nouvelles preuves scientifiques qui confirment que les changements climatiques continueront d'appauvrir la couche d'ozone au cours des décennies à venir.

En fait, les émissions de gaz à effet de serre qui ont pour effet d'appauvrir la couche d'ozone sont maintenant trois fois plus puissantes qu'elles ne l'étaient il y a 40 ans. L'appauvrissement de la couche d'ozone a des conséquences sur la santé humaine et, selon le corps médical, cet appauvrissement pourrait entraîner une augmentation annuelle de 10 p. 100 des cancers de la peau, lesquels affligent près de 60 000 personnes au Canada, chaque année.

Compte tenu des conséquences graves de l'appauvrissement de la couche d'ozone, le gouvernement a une raison de plus de s'attaquer à la réduction des gaz à effet de serre et d'appeler les gouvernements provinciaux réticents à faire de même au nom de la protection de la santé publique.

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, un budget sera déposé dans cet endroit aujourd'hui. Il est certain que le gouvernement libéral, qui bat de l'aile, distribuera des dollars et des promesses à la ronde dans une vaine tentative de racheter l'appui des électeurs canadiens.

Que d'hypocrisie et de cynisme. Après tout, les fonds engagés viendront des poches des Canadiens surimposés qui en ont assez de la corruption et de l'arrogance des libéraux qui détiennent le pouvoir. Le budget sera non seulement une tentative cynique de racheter l'appui des électeurs, mais aussi une tentative de détourner l'attention des Canadiens des scandales qui affligent le gouvernement libéral: le scandale des commandites, le scandale des drapeaux et le scandale de DRHC pour n'en citer que quelques-uns.

Qu'à cela ne tienne, budget ou pas, les Canadiens ne se laissent pas acheter comme les agences de publicité copines des libéraux. Les Canadiens veulent du changement et ils en ont besoin. Le Parti conservateur du Canada est prêt et déterminé à induire ces changements et il est capable de le faire. Les Canadiens veulent un nouveau parti doté d'une nouvelle vision et d'un nouveau programme, un parti qui leur offre un choix clair. Le PCC leur donnera ce qu'ils veulent.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, les électeurs de la circonscription de Halton et particulièrement les résidents de Milton, qui ont chez eux l'escarpement du Niagara, sont déterminés à faire leur part en matière d'environnement. La société Milton Hydro les appuie à cet égard en leur fournissant de l'information concernant leur consommation d'électricité.

Hier, la Milton Hydro Distribution Inc. a reçu un prix d'efficacité énergétique du ministre des Ressources naturelles pour son projet de mesure de la consommation par intervalles à Milton. En concentrant l'attention sur la demande dans la gestion de l'énergie, le projet de mesure de la consommation par intervalles de la Milton Hydro incite les gens à modifier leurs habitudes en consommant moins aux heures de pointe et davantage à l'extérieur de celles-ci.

Si ces nouvelles habitudes de consommation étaient jumelées à des taux d'électricité variables, l'incitatif à la conservation serait d'autant renforcé. Je tiens à féliciter la Milton Hydro d'avoir remporté ce prix national.

* * *

• (1400)

RAI INTERNATIONAL

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour réaffirmer mon appui aux Canadiens d'origine italienne de ma circonscription, Ahuntsic, et d'autres régions du Canada, qui demandent l'accès à RAI International, le réseau italien de télévision numérique.

[Français]

RAI International, qui est capté dans 238 pays du monde, souhaiterait aussi offrir sa programmation au Canada. Le CRTC examine présentement la demande de RAI International pour l'obtention d'un permis afin de diffuser ses émissions au Canada.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

Certains de mes collègues libéraux et moi avons étroitement collaboré avec des Canadiens d'origine italienne pour faire valoir le point de vue des Italo-Canadiens dans la prise de décision du CRTC. Nous continuerons à déployer des efforts au nom des électeurs âgés italo-phones qui veulent avoir accès à la langue et à la culture italiennes. Enfin, nous souhaitons que cette demande reçoive l'attention qu'elle mérite et qu'elle se traduise par une décision positive.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, après dix années de gouvernement libéral, les habitants de la Colombie-Britannique sont prêts à un changement. Ils ont hâte depuis longtemps de se débarrasser du gouvernement libéral et enfin, grâce au nouveau Parti conservateur, ce rêve est sur le point de se réaliser.

Les habitants de la Colombie-Britannique ont une longue liste de griefs à l'égard du gouvernement libéral et le nouveau Parti conservateur a les bonnes réponses.

Les libéraux sont contre la réforme du Sénat alors que les conservateurs y sont favorables.

Les libéraux n'ont rien fait pour mettre un terme aux courses en pleine rue. Les conservateurs traiteront cela comme un acte criminel.

Les libéraux ne font rien pour lutter contre les plantations de marijuana. Les conservateurs vont les fermer.

Les libéraux n'ont rien fait relativement au bois d'oeuvre. Les conservateurs vont ouvrir les marchés.

Les libéraux croient à un accroissement de l'appareil gouvernemental. Pour leur part, les conservateurs veulent accroître les budgets des familles canadiennes.

Les libéraux gaspillent de l'argent à enregistrer des chasseurs. Les conservateurs vont enregistrer les pédophiles et les prédateurs sexuels.

Les libéraux insultent nos anciens combattants et sabrent dans nos forces armées. Les conservateurs vont protéger la défense nationale et la souveraineté canadienne.

Les habitants de la Colombie-Britannique ont besoin d'un nouveau gouvernement à Ottawa et ils le méritent. Depuis trop longtemps, les problèmes affligeant la Colombie-Britannique ont été ignorés par le gouvernement libéral, et l'arrivée du nouveau Parti conservateur est l'occasion pour la Colombie-Britannique d'améliorer la situation dans la province et au Canada.

* * *

LA COMMUNAUTÉ JUIVE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la menace croissante de l'antisémitisme au Canada.

Le 11 mars, la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada a rendu publique sa vérification annuelle des incidents antisémites pour 2003. Il est important que les Canadiens de toutes les régions du pays tiennent compte de cet avertissement et s'élèvent contre la haine envers les juifs.

Quelque 584 incidents ont été rapportés à la ligue en 2003, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente et le

double du nombre depuis 2000. On a assisté à une augmentation de 45 p. 100 à Toronto et de 17 p. 100 à Montréal.

Dans ma ville, Winnipeg, une organisation juive et une entreprise juive ont reçu des envois antisémites. Nous avons appris qu'au cours de la dernière semaine, dans la région du Grand Toronto, des pierres tombales ont été profanées et des graffitis racistes ont été peints sur des maisons, des synagogues et des écoles.

Les communautés juives de tout le pays font sans aucun doute l'objet d'attaques. La communauté juive est le seul groupe ethnique au Canada forcé d'engager des gardes privés pour défendre ses écoles, ses synagogues et ses centres communautaires.

Les Canadiens de toutes les ethnies doivent se tenir debout face à la menace que cela fait peser sur notre mode de vie. En tant que gouvernement, nous devons travailler avec d'autres gouvernements et avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour combattre l'antisémitisme.

* * *

[Français]

LE MOIS DE L'ÉPILEPSIE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, «Lavande. Pensez à l'épilepsie». Cette initiative a été officiellement lancée au mois de mars, qui souligne le Mois de l'épilepsie.

La lavande est traditionnellement associée à la solitude et rappelle le sentiment d'isolement avec lequel doivent souvent vivre les personnes atteintes d'épilepsie. Voilà pourquoi le symbole de la fleur de lavande a été retenu par le biais d'un ruban de couleur lavande afin de souligner l'importance de la sensibilisation du grand public au problème de l'épilepsie.

Près de 120 000 Québécois et Québécoises en souffrent, selon l'Association québécoise de l'épilepsie. La majorité d'entre eux mènent une vie active et productive grâce aux progrès de la médecine. Le plus grand défi que les personnes épileptiques ont à relever consiste à se faire accepter d'un public inquiet et empreint de croyances erronées et anciennes sur l'épilepsie.

J'invite donc tous mes collègues de cette Chambre, ainsi que l'ensemble de la population, à arborer fièrement ce ruban d'espoir et de conscientisation.

* * *

LES RÉFUGIÉS

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, je me lève à la Chambre aujourd'hui afin d'informer mes collègues de la situation inacceptable que doivent vivre trois réfugiés palestiniens dans l'église Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal.

• (1405)

[Traduction]

Il s'agit clairement de personnes déplacées. Ces trois Palestiniens, des personnes âgées, ont vécu dans des camps de réfugiés au Liban depuis 1948. Pendant la plus grande partie de cette période, ils vivaient dans un camp qui abritait des membres actifs d'organisations terroristes reconnues mondialement. Le Canada ne peut accueillir d'une part les réfugiés palestiniens afin de contribuer au processus de paix au Proche-Orient et refuser d'autre part sa protection à ces trois réfugiés palestiniens.

Si le Canada est vraiment déterminé à contribuer au rétablissement de la paix au Proche-Orient, il est donc de notre devoir d'accorder notre protection à ces trois réfugiés.

* * *

LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE TORONTO

L'hon. Elinor Caplan (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer l'indignation et les inquiétudes de mes électeurs, de ma collectivité et de tous les Canadiens pacifistes.

Le matin du 15 mars, des membres de la communauté juive de Thornhill ont constaté à leur réveil que des croix gammées et d'autres graffitis haineux avaient été peints sur les portes de leur maison, de leurs voitures et de leurs garages. Tout près, dans le cimetière où est enterré mon défunt père, des pierres tombales avaient été profanées. Des synagogues étaient souillées de messages haineux. Il s'agit là d'actes antisémites d'une grande lâcheté.

La tolérance et le respect sont des valeurs profondément ancrées chez les Canadiens. Ces pierres angulaires de notre pays ont été enchevêtrées dans notre Charte, qui garantit l'égalité pour tous les Canadiens.

Le Canada veille à ce que nous puissions vivre en paix et en sécurité. Nous devons lancer un message clair et sans équivoque, à savoir que le Canada ne tolère pas et ne tolérera jamais des actes de haine raciste de ce genre, des crimes haineux. Notre silence signifiera une acceptation de ces actes, et c'est inacceptable pour tous les Canadiens.

Par conséquent, j'interviens aujourd'hui pour exprimer ma propre indignation envers...

Le Président: Le député de l'Île de Vancouver-Nord a la parole.

* * *

TAÏWAN

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, hier, en ma qualité de président de la Society of Canadians for Asia-Pacific Freedom and Democracy, j'ai écrit au président de Taiwan, Chen Shui-bian, pour le féliciter de sa réélection. Je l'ai rencontré en deux occasions et je me réjouis de savoir que les réformes démocratiques dont il se fait l'avocat se poursuivront.

Treize millions de Taiwanais ont voté aux élections présidentielles et la victoire a été remportée par la faible marge de 29 000 voix.

Lors d'une autre élection serrée qui a eu lieu il y a quatre ans, le président Chen, du DPP, le Parti démocrate du peuple, est devenu le premier président élu démocratiquement en vue d'assurer une transition de régime pacifique dans ce pays dirigé depuis 1949 par le KMT. La démocratie est le choix du peuple et elle progresse rapidement.

Les Canadiens sont fiers d'avoir Taiwan comme ami voisin dans la zone Asie-Pacifique.

* * *

[Français]

TAIWAN

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, le 20 mars dernier, Taiwan a tenu sa troisième élection présidentielle démocratique. Près de 13 millions de Taiwanais ont exercé leur droit de vote à cette élection où le taux de participation s'élevait à 85 p. 100. À l'exception d'un incident qui

Article 31 du Règlement

aurait pu être très grave, l'élection s'est tenue dans le calme, la dignité et le respect de la démocratie.

J'ai eu le plaisir de diriger la délégation canadienne à Taiwan, afin d'observer ces élections. De la part de tous les membres de la délégation, je félicite les Taiwanais pour leur participation au processus démocratique. Les 500 missiles que la République populaire de Chine pointe sur Taiwan n'auront pas réussi à atténuer la soif démocratique des Taiwanais et des Taiwanaises.

* * *

[Traduction]

LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE TORONTO

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique pour condamner vivement les récentes attaques antisémites survenues dans la région de Toronto.

Ces messages de propagande haineuse et ces svastikas tracés sur les maisons, les synagogues et les écoles juives, et la profanation des tombes et pierres tombales des cimetières juifs sont des gestes absolument scandaleux. Je demande à tous les parlementaires d'appuyer la déclaration de Berlin de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, qui a récemment condamné sans équivoque toute violence antisémite dans l'espace de l'OSCE et a invité les États participants à faire en sorte que les administrations locales et nationales appliquent la loi avec fermeté.

Il faut imposer la tolérance zéro à l'égard de toute haine ou violence ciblant les groupes plus vulnérables de notre société, notamment à cause de la race, de la couleur, du sexe et de l'identité sexuelle, de la religion, de l'orientation sexuelle et de l'origine ethnique.

La société B'nai Brith a noté une recrudescence alarmante du nombre d'attaques antisémites au Canada au cours des récentes années. Tous les Canadiens doivent dénoncer ces gestes antisémites lâches et répugnants.

Comme le sénateur Jerry Grafstein l'a déclaré récemment: «Honorables sénateurs, les paroles de haine envers les juifs sont toujours suivies d'actes de discrimination envers les «autres». C'est la pathologie de la haine et l'oxygène de la violence.»

* * *

● (1410)

[Français]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les employeurs relevant de la compétence fédérale sont tenus d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'équité afin de constituer un effectif juste et représentatif.

Or, dans le rapport annuel 2003, on peut lire que les femmes sont encore sous-représentées dans plusieurs domaines; qu'elles gagnent 78 p. 100 du salaire moyen des hommes; que l'écart salarial entre les femmes et les hommes qui travaillent à temps plein continue de s'agrandir; que les femmes sont encore confinées à des postes de travail de bureau; et que la représentation des femmes dans l'effectif visé par la loi a chuté en 2002, avec 5 000 femmes en moins.

Questions orales

Depuis des années, le gouvernement fédéral n'agit qu'en surface, alors qu'en profondeur, la situation des femmes se détériore. Le Bloc québécois s'insurge de l'inaction du gouvernement fédéral en matière de condition féminine et lui demande d'agir avec équité.

* * *

LE FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à mes collègues qu'il leur reste encore quelques jours pour profiter du Festival du film de l'Outaouais.

Pour sa sixième édition, le Festival du film de l'Outaouais regroupe une quarantaine de films en provenance d'une quinzaine de pays. On pourra visionner des oeuvres québécoises, notamment *La grande séduction*, *Dans l'oeil du chat*, *La Face cachée de la lune*, *Gaz Bar Blues*, et la coproduction, *Les Triplettes de Belleville*.

Cette année, la production canadienne a connu un succès exceptionnel, et je tiens à rendre hommage à tous les artisans de l'industrie cinématographique. C'est aussi grâce à la détermination des promoteurs culturels, dont M. Didier Farré, directeur du festival, que les Canadiens et Canadiennes ont accès à un éventail de films si intéressants.

J'invite mes collègues à ne pas rater cet événement important dans la région de l'Outaouais.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a présenté la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents avec fracas et tapage, mais il n'a pas impressionné mes électeurs du quartier de Caswell Hill à Saskatoon.

Ces gens reconnaissent qu'il faut trouver d'autres moyens de réadaptation constructifs pour remplacer les prisons, mais soulignent que le gouvernement n'a pas fourni l'appui nécessaire. Si le gouvernement n'appuie pas les autres moyens de réadaptation par un financement et des services adéquats, la nouvelle loi n'aidera pas nos jeunes à trouver la voie appropriée.

Comme les membres de la Caswell Community Eyez-Crimewatch Network l'ont réclamé, je demande au gouvernement de financer adéquatement et d'appuyer les services requis pour que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents donne les résultats escomptés. Saskatoon a déjà bien des défis à relever dans le domaine de la criminalité. Nos jeunes et notre communauté ne peuvent plus attendre.

Je tiens à remercier Jeanne, Stephanie, Kelly et l'agent Kerry Ruddick de m'avoir rencontré au nom de leur communauté.

* * *

SARA CORNING

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souligner la vie et les grandes réalisations de Mme Sara Corning, née en 1872 dans le comté de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. L'histoire de Mme Corning témoigne de la compassion et de l'humanitarisme international dont le Canada a toujours fait preuve.

En 1921, Sara Corning se rend dans un petit village turc pour diriger un orphelinat. Un conflit de longue date entre les Turcs et les

Arméniens avait laissé des centaines de milliers d'enfants sans abri et affamés.

En 1922, le combat éclate dans la ville portuaire turque de Smyrne. Alors que la cité brûle, Mme Corning permet à plus de 5 000 enfants arméniens et grecs, principalement, de se rendre d'un orphelinat au port, où des destroyers américains les conduisent en Grèce. À leur arrivée dans ce pays, Mme Corning met sur pied un orphelinat pour ces jeunes victimes de la guerre, de la famine et de la maladie.

Le roi George II, de Grèce, a remis la Croix d'argent de l'Ordre du Sauveur à Mme Corning pour son courage et son dévouement. À sa retraite, Mme Sara Corning est retournée vivre dans le comté de Yarmouth, où elle est décédée en 1969.

Je remercie le député de Brampton-Centre qui a porté cette histoire à notre attention.

* * *

L'ÎLE BELL

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le jour du budget et la population de l'île Bell, dans St. John's-Est, se demande ce que le ministre des Finances lui réserve.

Permettez-moi de préciser pour mes collègues que, à une certaine époque, on exploitait sur l'île Bell la plus importante mine de fer du monde et qu'il s'agit de l'un des rares endroits en Amérique du Nord à avoir été directement touché par la Seconde Guerre mondiale, des minéraliers à quai ayant été torpillés.

La mine a fermé en 1966. Cela a fait chuter la population. Le tourisme y est maintenant en croissance, les excursions touristiques et les groupes théâtraux permettant de réutiliser les anciens tunnels sous-marins de la mine.

J'aimerais rappeler au ministre des Finances que les petites collectivités rurales comme celles de l'île Bell ont toujours des besoins en matière de développement économique. L'île Bell s'est trouvée sur la ligne de front au cours de l'une des périodes les plus sombres de notre histoire, et je presse le ministre des Finances de s'en souvenir lorsqu'il présentera son budget, afin que les collectivités comme celle de l'île Bell puissent également bénéficier d'un avenir sûr.

QUESTIONS ORALES

● (1415)

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, devant le Comité des comptes publics, nous avons vu des preuves assez convaincantes indiquant qu'un témoin libéral mentait.

Mon chef adjoint a déposé devant ce comité une motion demandant à M. Gagliano de fournir tous les documents se rapportant à son témoignage. Pourtant, aujourd'hui, les membres libéraux du comité ont voté à l'unanimité contre cette motion.

Si le premier ministre tient vraiment à aller au fond de cette affaire, interviendra-t-il directement en disant à ses députés au sein du comité de voir à ce que ces renseignements soient rendus accessibles immédiatement?

Questions orales

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis le tout début, la position du gouvernement a été que tous les renseignements pertinents devraient être rendus accessibles. C'est pourquoi nous avons pris une mesure sans précédent en fournissant à l'opposition et au comité des procès-verbaux de réunions du Cabinet, ce qui ne s'était jamais fait avant qu'un délai de 30 ans ne se soit écoulé.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les témoins libéraux ne disent pas la vérité. Les membres libéraux du comité posent des questions faciles. Ils laissent le temps s'écouler. Et maintenant ils bloquent des motions demandant que des renseignements soient rendus publics.

Je vais poser de nouveau ma question au premier ministre. Est-il prêt à intervenir directement en disant aux membres libéraux du comité de renverser leur vote et d'exiger que M. Gagliano fournisse tous ses documents au comité?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): En fait, monsieur le Président, si autant de renseignements ont été fournis, si un nombre sans précédent de procès-verbaux récents de réunions du Cabinet ont été rendus accessibles, c'est précisément parce que les membres libéraux de ce comité ont fait leur travail de façon responsable. Je suis très fier d'eux. Ils veulent aller au fond de cette affaire, et c'est ce que nous allons faire.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, ils empêchent le comité d'aller au fond de cette affaire. Le premier ministre devrait agir de façon responsable en leur disant d'arrêter cette forme d'obstruction.

[Français]

Monsieur le Président, un député libéral membre du Comité permanent des comptes publics a déjà dit que nous ne saurons jamais qui est à l'origine de ce scandale.

En rejetant la motion en comité aujourd'hui, n'est-ce pas exactement ce que les députés libéraux sont en train de faire?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'étais pas présent au comité ce matin, mais je peux assurer au chef de l'opposition que les députés libéraux qui sont membres du comité vont assumer leur responsabilité et qu'ils vont le faire de la façon dont ils devraient le faire, c'est-à-dire en étant ouverts et transparents.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, le camouflage continue de la part des libéraux. Si le premier ministre voulait vraiment aller au fond de cette affaire, il reconnaîtrait probablement que cela remontera jusqu'aux échelons supérieurs.

La semaine dernière, j'ai présenté au comité une motion demandant simplement à Alfonso Gagliano de déposer ses notes d'information au comité afin que nous puissions vérifier la véracité de ses déclarations.

Est-ce là un signe d'ouverture et de transparence ou est-ce là une façon de poursuivre une opération de camouflage avant des élections? Quand aurons-nous ces notes d'information?

[Français]

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face doit savoir qu'on ne contrôle pas les comités. Mais s'il veut avoir des informations de M. Gagliano, tout ce qu'il a besoin de faire, c'est de lui demander de comparaître devant le comité.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, ces comités sont censés faire un examen approfondi des faits. Le premier ministre doit reconnaître que sa tournée de la «sainte colère» est terminée. Ce n'était que de la frime. Tout est clair maintenant.

Les promesses de transparence et de reddition de comptes du premier ministre sont plutôt vides lorsque nous voyons ce qui s'est passé au comité aujourd'hui. Les libéraux ont voté contre une tentative en vue de faire enfin la lumière sur cette affaire. Pourquoi le premier ministre a-t-il ordonné aux membres libéraux du comité de camoufler la vérité au sujet de ce que M. Gagliano faisait aux Travaux publics?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai donné aucun ordre de la sorte à aucun membre du comité, mais si le député d'en face croit que les membres du comité peuvent recevoir des ordres, alors pourquoi le chef de l'opposition ne demande-t-il pas au président du comité d'arrêter de faire traîner les choses? Pourquoi ne lui demande-t-il pas de convoquer dès maintenant tous les députés qui veulent témoigner devant le comité?

• (1420)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, pendant que le premier ministre fait de beaux discours sur la transparence, les députés libéraux membres du Comité permanent des comptes publics viennent de rejeter notre motion demandant que tous les documents relatifs au Fonds pour l'unité canadienne, le fonds secret du premier ministre qui a servi à financer le scandale des commandites, soient rendus publics.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire pourquoi il a fait rejeter la motion du Bloc québécois? Pourquoi nous cacher la vérité sur ce fonds qui a servi à financer le scandale des commandites?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le comité est maître de ce qu'il fait. Toutefois, lorsqu'on va à la pêche et qu'on demande depuis 1997 des tonnes de renseignements sur tous les ministres, il est impossible de fournir tout cela. Le comité qui a décidé de fournir les renseignements au sujet de certains ministres, tels qu'ils ont été demandés, recevra ces documents en temps et lieu.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le déficit démocratique, c'est le premier ministre qui refuse de répondre à nos questions. C'est exactement ce qui se passe ici.

Son ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux nous a dit: «Demandez au Comité permanent des comptes publics et vous allez avoir tous les documents en rapport au Fonds sur l'unité canadienne». Le premier ministre nous a confirmé l'existence de ce fonds.

Pourquoi refuse-t-il aujourd'hui de rendre publics ces documents? Qu'a-t-il à cacher? Pourquoi rendre publics certains documents mais pas ceux-là? Qu'est-ce qu'il y a en-dessous de cela? Que le premier ministre nous réponde.

Questions orales

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on m'informe que plusieurs motions ont été présentées au comité ce matin, et qu'au moins cinq d'entre elles, qui demandent une foule de renseignements, ont été acceptées par le comité. Ces renseignements seront donnés au comité par le gouvernement dès qu'on les aura rassemblés et qu'ils seront disponibles.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le comité a beau adopter toutes les motions qu'il voudra, ce qui est important, c'est la motion qui demande les documents sur le fonds secret du premier ministre, qui a servi à financer tout le scandale des commandites. Nous voudrions que ces documents-là soient rendus publics, pour l'information des parlementaires.

Pourquoi le gouvernement a-t-il défait cette motion? C'est le coeur même du problème, soit le financement du programme des commandites.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, à l'époque, le premier ministre disposait en effet d'une réserve qu'il utilisait pour soutenir des projets, partout au Canada, lorsqu'il les jugeait appropriés pour l'unité nationale.

Toutefois, le premier ministre actuel a demandé au greffier du Conseil privé de procéder à un examen minutieux de cette réserve. Je peux dire à la Chambre qu'aucun nouveau projet n'a été initié par ce gouvernement et ce premier ministre en utilisant cette réserve.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre actuel était ministre des Finances au moment où il pourvoyait de fonds ce fonds secret du premier ministre qui a financé le scandale des commandites.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de rendre publics ces documents qui sont au coeur même du travail du comité? On veut savoir comment a été utilisé l'argent que le ministre des Finances de l'époque a mis dans le fonds et qui a été utilisé pour les commandites? Pourquoi le cachez-vous?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a demandé au greffier du Conseil privé de procéder à un examen minutieux de cette réserve, et cela sera fait. Aucun nouveau projet n'a été initié par ce gouvernement et ce premier ministre depuis le 12 décembre.

Ce que nous voulons faire dans le dossier de l'unité nationale, c'est d'avoir une nouvelle approche pour éviter la confrontation et établir une ère de coopération. Je sais qu'il y en a qui préféreront toujours la chicane parce qu'ils en vivent. C'est de la confrontation et de la chicane que ces gens-là se nourrissent et ce n'est pas ce que ce gouvernement veut faire.

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Le premier ministre a congédié M. Gagliano, et il avait certainement ses raisons. M. Gagliano semble penser que son congédiement n'était pas justifié.

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les libéraux qui siègent au comité empêchent les autres membres de vérifier pourquoi le premier ministre a agi comme il l'a fait?

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, le comité a adopté ce matin une motion dont voici la

teneur: que le comité demande que la copie de l'agenda quotidien de trois personnes, dont M. Gagliano, entre novembre 1993 et décembre 2003, lui soit remise. Ces agendas seront remis au comité.

* * *

● (1425)

LE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il semble que même le premier ministre ne tient plus à défendre sa décision de congédier M. Gagliano.

J'ai une autre question à poser au premier ministre. Il s'agit de la décision favorable au Canada que l'OMC a rendue hier dans l'affaire du bois d'oeuvre.

Le premier ministre va-t-il téléphoner à George Bush pour lui dire de rappeler ses chiens? Combien de fois le Canada va-t-il devoir triompher avant que notre gouvernement n'agisse ou, s'il persiste à ne rien faire, avant qu'il ne se porte au secours des localités touchées?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question sur cette affaire très importante.

L'industrie du bois d'oeuvre représente près de 300 000 emplois au Canada. C'est pourquoi ma toute première priorité consiste à appliquer notre double politique. Nous maintenons donc les procédures à l'OMC et auprès des instances de l'ALENA. Nous continuons à essayer de l'emporter pour voir si une contre-offre nous sera faite. Cela demeure notre grande priorité.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, la motion qui a été rejetée ce matin n'est pas celle que le ministre vient d'évoquer. La motion demandait que tous les documents concernant ces séances d'information, y compris les cahiers d'information, notes, notes d'information et articles à l'ordre du jour, agendas, etc. soient déposés et mis à la disposition du comité pour qu'il les examine au cours de ces délibérations. Cette motion a été rejetée à l'unanimité par les députés libéraux qui siègent au comité.

Je veux que le premier ministre nous dise si l'une de ces deux affirmations est vraie: soit les membres du comité sont mêlés à un camouflé, soit ils font entièrement fi de la prétendue demande du premier ministre de faire toute la lumière sur ce scandale. Pourquoi n'ordonne-t-il pas à ses députés de faire toute la lumière sur ce scandale? Pourquoi?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à fournir tous les renseignements pertinents au comité. On lui a demandé de fournir des documents du Cabinet, ce qu'il a fait. On lui a demandé aujourd'hui de fournir des renseignements concernant un ancien ministre et des fonctionnaires. Ces documents seront fournis.

Les renseignements pertinents qu'ont demandés les membres du comité seront fournis par le gouvernement, comme cela s'est fait par le passé.

Questions orales

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, c'est ce que dit le gouvernement, mais il est loin de joindre le geste à la parole.

J'ai une question simple et directe à poser. Nous allons déposer de nouveau cette motion à la prochaine réunion du comité. Je veux que le premier ministre nous dise s'il ordonnera à ses députés d'adopter cette motion, de faire toute la lumière sur ce scandale et de divulguer tous les faits. Oui ou non?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le comité est maître de son destin. S'il demande des renseignements pertinents pour tirer cette affaire au clair, ces renseignements seront fournis, comme cela a été le cas par le passé.

Pour la première fois, des documents du Cabinet ont été présentés au comité, à sa demande. Cela témoigne de la volonté du gouvernement de fournir tous les renseignements pertinents.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, c'est incroyable. Pendant une période de questions, nous avons entendu la vice-première ministre dire à 18 reprises que le gouvernement n'avait rien à cacher, mais il cache des choses.

Pourquoi les députés libéraux cachent-ils des renseignements à la population en votant contre cette motion présentée au comité?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, c'est absolument...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Il est impossible d'entendre la réponse de l'honorable leader du gouvernement à la Chambre.

[Traduction]

Le député d'Edmonton—Sud—Ouest a posé une question. Il va poser une question complémentaire. Comment peut-il la poser s'il ne peut entendre la réponse? Je n'arrive pas à l'entendre non plus. Nous voulons entendre la réponse.

Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole. Nous allons entendre la réponse.

[Français]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, d'abord je me mets à la place des gens qui nous observent ici en cette Chambre, et je voudrais vous signaler que voir un comportement aussi enfantin que celui qu'on voit en face, ce n'est pas rendre honneur à la Chambre des communes.

Deuxièmement, c'est la première fois que j'entends quelqu'un de l'opposition demander au premier ministre d'aller à l'encontre d'une décision prise par un comité permanent, qui est maître de ses propres destinées. C'est absolument incohérent que de vouloir aller à l'encontre des règles de la Chambre et demander au premier ministre d'aller plus loin que ce que le comité lui-même...

Le Président: L'honorable député de Edmonton-Sud-Ouest a la parole.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, un gouvernement adulte ferait toute la lumière sur le fait que 100 millions de dollars de l'argent des contribuables ont été gaspillés et blanchis. Voilà ce que ferait un gouvernement adulte au lieu de camoufler la situation.

La motion proprement dite demande qu'à la lumière du témoignage de l'ancien ministre Gagliano et en ce qui concerne les documents d'information, tous les documents pertinents soient déposés et mis à la disposition du comité pour examen dans le cadre de ces délibérations. Il s'agit d'une motion sérieuse visant à aller au fond de ce gâchis. Qu'est-ce que le gouvernement cherche à cacher en défaisant cette motion?

• (1430)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, cinq motions ont été adoptées par le comité ce matin et je crois comprendre, d'après la copie des motions que j'ai reçue, que quatre d'entre elles portent sur des documents qui seront communiqués.

Il semble que ces députés ne croient pas au processus du comité; nous, en revanche, nous y croyons. Si le comité demande des documents pertinents pour cette question, le gouvernement fournira l'information, comme par le passé.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, hier, à la suite de l'attaque par hélicoptère, qui a coûté la vie au cheikh Yassine, les réactions du gouvernement canadien ont été contradictoires, selon qu'elles provenaient du premier ministre ou du ministre des Affaires étrangères. Le premier ministre n'a fait, lui, qu'affirmer le droit d'Israël de se défendre, alors que son ministre a dénoncé l'atteinte par Israël au droit international.

Quelle est exactement la position officielle du gouvernement du Canada quant à cet assassinat?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a aucune contradiction. Ce que j'ai dit hier, c'est qu'Israël, d'une part, avait le droit de se défendre, ce que le ministre des Affaires étrangères a dit. En même temps, j'ai dit que l'assassinat n'était certainement pas la meilleure façon d'atteindre la paix.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le devoir du premier ministre et de son gouvernement n'est pas d'être, comme il aime le dire, très clair, et, à l'instar des pays de l'Union européenne, de dénoncer cet «assassinat extrajudiciaire» qui «sape le concept même d'État de droit, un élément central dans la lutte contre le terrorisme?» Les effets de cet assassinat ne peuvent qu'attiser le climat de violence et éloigner la résolution du conflit. Il faut être très clair, monsieur le premier ministre.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre vient d'être très clair. Entre lui et moi, il n'y a pas de contradiction du tout. Nous avons dit la même chose tous les deux. Nous avons condamné l'assassinat, d'une part, et nous avons dit que Israël a le droit de se défendre, d'autre part. De plus, nous considérons que ce genre d'acte ne contribue pas à la paix.

Le Canada cherche toujours les moyens de faire avancer la paix. C'est ce que nous voulons tous dans la région. Nous demandons donc à toutes les parties de demeurer calmes et de procéder maintenant à retrouver le plan de paix pour les deux parties.

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, hier, lors de l'annonce dans l'Ouest de son plan d'aide aux producteurs de boeuf, le gouvernement a indiqué que ce programme ne touchait aucunement à la vache de réforme.

Comment le gouvernement peut-il expliquer que l'aide offerte aux producteurs de boeuf ne s'adresse pas aux producteurs laitiers qui sont directement affectés par la crise de la vache folle, puisque le gouvernement fédéral offre une compensation pour seulement les deux tiers de leurs animaux abattus?

[Traduction]

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'en réalité, l'automne dernier, nous avons présenté un programme de vaches de réforme d'un montant d'environ 200 millions de dollars, ce qui aidera ce secteur d'activité d'un bout à l'autre du pays.

Comme le député l'a dit, le premier ministre et moi-même avons fait une annonce. Nous estimons qu'un montant de 1 milliard de dollars en faveur du secteur agricole de notre pays démontre l'engagement du gouvernement du Canada envers ce secteur d'activité. Il indique à tous les Canadiens que nous considérons que ce secteur d'activité revêt une grande importance pour le pays.

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas que son plan de compensation dont il parle touche au maximum 16 p. 100 du troupeau. Or, au Québec, 25 p. 100 du cheptel est affecté. Il ne veut pas reconnaître la spécificité du Québec justement dans ce dossier. C'est ce que je lui demande.

Est-ce que son plan de 1 milliard de dollars n'aurait pas dû toucher également la vache de réforme, en tenant compte du Québec et du fait qu'il a 25 p. 100 de son cheptel à renouveler chaque année?

[Traduction]

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que des organismes du secteur agricole au Québec appuient fermement cette mesure. Ils croient, comme nous, que tous les ordres de gouvernement devraient soutenir leurs agriculteurs du mieux possible, comme tenu de la conjoncture difficile.

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DÉNONCIATEURS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre n'arrive pas à faire les choses correctement. Même s'il a finalement présenté un nouveau projet de loi dont il peut revendiquer la paternité, il n'a pas compris: les Canadiens ne veulent pas d'un commissaire à l'intégrité qui oeuvrerait confortablement sous l'autorité d'un ministre libéral.

Le premier ministre va-t-il tenir sa promesse concernant le déficit démocratique, et permettre au Parlement de choisir, nommer et superviser le premier commissaire à l'intégrité du Canada?

• (1435)

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, premièrement, le commissaire à l'intégrité sera

nommé par le Sénat et la Chambre des communes. Compte tenu du mandat du commissaire et des ressources dont il disposera, je pense que nous passons de la parole aux actes. De plus, nous nous attaquons au déficit démocratique au Parlement; les comités permanents seront responsables non seulement de la loi cadre mais aussi du code d'éthique. Nous examinerons toutes les possibilités, et je suis disposé à le faire.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, de nombreux éminents Canadiens qui ont compris l'importance d'avoir un commissaire à l'intégrité, estiment que le projet de loi laisse à désirer.

La loi sur la protection des dénonciateurs devrait viser tous les collaborateurs des ministres, le personnel du ministère de la Défense nationale, de la GRC et de tous les autres organismes fédéraux.

Le premier ministre va-t-il immédiatement remplacer ce projet de loi imparfait et laisser le Parlement trouver, nommer et superviser un commissaire à l'intégrité qui jouisse d'une véritable et absolue indépendance?

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec mon collègue.

Premièrement, il existe une loi qui s'applique à tous les employés de la Chambre des communes, par exemple. Tous les employés de la fonction publique sont visés.

La Défense nationale, la GRC et le SCRS, quant à eux, devront avoir leur propre code, comme le prévoit la loi.

Nous avons pensé à tout. Selon nous, il s'agit d'une bonne loi et d'un grand pas dans la bonne direction.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, toute mesure législative ayant pour objet de protéger les dénonciateurs doit apparaître aux yeux des fidèles fonctionnaires, qui risquent un jour d'en avoir besoin, comme digne de confiance et applicable.

Avec le projet de loi qu'il a déposé hier, le gouvernement continue à vouloir exercer une tutelle politique sur le rôle de surveillance indépendante que doit exercer le Parlement.

Pourquoi le gouvernement est-il déterminé à miner la confiance de ses employés dans ce nouveau poste en imposant un filtre ministériel à ceux qui rapportent des actes répréhensibles?

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec mon collègue. Le projet de loi ne prévoit pas de filtre. Le fait que le commissaire sera nommé par les deux chambres, le Sénat et la Chambre des communes, démontre l'indépendance de ce poste.

Howard Wilson était un conseiller qui était nommé. Nous parlons maintenant d'une mesure législative. Ce n'est pas la même chose.

Questions orales

Après avoir tenu des consultations intensives, nous croyons vraiment non seulement avoir fait un pas dans la bonne direction, mais également avoir respecté l'esprit du groupe de travail sur les dénonciateurs. Nous croyons aussi que nous avons répondu à toutes les questions étudiées par ce dernier.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, dans la foulée du scandale Radwanski, le président du Conseil du Trésor a admis qu'il avait eu tort de s'opposer à toute mesure législative protégeant les dénonciateurs. Le problème est que nous avons besoin d'une loi distincte et de portée générale créant un véritable système comprenant des agents et un budget approprié, doté de pouvoirs crédibles et qui soit séparé de la sphère politique.

Le Conseil du Trésor est l'employeur des fonctionnaires. Pourquoi le président du Conseil du Trésor ne voit-il pas à ce que ses employés obtiennent tout ce dont ils ont besoin pour préserver l'intégrité du système? S'engage-t-il à le faire?

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député devrait lire le projet de loi. Non seulement avons-nous couvert toutes les possibilités, mais nous donnerions au futur commissaire les outils et le budget nécessaires pour faire son travail. Avec tous les outils dont il disposera, il pourra non seulement passer au peigne fin tous les ministères, mais il aura tout ce qu'il lui faudra pour obtenir tous les renseignements voulus et ensuite faire des recommandations.

Ensuite, si les mesures correctives ne sont pas mises en oeuvre par le ministère, on pourra déposer un rapport spécial au Parlement. Le système est donc pas mal indépendant. Je pense que la façon dont nous l'avons prévu est assez exacte.

* * *

[Français]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Christian Jobin (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Lib.): Monsieur le Président, depuis quelques temps, le Bloc québécois raconte à toute la population que le gouvernement du Canada est pour l'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent, et ce, lorsque toute l'industrie du Québec nous confirme que cette théorie n'existe pas.

J'aimerais savoir ceci de la part du ministre des Transports. Est-ce que le gouvernement canadien est pour l'élargissement de la Voie maritime et est-ce qu'il y a un impact majeur sur le Saint-Laurent?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question du député me donne l'occasion d'éclaircir un certain nombre de sujets.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la Voie maritime du St-Laurent est un élément vital de notre économie, et nous continuerons à assurer sa viabilité.

L'étude porte sur l'entretien courant et les besoins en capital à long terme pour le maintien de l'infrastructure actuelle de la voie maritime. L'étude ne considère pas le prolongement de la voie maritime.

● (1440)

LE SÉNAT

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre parle souvent du déficit démocratique. Je veux donc connaître sa position sur une institution parfaitement antidémocratique.

Le Sénat est antidémocratique, n'a pas à rendre de comptes et coûte 60 millions de dollars par année. Il y aura 14 postes à combler au Sénat à la fin de l'année.

Le premier ministre s'engagera-t-il à entamer un processus de consultation avec les provinces en vue d'abolir ce cercle de discussion qui ne rend pas de comptes, dont les membres n'ont pas été élus, qui est antidémocratique et qui coûte les yeux de la tête?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous, de ce côté de la Chambre, et les Canadiens avons souvent parlé de moderniser le Sénat et dit que des changements sont nécessaires. Je pense que c'est là notre position.

Nous croyons également que les sénateurs font un excellent travail. En fait, en tant qu'organe législatif, le Sénat étudie des mesures précises. En effet, il a contribué à faire avancer certains dossiers sur le fond et je suis convaincu qu'il va continuer de le faire.

* * *

LES POINTS DE PASSAGE FRONTALIER

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le Groupe de planification binational chargé d'étudier la possibilité de créer un nouveau point de passage frontalier dans le comté de Windsor-Essex a annoncé qu'il se traînera les pieds et attendra encore trois ans, ce qui aura des répercussions néfastes sur notre économie et la santé de nos concitoyens.

En raison de l'incompétence, de l'ingérence politique et de la mauvaise gestion de ce dossier par les libéraux, les habitants de ce secteur ont pris l'habitude d'établir des comparaisons peu flatteuses entre la question de la frontière et le registre des armes à feu.

Les habitants de Windsor n'ont pas besoin de nouvelles solutions bancales. Ils ont besoin de leadership.

Le premier ministre réduira-t-il l'échéancier ou a-t-il plutôt l'intention d'accorder des centaines de millions de dollars à des solutions bancales qu'appliqueraient des proches des libéraux? Appuiera-t-il la communauté qui demande une voie de délestage?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à assurer le député que nous collaborons de façon constructive avec les autres ordres de gouvernement. Nous travaillons en étroite collaboration avec la ville de Windsor, les municipalités avoisinantes et la province.

D'ailleurs, je suis heureuse de rappeler au député, au cas où il l'aurait oublié, que nous avons annoncé il y a à peine deux semaines des mesures à court terme visant à améliorer la sécurité et la circulation entre Windsor et Detroit.

Au lieu de critiquer tout le travail accompli par les députés de ce côté-ci et les représentants des autres ordres de gouvernement, le député voudra peut-être nous épauler.

*Questions orales***LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a présenté la position du gouvernement sur le point de vue d'Israël relativement à la mort du leader terroriste du Hamas. Par la suite le ministre des Affaires étrangères a présenté un point de vue contradictoire. Il est clair que c'était ses propres mots. Il a dit que cela allait à l'encontre des obligations juridiques internationales de l'État d'Israël.

Le premier ministre joue-t-il, à des fins politiques, le jeu cynique du bon et du mauvais policiers avec le ministre des Affaires étrangères, ou est-il tout simplement incapable de répondre de façon claire à une question sérieuse?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que le ministre des Affaires étrangères et moi avons dit exactement la même chose, soit qu'Israël a le droit et le devoir de se défendre.

Par ailleurs, nous ne pensons pas que pareil acte soit de nature à favoriser la paix. Dans ces circonstances, il est évident que l'acte doit être jugé exactement comme l'a fait hier le ministre des Affaires étrangères.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): C'est donc le ministre des Affaires étrangères qui dicte la politique, en contradiction avec le premier ministre, monsieur le Président.

En matière d'affaires internationales, les libéraux n'ont pas de politique uniforme. En 1994, ils ont fait la sourde oreille à la population du Rwanda et n'ont pas envoyé de troupes dans ce pays. En 1999, sans l'approbation du Conseil de sécurité, nous avons donné notre accord au bombardement du Kosovo. Puis, avec l'approbation du Conseil de sécurité, nous avons envoyé nos braves soldats en Afghanistan. Enfin, sans l'approbation du Conseil de sécurité, nous avons ensuite envoyé secrètement des militaires en Irak.

Le gouvernement est incapable de répondre à ces questions sérieuses. Quand le premier ministre comprendra-t-il les graves questions de sécurité liées à l'envoi de Canadiens dans des zones périlleuses?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à l'opposition, le gouvernement n'a jamais été en faveur de l'invasion de l'Irak.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les éleveurs de bovins sont toujours confinés au pays, la frontière demeurant fermée. Les programmes ponctuels mis sur pied par le gouvernement ne permettront pas de résoudre leurs problèmes. La frontière doit être ouverte.

Le premier ministre a affirmé que le poste d'ambassadeur aux États-Unis était le plus important, mais il ne l'a pas encore comblé, même si le mandat de l'actuel ambassadeur est échu depuis octobre dernier.

Plutôt que de garder le poste de Washington ouvert pour un ami ou un proche du Parti libéral, pourquoi le premier ministre ne nomme-t-il pas un diplomate de carrière à Washington pour qu'il puisse se mettre à l'oeuvre en vue de réouvrir la frontière?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que la députée ne tente pas par sa question de ternir la réputation du très compétent diplomate qui représente actuellement notre pays à Washington. Nous avons une

fonction publique exemplaire. Nous avons un corps diplomatique exemplaire. Nous avons un ambassadeur de grande classe à Washington.

Nous pouvons remplacer les diplomates au moment prévu pour la relève. Le premier ministre, qui tient des consultations permanentes, s'est assuré que nous pouvons compter sur une représentation de haut niveau dans tous les pays, et particulièrement aux États-Unis.

● (1445)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, l'incertitude quand à la nomination du diplomate le plus important au pays affecte directement le gain-pain de dizaines de milliers de Canadiens.

Le premier ministre a peur d'être photographié en compagnie du président des États-Unis en raison des perspectives électorales du Parti libéral. Quand décidera-t-il au moins de nommer un diplomate qui n'a pas peur d'être vu en train de représenter les intérêts commerciaux du Canada à Washington?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, la députée jette le discrédit sur l'un des principaux membres de notre corps diplomatique. Ce dernier a été nommé à ce poste parce qu'il avait les compétences nécessaires pour le combler. C'est un diplomate de carrière.

Je trouve très offensante la remarque portant sur le président Bush. J'ai eu une rencontre très positive avec le président Bush à Monterrey et je serai heureux de le rencontrer à nouveau. Nous collaborerons à des dossiers qui sont très importants pour les Canadiens, et je pense à l'ESB, au bois d'oeuvre et à la meilleure façon de garder les frontières ouvertes au libre commerce des biens. Nous tenterons de régler les problèmes qui sévissent sur ce continent et à l'extérieur. La députée devrait faire un petit effort.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement vient d'annoncer un plan d'aide pour contrer les effets dévastateurs de la maladie de la vache folle. Cependant, la crise du bois d'oeuvre dure depuis deux ans, et les travailleurs, comme les entreprises d'ailleurs, attendent toujours la mise en place d'un véritable plan d'aide pour les soutenir dans cette guerre commerciale qui s'éternise.

Qu'attend donc le gouvernement pour mettre en place un véritable plan d'aide pour venir en aide à l'industrie et aux travailleurs du bois d'oeuvre, qui vivent eux aussi depuis maintenant deux ans une crise très sévère?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face sait bien qu'il y a des programmes dans mon secteur dont les députés et d'autres peuvent se prévaloir.

Une voix: Oh, oh.

[Traduction]

L'hon. Joseph Volpe: Si la députée cesse de chahuter, elle comprendra que mon ministère travaille en très étroite collaboration avec tous les employeurs qui ont fermé leurs entreprises et qu'il donne à tous la possibilité de se prévaloir d'un programme prévu à leur intention. Nous travaillons de près avec les employeurs et les employés afin de nous assurer que tous les...

Le Président: Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

Questions orales

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, la crise du bois d'oeuvre n'affecte pas simplement l'industrie, elle constitue une attaque directe contre plusieurs régions dont la survie même est menacée. Dans la seule région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, par exemple, ce sont 2 948 emplois qui ont été perdus, soit l'équivalent de 30 000 emplois dans une région comme Montréal.

Un bilan aussi sombre ne commande-t-il pas une action énergique du gouvernement et l'annonce de la deuxième phase du plan d'aide pour le bois d'oeuvre?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de cette question très importante, parce qu'il s'agit de beaucoup d'emplois.

C'est une industrie clé pour le Canada. C'est la raison pour laquelle nous avons poursuivi nos efforts sur deux volets, c'est-à-dire avec l'OMC et l'ALENA. De plus, les négociations sont notre priorité, et nous allons les continuer.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le coût de l'assurance pour les bateaux de pêche a grimpé en flèche et il menace la rentabilité de nombreuses entreprises.

Lorsqu'il a démantelé le Régime d'assurance des bateaux de pêche, le gouvernement fédéral a garanti aux pêcheurs que le marché de l'assurance serait concurrentiel. Or, ce n'est pas le cas.

Le ministre des Pêches reviendra-t-il sur cette décision et rétablira-t-il immédiatement un nouveau régime d'assurance des bateaux de pêche?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je serais heureux de discuter de cela avec le député, peut-être après la période des questions. Nous n'avons pas encore abordé cette question et je suis impatient d'avoir avec le député une discussion à ce sujet.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, cela veut dire que le ministre n'est absolument pas au courant du dossier. Permettez-moi de lui poser une autre question.

La semaine dernière, le ministre a annoncé des fonds supplémentaires pour la surveillance aérienne et maritime. Cela signifie que le ministère des Pêches et des Océans pourra donner plus de contraventions aux navires qui pillent nos stocks.

Depuis dix ans, 300 contraventions ont été émises. Le ministre peut-il nous donner un exemple concret prouvant que des peines suffisantes ont été infligées pour empêcher ces bateaux hors-la-loi de venir piller nos stocks, sur le nez et la queue des Grands Bancs ainsi que sur le Bonnet flamand?

● (1450)

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir signalé que, la semaine dernière, le gouvernement a octroyé 51 millions de dollars supplémentaires pour la surveillance aérienne, et 17,5 millions de dollars pour de nouvelles patrouilles en mer. Cela permettra de surveiller efficacement la pêche pratiquée sur le nez et la queue des Grands Bancs et partout dans nos pêcheries, et d'adopter les mesures qui s'imposent.

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

[Traduction]

Il se souviendra que l'examen des programmes gouvernementaux, effectué au milieu des années 1990, a entraîné la perte de nombreux emplois. Près de 55 000 emplois de la fonction publique ont été supprimés ou transférés à des agences. Le gouvernement a annoncé récemment qu'il procéderait bientôt à un examen des dépenses. Cela risque de miner le moral des fonctionnaires si aucune explication n'est donnée.

Cet examen des dépenses servira-t-il à supprimer des emplois à la fonction publique encore une fois?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour ce qui constitue, je crois, sa quatrième question sur le sujet depuis que nous sommes au pouvoir, soit quatre fois plus de questions que l'opposition.

L'examen de dépenses a pour unique objet de moderniser la gestion publique grâce à l'examen de chaque dépense, de chaque programme et de chaque système de gestion dans le seul but d'épauler la meilleure fonction publique au monde.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, un administrateur de la Commission canadienne du blé a récemment reconnu que les producteurs de céréales biologiques pourraient ne pas avoir à passer par la Commission canadienne du blé. Cette dernière ne commercialise même pas les céréales biologiques, mais elle gagne rapidement de l'argent sur le dos des producteurs de céréales biologiques, car ces derniers doivent racheter leurs propres céréales à la commission à des prix gonflés avant même de pouvoir les vendre à leurs acheteurs. C'est une restriction inutile qui ne s'applique qu'à l'ouest du Canada.

Quand le gouvernement libéral va-t-il corriger ce grave problème et donner aux producteurs biologiques des Prairies le même choix qu'aux producteurs de l'est du pays?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir durant les dernières vacances d'aller parler aux agriculteurs des Prairies. Je peux dire au député que les agriculteurs contrôlent la gestion de la commission puisqu'ils élisent directement 10 des 15 administrateurs. Ces administrateurs font un travail exceptionnel et ils prendront la décision à ce sujet en consultation avec leurs camarades.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, on n'a même pas l'impression que le ministre sait de quoi il parle lui-même, du fait de la question même que je soulève. Pour donner l'impression qu'elle obtient un bon prix pour le blé qu'elle commercialise au nom des agriculteurs, la Commission canadienne du blé ajoute 10 \$ la tonne au prix payé, mais par la suite, elle déduit 10 \$ pour le transport dans le compte des livraisons en commun.

Questions orales

En 2002-2003, on a ainsi pris 86 millions de dollars environ dans le compte des livraisons en commun de blé et 57 millions de dollars dans celui du blé dur. La commission n'était plus en possession des céréales à ce moment-là.

Pourquoi a-t-on forcé les agriculteurs à payer de 10 \$ à 15 \$ de plus pour...

Le Président: Le président du Conseil du Trésor a la parole.

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, grâce aux mesures progressistes prises par l'actuel ministre des Finances lorsqu'il était ministre responsable de la Commission canadienne du blé, la gestion de la commission a été confiée entièrement aux agriculteurs. Des agriculteurs prennent ces décisions au nom des agriculteurs. Ils gèrent la commission. Ils viennent de procéder à une énorme modernisation de la gestion de la commission.

En toute franchise, lorsque j'ai parlé aux agriculteurs de tout l'ouest du pays, j'ai constaté qu'une grande majorité étaient très heureux des changements apportés à la commission. Pourquoi le député ne fait-il pas confiance aux agriculteurs pour ce qui est de gérer leurs propres affaires?

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, deux policiers de la GRC en uniforme d'apparat ont participé, vendredi dernier, à l'assemblée d'investiture du député libéral de Portneuf. Selon la GRC, la participation des gendarmes doit normalement s'inscrire dans l'une des cinq priorités de la GRC, soit: la jeunesse, les communautés autochtones, les services de police internationaux, le terrorisme ou le crime organisé.

Est-ce que la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile peut nous dire à laquelle de ces priorités s'identifiait l'activité partisane du député de Portneuf?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, c'est le commissaire qui est responsable de la gestion de la GRC. Si je ne m'abuse, certaines procédures permettent aux agents de la GRC de participer à des événements spéciaux. Ils doivent être approuvés conformément à ces procédures.

Si le député veut poser des questions ou exprimer certaines préoccupations, je lui suggère de communiquer avec le commandant mis en cause.

* * *

• (1455)

[Français]

RAI INTERNATIONAL

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais apporter quelques corrections à la déclaration erronée faite hier par un député du Bloc québécois concernant RAI International.

Depuis le 15 septembre 2003, le CRTC a reçu des demandes visant à inclure 15 services par satellite non canadiens, incluant RAI International, à la liste des services admissibles.

Sachant que la communauté italo-canadienne a fait une campagne très active appuyée par de nombreux députés libéraux et plusieurs dirigeants de la communauté dans le but d'accéder à la programmation culturelle de langue italienne 24 heures par jour, sachant également qu'une pétition de plus de 106 000 signatures et plus de 330 lettres furent déposées auprès du CRTC, la ministre...

Le Président: L'honorable ministre du Patrimoine canadien a la parole.

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue de Saint-Léonard—Saint-Michel pour son travail assidu dans ce dossier. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, le CRTC est un organisme autonome qui fonctionne de façon indépendante et qui rendra sa décision lorsqu'il aura terminé l'analyse complète de ce dossier.

Je profite également de l'occasion pour féliciter tous mes collègues libéraux qui ont fait valoir le point de vue de leurs commettants, et ce, à l'intérieur du cadre prescrit par le CRTC.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, les statistiques révèlent que, dans nos prisons, les autochtones constituent une proportion considérable des détenus et que cette situation est attribuable à un niveau disproportionné d'infractions qu'ils commettent. Cependant, le régime raciste et à deux paliers concernant la détermination de la peine du gouvernement libéral donne au chef Daniel Morris, tombé en disgrâce, un laissez-passer pour sortir de prison.

Morris a été trouvé coupable d'avoir enlevé, battu et violé son ex-femme sous la menace d'une arme à feu. On lui a simplement imposé une période de probation parce que, en vertu du Code criminel, les juges doivent faire preuve de clémence à l'égard des délinquants autochtones.

Quand les libéraux se débarrasseront-ils de ce régime raciste et à deux paliers concernant la détermination de la peine, pour que les criminels se voient imposer des peines en fonction de la gravité de leurs infractions et non en fonction de leur race?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député lance encore une fois des calomnies à caractère raciste, je ne répondrai pas à ces questions.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, la journée de demain marquera le cinquième anniversaire du bombardement de la Yougoslavie par l'OTAN. La semaine dernière, 1 000 Serbes ont dû quitter leur foyer, joignant ainsi les 200 000 autres qui ont déjà été forcés de fuir depuis l'entrée de l'OTAN au Kosovo en 1999.

Il est inacceptable que la mort et la destruction se produisent sous la surveillance de l'OTAN et le Canada doit assumer sa part de responsabilité par rapport aux événements.

Qu'a fait le gouvernement pour mettre fin à la violence et favoriser l'instauration d'une paix durable dans cette région terriblement éprouvée? Le gouvernement est-il pris par ses propres scandales au point de ne plus voir la souffrance?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Bien au contraire, monsieur le Président. Le très honorable premier ministre et moi-même avons rencontré Javier Solana, représentant de l'Europe, ainsi que tous les représentants européens, ici même la semaine dernière. Nous avons discuté de cette question fort importante. Le Canada demeure déterminé à ramener la paix dans les Balkans. Nous avons apporté une contribution considérable en envoyant des forces de rétablissement de la paix et de la stabilité dans cette région.

Les Européens sont maintenant, sous commandement de l'OTAN, responsables de la sécurité dans la région. Cependant, nous allons continuer à collaborer avec eux et avec d'autres pays afin de rétablir la paix dans les Balkans et d'assurer le respect des droits de la personne dans cette région.

Nous sommes très actifs dans ce dossier. Le premier ministre demeure déterminé à agir et nous allons demeurer actifs.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré que, contre vents et marées, il ferait toute la lumière sur le scandale des contrats de publicité. Eh bien, nous sommes à marée haute et le premier ministre est en train de se noyer. Il est tellement désespéré que, au Comité des comptes publics, il a bloqué une motion visant à y faire déposer les notes de synthèse d'Alfonso Gagliano.

Le premier ministre va-t-il rappeler ses chiens de garde du comité et permettre l'adoption de cette motion, de sorte que ces documents soient déposés et que nous puissions faire toute la lumière sur cette affaire?

● (1500)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, rien n'a changé depuis le début de la période des questions. Le comité a adopté cinq motions. Certaines d'entre elles visent l'obtention de renseignements. Tous les renseignements demandés, s'ils sont pertinents, seront fournis par le gouvernement, comme celui-ci l'a fait à diverses occasions déjà lorsque le comité lui a présenté des demandes à cet effet.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, les hausses injustifiées du prix de l'essence causent des maux de tête importants à toute l'industrie du camionnage, en plus de grever inutilement le budget des consommateurs. Le gouvernement est irresponsable de demeurer inactif devant les effets négatifs de la hausse des prix de l'essence.

Est-ce que le ministre de l'Industrie va se décider à dire oui à la création de l'Office de surveillance du secteur pétrolier, comme le recommande le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie?

[Traduction]

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous discutons actuellement de cette question. J'ai toujours été d'opinion que l'industrie privée et les prix dans cette industrie devaient être déterminés par le marché. Par ailleurs, chaque gouvernement provincial a le privilège de régir le

Privilège

prix de l'essence. En fait, deux provinces canadiennes, à savoir Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard, l'ont déjà envisagé.

Nous examinons la question et nous rendrons bientôt une décision.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable José G. Amarin Batlle, président de la Chambre des représentants de l'Uruguay, et de sa délégation.

Des voix: Bravo!

Le Président: Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole pour une question de privilège.

* * *

● (1505)

PRIVILÈGE

QUESTIONS ORALES

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, si vous vérifiez les enregistrements vidéo des dernières fois où je suis intervenu à la Chambre pour poser une question, vous constaterez que, à chaque fois, le député de Winnipeg-Centre s'est levé et est passé devant moi pendant que je posais ma question, avec l'intention évidente de me déranger. À mon avis, cela constitue une atteinte à mon privilège à la Chambre.

La question que j'ai posée aujourd'hui portait sur une affaire très grave concernant la victime d'un crime qui a été victimisée d'abord par son ex-mari, qui l'a kidnappée, violée et battue et, ensuite, par le système judiciaire qui a libéré ce dernier sous probation. Dans le troisième cas, le NPD a applaudi la légèreté de la peine car l'accusé est Indien.

Les députés néo-démocrates trouvent peut-être acceptable que les peines soient déterminées en fonction de la race du criminel par opposition à la gravité du crime commis, mais ce n'est pas mon cas, et je pense qu'on me doit le respect. Voilà encore le député de Burnaby—Douglas. Pourquoi ce comportement infantile? N'ai-je pas le droit d'intervenir à la Chambre et de poser des questions sérieuses et légitimes sans avoir à écouter ce chahut infantile et juvénile?

Le Président: Le député de Saskatoon—Humboldt a soulevé une question. J'attire l'attention de tous les députés, particulièrement de ceux qui siègent à côté de lui, puisque l'endroit où il est rend particulièrement difficile l'application de cette règle, soit le paragraphe 16(2) du Règlement de la Chambre. Il y est dit ceci:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

C'est une règle à laquelle on n'adhère pas toujours soigneusement à la Chambre, mais je rappellerai à tous les députés que c'est une disposition du Règlement que nous devons tous respecter et qui devrait s'appliquer à tous les députés.

Initiatives ministérielles

Je souligne la mention qui y est faite au sujet des interruptions et je souligne, au nom du député de Saskatoon—Humboldt et de tous les autres députés, la règle voulant que les députés ne doivent pas passer entre la personne qui a la parole et la présidence. Habituellement, cela signifie qu'il faut choisir un itinéraire différent. Si, par exemple, le député de Winnipeg-Centre désire se lever et quitter la salle pendant que son collègue pose une question, il devra se diriger droit devant lui et sortir par la porte là-bas ou traverser la Chambre sans passer entre moi et son collègue.

Le message est-il clair? C'est ce que dit le Règlement. Je ne peux que l'appliquer. Je remercie le député de Saskatoon—Humboldt d'avoir attiré l'attention de tous les députés sur ce fait.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement toujours sur le même sujet. Je signale que le député qui vient d'intervenir n'est pas membre de notre caucus. Si des députés conservateurs, qui viennent d'applaudir, voudraient le voir siéger près d'eux, nous n'aurions aucune objection.

Le Président: Je crois qu'il s'agit d'une divergence de vues plutôt que d'un rappel au Règlement. Si la députée veut contester le Règlement, il lui faut s'adresser au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Je l'invite à saisir le comité de cette question.

M. Howard Hilstrom: Je demanderais certainement à la députée de la Colombie-Britannique de retirer ses paroles.

Le Président: Je ne sais pas à quelles paroles le député fait allusion. Il s'agissait peut-être d'un changement à l'attribution des sièges ou quelque chose du genre, je n'en sais rien. Je crois que nous devrions en rester là.

Lorsque la Chambre a suspendu le débat pour passer à la période des questions, le député de Nanaimo—Cowichan avait la parole. Je crois comprendre qu'il a huit minutes pour compléter son intervention.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre reprend l'étude de la motion: que le projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, l'un des dangers de prendre la parole juste avant la période des questions, c'est qu'en une heure, il est possible de perdre les fils de son raisonnement. Si mes collègues, ainsi que les téléspectateurs, veulent bien se montrer conciliants à mon égard, je vais me répéter un peu. Je suis sûr que tout le monde s'entendra pour dire qu'il valait la peine de répéter.

Le projet de loi C-21, Loi modifiant le Tarif des douanes, a suscité un débat intéressant à la Chambre sur un certain nombre de questions qui entourent la question des échanges commerciaux. En tant que député de la côte ouest du Canada, en fait d'une des circonscriptions situées à l'extrême ouest du Canada, il ne fait pas de doute que l'économie de ma circonscription dépend en grande partie de l'imposition d'un bon système de commerce fondé sur des règles.

La plupart de mes électeurs, bien qu'ils soient préoccupés par la mondialisation et ses incidences sur des pays particulièrement sous-développés du monde, réalisent qu'un régime de commerce fondé sur des règles peut leur permettre de gagner leur vie.

Nous n'aimons pas toujours ce qui arrive dans le cadre de l'ALENA ou de l'OMC. Nous sommes toutefois contents de l'existence de règles et de procédures pour le règlement des différends qui permettent de régler certains des problèmes commerciaux auxquels nous faisons face aujourd'hui.

J'ai dit avant la période des questions que j'avais voyagé en Orient à plusieurs reprises. Je suis heureux de constater qu'il y a une élévation du niveau de vie dans certains pays comme la Chine, où effectivement plus d'emplois ont été créés grâce aux capitaux étrangers et aux entreprises étrangères qui ont désormais un impact plus important dans ces pays.

Mais, même si nous prenons conscience de l'importance du projet de loi C-21—et il est en effet absolument nécessaire que cette mesure législative soit adoptée parce que la loi précédente ne sera plus en vigueur à partir du 30 juin de cette année—nous nous préoccupons de la manière même dont le gouvernement libéral l'a présenté.

Pourquoi le présenter maintenant? Il est possible—qui sait?—que des élections soient déclenchées dans une semaine, deux semaines ou un mois. Le gouvernement souhaite-t-il donc, durant ce court laps de temps, accélérer les choses pour les projets de loi de ce type sans permettre peut-être la tenue de débats suffisants, sans laisser aux députés la possibilité de tenir compte de toutes les questions liées aux projets de loi et en faisant adopter ce dernier en toute hâte pour respecter cette échéance?

J'aimerais dire que, au regard des sept années que j'ai passées à la Chambre, ce n'est là qu'un échantillon de la façon de procéder des libéraux. C'est une tactique libérale. Et cela montre que le gouvernement a eu une attitude beaucoup plus réactive que proactive face aux situations qui se sont présentées. C'est l'une des choses dont j'ai fait l'expérience et que je déplore de la part du gouvernement. Au lieu de donner aux Canadiens une vision d'espoir en l'avenir, un plan quinquennal ou décennal dans certains domaines, qui nous dirait où le gouvernement entend mener le pays, il réagit aux crises au lieu d'élaborer, proactivement, un plan susceptible de fonctionner pour les Canadiens.

• (1510)

Nous avons constaté ce fait dans de nombreux secteurs. Personnellement, j'ai été témoin de cette façon de faire dans les mesures adoptées relativement à la guerre en Irak. Ma préférence personnelle était que nous n'entrions pas en guerre contre l'Irak aux côtés des États-Unis; or, ce qui s'est produit, c'est que le gouvernement a attendu jusqu'au tout dernier moment pour énoncer la position du Canada. Cette façon de faire a laissé libre cours à toutes sortes de malentendus et d'interprétations plus ou moins fausses sur la position réelle des Canadiens relative à cette question.

Nous avons observé la même chose, évidemment, relativement à l'accord sur le bois d'oeuvre, qui touche énormément ma circonscription. Avant la période des questions, j'ai mentionné combien cette question commerciale a touché un grand nombre d'emplois dans ma circonscription.

Si je résume, il s'est agi d'une entente qui expirait au cours de l'année 2001, le gouvernement le savait; au lieu de se montrer proactif et de veiller à remplacer cette entente par une autre à l'expiration du traité négocié, le gouvernement est entré dans cette période de prolongation indéfinie de près de trois ans en date d'aujourd'hui, sans aucune entente en main avec les Américains sur le bois d'oeuvre. Cette situation a durement frappé cette industrie à travers le Canada, particulièrement en Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

Cela a été une autre indication d'un gouvernement qui ne prévoit rien. Il se contente de réagir aux crises, ce que nous observons à nouveau dans la façon dont il traite un projet de loi. Il le repousse, puis, lorsque celui-ci présente une utilité quelconque au plan politique, il le ramène, et le fait cheminer à toute vapeur au Parlement. La Chambre ne consacre pas à un projet de loi le temps et l'attention qu'il mériterait.

Nous voyons la même chose se produire sur la question du mariage entre homosexuels: le gouvernement souhaite renvoyer la question aux tribunaux au lieu de permettre au Parlement canadien, qui parle au nom de la population, de faire valoir ses préoccupations à la Chambre sur cette question fort importante. Le gouvernement repousse la question. Il cherche à s'en départir et à en faire assumer la responsabilité par quelqu'un d'autre.

Cette conduite est irresponsable, identique à celle qui est empruntée pour le projet de loi dont est saisie la Chambre. Le gouvernement présente son projet de loi au tout dernier moment, lorsqu'il est politiquement opportun pour lui de l'expédier. C'est presque du travail que le gouvernement nous donne uniquement pour nous occuper avant la tenue des élections. À mon avis, ce n'est pas la bonne façon de procéder.

Malgré les préoccupations que soulève à nos yeux ce projet de loi, et le moment où nous en sommes saisis, nous y sommes favorables et allons l'appuyer lorsque la Chambre se prononcera à son sujet.

• (1515)

M. Ted White (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, je ne peux pas résister à l'envie que j'ai de réagir à certains points que mon collègue a soulevés dans son discours. Il a parlé notamment des ateliers clandestins. Il a formulé des préoccupations souvent exprimées dans cet endroit et dans le public relativement aux ateliers clandestins qu'on retrouve dans certains pays du tiers monde et, malheureusement, à Toronto et à Montréal aussi.

De toute évidence, les pays du tiers monde abritent un grand nombre d'ateliers clandestins où l'on fabrique des produits que nous consommons. Toutefois, la véritable question est de savoir comment, en tant que pays, nous pouvons contribuer à la disparition de ces ateliers clandestins et à l'amélioration de la qualité de vie et des salaires des gens qui y travaillent.

Le NPD et nombre de militants de la gauche préconisent l'expulsion de ces pays des grandes entreprises et la fermeture des ateliers clandestins. Bien sûr, quiconque réfléchit à la question aura tôt fait de constater que là n'est pas la solution. Une telle mesure n'a pour effet que de précipiter les gens dans une plus grande pauvreté. Ce n'est pas la solution et il est même cruel de penser que l'on pourrait agir de la sorte.

Permettez-moi de reprendre l'exemple que j'ai donné plus tôt car, en fait, la bonne façon de faire nous vient peut-être de notre bonne vieille Angleterre d'il y a quelques siècles. À l'époque, de jeunes garçons travaillaient comme ramoneurs; ils se glissaient dans les cheminées pour faire le travail. La suie leur collait à la peau, si bien qu'un grand nombre d'entre eux sont morts à un très jeune âge du cancer du scrotum.

Ces conditions horribles prévalaient il y a quelques centaines d'années à peine dans une société que nous voyons aujourd'hui comme ayant été très avancée pour l'époque. Comment la situation s'est-elle améliorée? On a encouragé l'initiative, le libre-échange et l'élargissement des marchés de manière à ce que les compagnies puissent se développer et améliorer le sort de leurs travailleurs. Les syndicats firent leur apparition et améliorèrent les conditions de travail.

La solution n'est pas la fermeture des ateliers clandestins. Aussi cruel que cela puisse paraître, nous ferions peut-être mieux tout simplement de continuer d'acheter les biens qui sont produits dans ces ateliers en espérant qu'ils commenceront bientôt à disparaître grâce à l'élargissement des marchés.

Le député a également signalé que le gouvernement semble incapable d'offrir une véritable vision pour le Canada. Il se contente de faire adopter des projets de loi à toute vapeur avant le déclenchement des élections.

Pendant la période des questions, nous avons eu droit à un spectacle déshonorant. Les gens d'en face ont chaudement applaudi lorsqu'un député a voulu parler d'un crime absolument odieux qui a été commis en Colombie-Britannique et qui a soulevé l'ire de la population de cette province. Cette histoire fait la manchette de tous les journaux. On en parle à la télévision, et les gens sont tout simplement indignés de voir qu'un homme qui a violé sa femme, l'a battue et l'a presque tuée a été condamné à une période de probation. Il s'agit d'un crime des plus révoltants, et en se levant pour applaudir un ministre qui donnait une réponse irréfléchie, les gens d'en face ont bien montré à quoi ils songent réellement ces temps-ci.

Ils pensent avoir le monopole de la compassion, de la tolérance et de la compréhension dans ce pays. En fait, ils comptent parmi les gens les moins compatissants, les moins tolérants et les moins compréhensifs de tout le pays. Ils devraient se pencher sur cette question grave et lui accorder toute l'attention nécessaire. Corriger le déséquilibre dans les mesures législatives devrait faire partie de leur vision pour le Canada, mais ils préfèrent bousculer les choses et tenter de faire adopter des projets de loi à la dernière minute, ce qui est ridicule. Voilà avec quoi nous devons composer.

Revenons aux ateliers clandestins dont parlait le député. Pense-t-il que les accords de libre-échange et la réduction des tarifs pourraient nous permettre de contribuer à fermer ces ateliers?

• (1520)

M. Reed Elley: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de ses observations et de ses questions. Je conviens que c'est l'une des conséquences possibles de la mondialisation, quand l'aide aux pays du tiers monde pour développer leur économie et leur infrastructure en est à ses premiers stades. Malheureusement, ce genre de situations se produisent. C'est un fait et il y a suffisamment de gens sans scrupules pour en tirer avantage.

Évidemment, à certains égards, le marché résout le problème lui-même par la croissance de l'économie et un début de hausse du niveau de vie des gens, et nous sortons de ce cercle d'abus potentiel.

Une autre des mesures que les Canadiens peuvent prendre—nous investissons tous dans des entreprises et dans des fonds communs de placement—c'est d'exercer des pressions sur les entreprises pour les forcer à adopter des pratiques éthiques et équitables dans leur traitement des travailleurs sur le marché international.

Je veux également me pencher sur le petit incident survenu juste après la période des questions. J'estime, moi aussi, répréhensible qu'un député, même si on ne partage pas son point de vue sur bien des questions, soit traité avec un tel mépris, particulièrement par des gens qui appartiennent à un parti qualifié de démocratique dans sa désignation. Je n'arrive tout simplement pas à comprendre comment c'est possible. Au Canada, la course à la rectitude politique a souvent mis un terme à des débats légitimes sur des questions sérieuses qui préoccupent vraiment les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Si une telle attitude devait prévaloir à la Chambre dans les années à venir, cela n'augurerait rien de bon pour notre pays et pour notre démocratie. J'ose espérer que notre Président et d'autres personnes en situation d'autorité continueront à nous maintenir sur la bonne voie à l'égard de ces questions.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, j'ai certainement apprécié les observations du député de Nanaimo. Je pense que les questions que suscite ce projet de loi et la façon dont on essaie de le faire adopter à toute vapeur à la Chambre sont symptomatiques du traitement que le gouvernement a réservé, tout au long de son mandat, à certaines mesures législatives importantes. Je trouve cela particulièrement répréhensible.

À mon avis, un des problèmes clés qui ressort de ce projet de loi, c'est l'incapacité du gouvernement de faire preuve de suffisamment de prévoyance lorsque pareils accords arrivent à échéance.

Le député s'intéresse à la question du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique, et le même genre de problème s'est produit dans ce secteur. Bien avant qu'il n'arrive à échéance, nous savions tous que l'accord allait prendre fin, mais c'est seulement à la dernière minute que le gouvernement a décidé qu'il avait intérêt à se mettre au travail et à essayer de trouver une solution au problème. Je me demande si le député voit un parallèle entre la façon dont le projet de loi a été présenté et les répercussions de l'autre situation.

● (1525)

M. Reed Elley: Monsieur le Président, j'ai abordé cette question dans mon discours et je veux simplement réitérer que je vois certains parallèles en l'occurrence. J'ai bien peur que cette façon de faire et cette approche gouvernementale soient un mal qui s'est répandu au sein du Parti libéral. Je suis certain que les Canadiens en ont assez. Ils veulent un gouvernement qui a une vision d'avenir. Ils veulent un gouvernement qui peut leur exposer sa vision. Les Canadiens veulent un gouvernement qui agira de manière proactive afin de relever les véritables défis du XXI^e siècle. Après tout, nous sommes au XXI^e siècle. Nous avons bien des mesures à prendre pour que notre pays soit à la hauteur des défis du XXI^e siècle, surtout en ce qui concerne les institutions du Parlement et la façon dont notre pays est dirigé.

J'ai été élu à cet endroit il y a sept ans. Au fil de ces sept années, j'ai entendu des gens dire qu'il faut moderniser cet endroit, que le gouvernement doit répondre aux besoins de la population et que cette dernière doit pouvoir se prononcer directement sur les décisions du gouvernement.

Les députés d'en face, ceux du parti ministériel, le Parti libéral, font des promesses depuis des années, et voilà maintenant le premier ministre qui, tout à coup, prend conscience du déficit démocratique, comme si celui-ci n'avait jamais existé depuis son élection il y a 15 ans. Je pense que le premier ministre et le gouvernement ont donné un très mauvais exemple aux Canadiens. Ils étaient au courant des problèmes depuis le début, mais ils n'ont rien fait pour les régler.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui pour débattre le projet de loi C-21. Toute mesure législative traitant du commerce et des droits de douane revêt une grande importance pour la circonscription de Selkirk—Interlake. J'ai quelques points à soulever aujourd'hui qui ajouteront au débat.

Afin que les choses soient claires pour les gens qui nous regardent peut-être à la maison, le projet de loi C-21 modifie deux articles du Tarif des douanes, en l'occurrence le tarif de préférence général et le tarif des pays les moins développés. Aux termes du projet de loi, ces deux tarifs sont prorogés de dix ans, soit jusqu'au 30 juin 2014. Les

dispositions législatives actuelles expire le 30 juin 2004, ce qui rend cette affaire assez urgente. C'est pourquoi la Chambre est saisie de ce projet de loi maintenant. C'est le genre de mesure législative que le gouvernement aurait dû présenter plus tôt afin de qu'on puisse en faire un examen approfondi au lieu d'essayer de la faire adopter à la hâte sans qu'on puisse y accorder l'attention qu'elle mérite.

Ces dispositions que cherche à modifier le projet de loi C-21, tout comme la loi elle-même, sont très importantes puisque la majorité des pays du monde avec qui nous avons des échanges commerciaux sont visés par cette loi aux termes des accords internationaux que nous avons avec eux. Le Canada a besoin de cette stabilité tant dans ses marchés d'importation que dans ses marchés d'exportation. Lorsqu'il s'agit de commerce, je crois que le Canada a absolument besoin d'avoir le réseau commercial le plus vaste possible à l'échelle internationale.

Chaque pays du monde a quelque chose que les Canadiens voudraient acheter, et il est probable que chaque pays du monde voudrait acheter quelque chose au Canada. Bien sûr, chaque pays se dit que, pour s'enrichir, il serait préférable de vendre et de ne rien acheter. Un pays pourrait ainsi s'enrichir et laisser les autres se débrouiller seuls. Toutefois, ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent. Nous avons des accords commerciaux pour nous aider à cet égard.

Je crois que l'objectif ultime dans le monde serait d'avoir un système commercial sans tarifs et sans barrières afin que tous les pays, particulièrement les plus pauvres, puissent hausser leur niveau de vie et devenir plus riches. Je crois que c'est ce que fait le commerce.

Au fil de l'histoire, les pays les plus prospères du monde ont été ceux qui ont utilisé le commerce et la richesse qu'il apporte pour s'assurer non seulement qu'ils ont les ressources financières nécessaires pour avoir un bon niveau de vie, mais aussi qu'ils bénéficient des avantages culturels. Les gens se déplacent d'un pays à l'autre et finissent par répandre leur culture et leurs bonnes idées partout où ils passent.

Nous savons aussi que faciliter le commerce et multiplier les relations commerciales avec d'autres pays sont des mesures qui améliorent la sécurité. Si les pays sont étroitement liés entre eux dans le cadre de relations culturelles et économiques, ils seront moins portés à s'affronter et à se battre au détriment des deux parties. Voilà pourquoi nous, députés conservateurs, sommes tellement en faveur de l'expansion du commerce. Nous ne disons pas qu'il faut élargir le commerce à tout prix et, bien entendu, le monde n'a pas encore atteint le point où l'on pourra dire que le libre-échange existe à 100 p. 100 entre toutes les nations et que tout va bien; toutefois, c'est un objectif louable que nous, Canadiens, devons viser.

● (1530)

Ce Tarif des douanes comporte plusieurs éléments importants. Il y a notamment le tarif de la nation la plus favorisée. Il y a aussi le tarif de préférence général et le tarif des pays les moins développés. Enfin, les nations sont aussi assujetties au taux du tarif général.

Ces règles font partie intégrante du droit du pays, et c'est ce dont il est question ici aujourd'hui, et des accords internationaux sur le commerce. Cela s'applique notamment dans le cas de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce. Bien entendu, nos liens bilatéraux ou trilatéraux avec d'autres pays constituent aussi des accords commerciaux. L'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, est un exemple de ce genre d'accord.

Initiatives ministérielles

Je m'écarte du sujet, mais lorsque je voyage au pays en ma qualité de porte-parole du Parti conservateur pour l'agriculture, j'entends les agriculteurs parler de ces «damnés Européens» ou Américains ou autres, qui nous ont imposé des droits. Par exemple, le blé est assujéti à des droits qui ont des répercussions dans tout le Canada, mais surtout dans l'Ouest. Voilà des exemples.

Les gens blâment l'OMC ou l'ALENA pour les droits qui leur sont imposés. C'est un truc typique du NPD. Les néo-démocrates adorent dire que la mondialisation et ces accords de libre-échange sont déplorable, préjudiciables et abominables.

Les faits sont les suivants. Je vais donner l'exemple de l'industrie des bovins des États-Unis, qui date de quelques années. Rappelons-nous que R-CALF, un producteur américain, craignait que l'exportation de bovins canadiens aux États-Unis ne cause des préjudices indus à la santé financière des États-Unis. Les producteurs américains ont invoqué les lois américaines pour imposer des droits de douane. Que peut faire un petit pays de quelque 30 millions d'habitants contre un pays de quelque 300 millions d'habitants? C'est toute une différence. C'est la vieille histoire de l'éléphant et de la souris. Ces droits de douane ont été imposés et ils nous ont coûté terriblement cher. Nous avons dû payer pour exporter notre boeuf, et les Américains ont gardé l'argent.

Mon point de vue, c'est que, grâce à l'OMC et à l'ALENA, nous avons pu nous prévaloir des mécanismes de règlement des différends et forcer les États-Unis à renoncer à l'application de leurs lois intérieures. Ils avaient mal utilisés leurs lois et ils contrevenaient à l'OMC. C'est pour cela que nous, députés du Parti conservateur, sommes de fermes partisans de l'ALENA, de l'OMC et d'autres accords internationaux qui facilitent les échanges et qui, par-dessus tout, empêchent les plus forts d'intimider les plus faibles.

J'ai parlé de l'ALENA et de l'OMC ainsi que des mécanismes de règlement des différends. Je voudrais parler maintenant pendant quelques minutes de l'agriculture. Les droits de douane revêtent une importance capitale au moment où se déroulent les négociations relatives au passage au nouvel ordre dont tout le monde parle, où les droits de douane seront réduits.

Je rappellerai à la Chambre que le Parti conservateur estime que les droits de douane devraient être négociés à la baisse. Mais, dans le cas de la gestion de l'offre, notre système au Canada permet certainement la régulation de l'offre. Il n'y a pas d'offre excédentaire. Tout est décidé par voie législative. L'existence d'une formule prédéfinie pour les coûts de production garantit un rendement raisonnable sur ces produits.

● (1535)

Une partie des trois piliers de la gestion de l'offre réside dans le fait que les droits de douane à l'importation doivent être suffisants pour empêcher les autres pays de faire entrer beaucoup de produits au Canada en sus de ce dont nous avons convenu à l'OMC. Tel est l'effet de ces droits de douane élevés pour la gestion de l'offre.

Beaucoup de gens aiment dire que le député de Selkirk—Interlake est contre la gestion de l'offre ou contre telle ou telle chose. Il se fait beaucoup de désinformation. Malheureusement, il se trouve que j'ai beaucoup de ces créatures à quatre pattes, qu'on appelle des vaches, chez moi et le secteur du boeuf, au Canada, est également protégé par des droits de douane. Nous avons une limite d'environ 79 000 tonnes qui viennent de pays océaniques comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Brésil. Cette limite a pour but de faire en sorte que notre secteur bovin ne soit pas inondé par des quantités excessives de viande de boeuf étrangère bon marché.

Nous allons nous employer à abaisser ces droits de douane de manière à avoir davantage de libre-échange dans ce secteur d'activité. Cela peut se faire aux négociations de l'OMC. Toutefois, nous n'allons pas diminuer arbitrairement ces droits de douane. Il en va de même pour la gestion de l'offre. Il est très clair que le Parti conservateur ne va pas réduire arbitrairement ces droits de douane.

Il nous faudra négocier ces droits de douane à l'OMC. L'ancien ministre de l'Agriculture a déclaré que le gouvernement appuyait la gestion de l'offre à 110 000 p. 100 et qu'il ne changerait jamais sa position. Il s'est dit des choses de ce genre. Même le ministre actuel dit des choses similaires, mais il les modifie un peu.

En ce qui concerne la gestion de l'offre, le commerce et les droits de douane, en 1995, le gouvernement libéral, dont l'actuel premier ministre faisait partie, a, d'un trait de plume, renoncé à l'article XI, celui qui figure dans les accords commerciaux multilatéraux et qui maintient intacte la gestion de l'offre. Le gouvernement l'a mis sur la table de négociation de l'OMC. Il a dit qu'il accepterait des importations de l'ordre de 5 p. 100 en 1995. Plus tard, le gouvernement libéral a négocié pour que les droits de douane liés à la gestion de l'offre, qui étaient sur la table de négociation, soient abaissés, de sorte que nous, au Canada, nous finirions par accepter davantage d'importations de denrées visées par la gestion de l'offre.

Je crois que le gouvernement libéral suit ce processus parce qu'il est à la table de l'OMC en ce moment, et il doit en être ainsi. Nous devons tous examiner chaque secteur de notre économie et, au bout du compte, participer aux négociations mondiales. Voilà ce qu'est la gestion de l'offre.

Les libéraux lancent quelques insultes et j'ai exposé leur déformation de notre position sur le commerce et, en particulier, sur la gestion de l'offre. Toutefois, j'aimerais qu'ils se souviennent du fait que notre position est cohérente, qu'il s'agisse de la viande de boeuf ou de la gestion de l'offre.

Je voudrais dire un mot des droits tarifaires et des deux éléments qui concernent notre agriculture. C'est là que je dois m'en prendre à l'ancien premier ministre Jean Chrétien et à un grand nombre de libéraux qui sont toujours parmi nous. Le premier ministre a dit que, en vertu de l'accord tarifaire sur les pays les moins avancés, nous accepterions les produits agricoles des pays les moins développés pour les aider à s'enrichir. Ils allaient pouvoir vendre davantage au Canada pour que leurs économies fonctionnent mieux. L'agriculteur pauvre allait vendre davantage pour aider à enrichir son pays. Toutefois, le premier ministre a ajouté que nous n'accepterions aucun produit en régime de gestion de l'offre. Nous n'accepterons que les produits qui ne sont pas visés par ce genre de régime. Cela a donné matière à réflexion à bien des agriculteurs: si nous tenons à conclure des accords internationaux sur l'agriculture, ils doivent au moins s'appliquer de façon uniforme pour que tous les produits soient touchés de la même manière.

● (1540)

C'est l'une des grandes erreurs des libéraux. Ils ont essayé de traiter un ou deux groupes de produits agricoles différemment de tous les autres. C'est carrément injuste et cela provoque des dissensions entre les agriculteurs.

Initiatives ministérielles

Je sais que les Producteurs de grain du Canada, avec leur excellent directeur exécutif, Cam Dahl, estiment que nous devrions tendre vers une intensification des échanges commerciaux. De façon générale, la Fédération canadienne de l'agriculture soutient qu'il ne faut pas trop réduire les droits tarifaires, qu'il faut maintenir le statu quo à moins que nous ne puissions obtenir l'accord souhaité. Si nous ne pouvons l'obtenir, nous ne devrions pas négocier. Là encore, c'est une source de dissensions entre les différents groupes de producteurs.

Le Canada dit qu'il fait partie du Groupe de Cairns, un groupe de pays dirigé principalement par l'Australie. Ce groupe est le chef de file des pays de taille moyenne du monde du commerce qui veulent que tous puissent s'enrichir et prospérer. Le Canada souligne que cela est impossible parce que les pays et groupes de pays riches, comme les États-Unis et l'Union européenne, ont tellement d'argent qu'ils peuvent soutenir la concurrence de tous les autres pays au monde et verser à leurs agriculteurs des subventions tellement élevées que ces derniers peuvent se mesurer à n'importe qui parce qu'ils arrivent à produire leurs denrées à un coût minime tout en réussissant à gagner leur vie. Ce n'est pas juste.

Le groupe de Cairns veut changer cela et c'est très important pour ce qui est des tarifs et des ententes commerciales. Il est essentiel que les tarifs soient réduits et que le commerce se fasse plus facilement entre les pays. Le Groupe de Cairns joue sans aucun doute un rôle prépondérant dans ce sens.

Je tenais à parler du Groupe de Cairns dans ce contexte parce que le Canada en fait partie, sans en être réellement à la tête. Nous sommes le plus grand pays du groupe, d'un point de vue économique, et nous devrions jouer un rôle de premier plan et viser un objectif ultime prévoyant la libéralisation des échanges, la réduction des tarifs et l'ouverture des marchés. C'est très important.

J'étais à Washington, D.C., il y a environ quatre ans. Nous avons parlé avec les gens qui s'occupaient des pays les moins développés qui tentaient de s'enrichir. L'intervenant a très clairement souligné l'importance de pouvoir compter sur des pays qui sont disposés à accepter d'importer des biens provenant de ces pays pauvres.

En conclusion, j'aimerais dire qu'à titre de pays riche, le Canada doit accepter d'importer davantage de produits en provenance de ces pays pauvres. Nous nous enrichissons également, et pas uniquement parce que nous aurons le sentiment d'avoir bien agi. Lorsque ces pays s'enrichiront, ils achèteront davantage de boeuf canadien, ce qui aidera nos éleveurs de bovins.

• (1545)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que le député avait à dire à propos de la gestion de l'offre, et cela a piqué ma curiosité. Comme l'a mentionné le député, des compromis ont été faits au cours des négociations. Mon collègue pourrait-il nous dire qui exactement était notre représentant aux négociations du GATT?

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce fait depuis longtemps l'objet de négociations. Au début des années 80 et même avant, l'agriculture n'était pas vraiment mentionnée dans les accords de commerce international. Il y avait, bien sûr, des échanges commerciaux dans le secteur agricole, mais cela ne faisait pas vraiment partie des accords. La question de l'agriculture a été abordée dans le cadre d'accords de l'OMC.

Le Parti progressiste-conservateur du Canada jouait le rôle de négociateur à l'époque. Puis, les libéraux ont pris la relève lorsqu'ils ont été portés au pouvoir en 1993 et ont achevé les négociations. Je dis achever, parce qu'ils ont essentiellement signé l'arrêt de mort de

notre système de gestion de l'offre en renonçant à l'article XI. Ce faisant, ils acceptaient que le système de gestion de l'offre du Canada subissent de nombreux transformations. Ces changements ne poursuivent encore de nos jours, comme nous pouvons le constater dans le cadre des pourparlers commerciaux qui se déroulent actuellement sous l'égide de l'OMC.

Les choses changent au cours du temps, et j'ose espérer que le Parti conservateur du Canada sera en mesure, après les prochaines élections, de négocier pour le Canada un bien meilleur accord que ne saurait le faire le gouvernement actuellement au pouvoir.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr si le député, qui parle au nom de son parti, laisse entendre que son parti abolirait la gestion de l'offre dans le cadre de ses négociations internationales ou lutterait pour préserver la gestion de l'offre?

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, le Parti conservateur lutterait pour maintenir le système de gestion de l'offre pendant les négociations en cours. Le processus de négociation a été lancé par le parti du député dans les années 90. Il était peut-être ministre des Affaires étrangères à l'époque. Je ne crois pas qu'il était premier ministre, mais son parti a lancé les négociations.

À mon avis, au cours de ces années-là, le Canada s'est isolé au point où il ne pouvait plus protéger l'article XI. Tous les autres pays, notamment les États-Unis et ceux de l'Union européenne, ont dit que le Canada était le seul à adopter cette position. Ils ont donc dit au Canada que l'article XI serait supprimé et le gouvernement libéral a signé cet accord.

Je ne dis pas que ce qui s'est produit à ce moment-là était totalement mauvais. J'ai fait valoir l'argument selon lequel le Parti conservateur du Canada croit à une plus grande libéralisation des échanges. Nous devons aller de l'avant en nous appuyant sur ce que l'ancien Parti progressiste conservateur a fait lors des pourparlers à l'OMC et sur ce que les libéraux ont fait en signant l'accord, qu'ils ont tous deux négocié. Il est dans l'intérêt de notre pays de poursuivre les négociations à l'OMC. Peu importe le parti qui est au pouvoir, nous veillerons à ce qu'il aille de l'avant.

De tous les partis à la Chambre des communes, celui qui possède les meilleures politiques en matière de commerce international est le Parti conservateur du Canada, dont je fais partie. Nous sommes les mieux en mesure de conduire le pays vers le XXI^e siècle en ce qui concerne les questions commerciales.

• (1550)

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, donnons une petite leçon d'histoire au député d'en face.

En 1993, lors des négociations, 117 pays étaient membres de l'OMC. De ce nombre, 116 allaient voter contre l'article XI. Au cours des deux mois qui ont suivi les élections d'octobre, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons renégocié avec l'industrie, à l'interne, et établi les contingents tarifaires.

Voici la question que je pose au député d'en face. Dit-il que nous aurions dû conserver l'article XI, en sachant fort bien que nous perdriions et que, par conséquent, nous détruirions le système de gestion de l'offre?

Le budget

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, je signale simplement que le gouvernement libéral, en signant cet accord, a lancé le processus par lequel la gestion de l'offre causera finalement sa perte. Nous sommes le seul pays au monde à procéder de cette façon. Le gouvernement libéral nous a engagé à négocier à la baisse les deux piliers. Cet engagement ira plus loin.

Si le Canada croit qu'il peut dire à quelque 176 pays actuellement, comme il l'a fait de 1993 à 1995, que c'est notre façon de procéder et que nous ne la changerons pas, nous nous trouverons exactement dans la même situation, incapables de négocier la meilleure entente. Les grands pays et le reste du monde nous diront que nous devons changer notre façon de gérer l'offre, que cela nous plaise ou non.

Je préfère la façon de faire des conservateurs, soit négocier la meilleure entente pour nos agriculteurs qui produisent des denrées soumises à la gestion de l'offre au lieu de les abandonner, comme l'ont fait les libéraux en 1995.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

L'hon. Joe Jordan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 15 h 54.)

● (1600)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 heures.

Le Président: Puisqu'il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion des voies et moyens n° 1 ayant pour objet la présentation du budget.

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de déposer les documents budgétaires pour 2004, y compris les avis de motions de voies et moyens. Les détails des mesures figurent dans les documents et je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

J'annonce également que le gouvernement déposera, à la première occasion, des projets de loi pour mettre en oeuvre des mesures annoncées dans ce budget.

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier les Canadiennes et les Canadiens d'un océan à l'autre qui m'ont aidé à préparer ce budget. Leur optimisme, leur fierté à l'endroit de ce pays,

leurs espoirs quant à son avenir et leur engagement à l'égard des valeurs qui le définissent ont nettement contribué à façonner le budget que je présente aujourd'hui.

Tout au long de mes consultations, j'ai encore été frappé par le sens pratique des Canadiens, et par leur sens du bien commun. De Whitehorse à St. John's, ils m'ont rappelé l'importance de certaines valeurs, comme le travail acharné, un discours franc et le respect des engagements financiers. À cela s'ajoutaient un sens des responsabilités envers l'autre, un sentiment de compassion et une attitude d'inclusivité, sans oublier, bien sûr, une saine dose de scepticisme qui fait qu'on accorde plus d'importance aux actes qu'aux paroles.

[Français]

Il y a quelques semaines, le gouvernement a présenté un discours du Trône dans lequel il décrivait un plan d'action ambitieux ouvrant la voie à une nouvelle décennie de réalisations pour le Canada. Nous avons présenté la vision d'un pays débordant de possibilités et reconnu à travers le monde pour la vigueur de son économie et pour son engagement de justice sociale, un pays respecté, qui inspire confiance et qui exerce une influence sur la scène internationale.

● (1605)

[Traduction]

Je présente aujourd'hui un plan budgétaire ciblé qui repose sur deux objectifs clairs: d'abord, démontrer sans équivoque les principes de responsabilité financière et d'intégrité, puis, amorcer la réalisation des objectifs énoncés dans le discours du Trône. Nous faisons maintenant les paiements initiaux que nous avons les moyens de faire. Dans les budgets ultérieurs et au cours des prochaines années, nous ferons fond sur les mesures que nous prenons aujourd'hui pour aller encore plus loin.

Permettez-moi d'indiquer clairement ce que le budget d'aujourd'hui fera, et ce qu'il ne fera pas. Certains ont prétendu que nous allions nous éloigner de toute prudence en matière de gestion budgétaire. Il n'en est pas question. D'autres ont dit que nous allions nous engager dans une folie de dépenses préélectorales. Il n'en est pas question. D'autres encore ont dit que nous allions mettre en péril les progrès économiques qui ont coûté tant d'efforts aux Canadiens. Il n'en est pas question.

Ce que nous ferons, c'est effectuer des investissements importants dans des domaines clés comme les soins de santé, les collectivités et l'apprentissage, car il s'agit des assises sociales sur lesquelles les Canadiens vont bâtir une vie meilleure.

Ce que nous ferons, c'est donner à plus de Canadiens la chance de réussir, de développer leurs ambitions et de poursuivre leurs rêves.

Ce que nous ferons, c'est maintenir l'équilibre budgétaire et mieux contrôler les dépenses parce que les Canadiens ont parcouru trop de chemin et fait trop de sacrifices pour retomber dans le piège des déficits. Cette année encore, nous présentons un budget équilibré, et nous ferons de même l'an prochain et l'année d'après.

Ce que nous ferons, c'est maintenir le fardeau de notre dette sur une trajectoire décroissante constante pour alléger le fardeau que notre génération et les habitudes de dépenser d'autrefois font peser sur l'avenir de nos enfants.

Nous allons renforcer aussi la gestion financière et l'intégrité des opérations du gouvernement parce que les Canadiens sont en droit d'obtenir une reddition de comptes, une transparence et un rendement de première classe pour les impôts qu'ils paient à même leur salaire durement gagné.

Le budget

C'est pourquoi nous annonçons aujourd'hui un plan détaillé, sous la direction du président du Conseil du Trésor, pour mettre en place un système moderne de gestion et de surveillance des dépenses visant à prévenir le genre d'abus financiers qui ont provoqué tant de colère chez les Canadiens.

En tant que gouvernement, nous assumons non seulement la responsabilité de faire face aux problèmes du passé, mais aussi la responsabilité de les résoudre.

Premièrement, nous allons rétablir le Bureau du contrôleur général du Canada, qui va superviser rigoureusement toutes les dépenses gouvernementales.

Deuxièmement, nous allons nommer des vérificateurs professionnels agréés pour approuver toutes les nouvelles initiatives de dépenses dans chacun des ministères.

[Français]

Troisièmement, nous allons réorganiser et renforcer la fonction de vérification interne à l'échelle du gouvernement, pour assurer la mise en place de programmes de vérification intégrée fondés sur une saine analyse des risques que comportent toutes les activités ministérielles, avec l'autorisation de scruter tous les aspects de tous les portefeuilles, si modestes ou si «spéciaux» soient-ils.

Quatrièmement, nous mettrons en place des systèmes d'information modernes en temps réel pour faire le suivi de toutes les dépenses et fournir les outils nécessaires à un examen et à un processus de décisions efficaces. C'est ainsi que tous les marchés conclus par le gouvernement du Canada seront divulgués au public, sauf dans quelques exceptions, comme la sécurité nationale.

Cinquièmement, nous allons établir de nouvelles règles pour la gouvernance des sociétés d'État. Nous allons exiger qu'elles déposent devant le Parlement et affichent sur leur site web les résultats de vérifications spéciales, menées tous les cinq ans par le Bureau du vérificateur général.

Ensemble, ces mesures vont améliorer la transparence et l'administration, ainsi qu'aider à faire en sorte que l'argent des contribuables soit dépensé avec prudence. De la gestion avec intégrité, les Canadiens n'en méritent pas moins.

• (1610)

[Traduction]

Monsieur le Président, ces mesures sont importantes, mais il faut faire encore davantage. Mis à part les questions d'intégrité et d'éthique, le gouvernement doit faire preuve de courage et de prévoyance pour transformer et réorienter l'évolution actuelle de ses dépenses afin de mieux donner suite aux priorités d'aujourd'hui et de demain.

Moins d'un mois après son entrée en fonction, notre nouvelle équipe a entrepris de dégager les économies permanentes de 1 milliard de dollars pour l'ensemble du gouvernement qui avaient été promises et comptabilisées dans le budget précédent. Avec le budget d'aujourd'hui, nous avons terminé cette tâche en décidant, par exemple, d'annuler le projet de musée d'histoire politique, de reporter des dépenses d'immobilisations de Via Rail, d'abolir le Programme des commandites et la réserve pour l'unité nationale, de comprimer les programmes de publicité et de réduire les budgets des ministères à compter du 1^{er} avril 2004.

À l'avenir, il nous faudra réexaminer et recentrer davantage nos dépenses. C'est pourquoi nous avons mis sur pied le Comité du Cabinet chargé de l'examen des dépenses, qui revoit chaque aspect des dépenses gouvernementales. Le Comité élabore des normes

sévères auxquelles tous les ministères devront se conformer, et il pose des questions difficiles auxquelles tous les ministères devront répondre. Le processus d'examen des dépenses sera rigoureux. Il reposera sur des critères de pertinence et d'excellence.

Et je veux immédiatement répondre à la question: «Pourquoi cet exercice?» Il ne s'agit pas de sabrer dans les dépenses. Il s'agit plutôt de dégager des sommes qui pourront servir à quelque chose de nouveau, soit la réalisation de notre plan d'action sur plusieurs années pour lancer une nouvelle décennie de réussites.

[Français]

Le réexamen de ce que nous faisons et de notre façon de faire ne devrait pas être ponctuel, sporadique ou morcelé. Il devrait plutôt être un exercice continu pour renouveler et rajeunir le gouvernement. Il devrait aussi inclure des investissements dans une gestion publique de haute qualité. Nous devons accorder autant d'importance à une solide gestion qu'au développement des politiques.

D'ici quatre ans, nous prévoyons dégager au moins 3 milliards de dollars pour de nouveaux investissements dans les priorités sans cesse changeantes des Canadiens comme les soins de santé, l'apprentissage, l'innovation, les collectivités, les Autochtones et les personnes handicapées. J'aimerais apporter un dernier point: nous ne ferons pas ces nouveaux investissements tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas trouvé les fonds nécessaires.

[Traduction]

Une politique budgétaire responsable, prévoyant la mise de fonds réservés aux événements imprévus, est la clé de la performance solide et vigoureuse de l'économie canadienne ces dernières années.

L'an dernier, cette politique était plus importante que jamais, car la population canadienne a été confrontée à des réalités difficiles et imprévues. Qu'il s'agisse de la crise de la maladie de la vache folle, de l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère, de la panne de courant majeure en Ontario, de l'ouragan Juan dans les provinces de l'Atlantique ou des feux de forêt qui ont dévasté la Colombie-Britannique, l'année 2003 a été clairement marquée par l'adversité.

Cette combinaison extraordinaire d'événements extrêmes a eu un impact important sur le mieux-être de tous les Canadiens. En 2003, l'économie a progressé de 1,7 p. 100, soit environ la moitié de ce que les économistes du secteur privé avaient prévu au départ. Mais grâce à la solidité des composantes fondamentales de l'économie à laquelle les Canadiens ont tant contribué, notre pays a été en mesure de résister à la tempête et de terminer l'année 2003 en meilleure posture que la plupart des observateurs ne l'avaient prévu.

En effet, c'est en période de difficulté qu'une réserve pour éventualités trouve tout son sens. C'est ce qui nous a permis de nous attaquer à certains des graves problèmes attribuables au syndrome respiratoire aigu sévère et à la maladie de la vache folle. Avec cette réserve, comme l'ont annoncé hier en Alberta le premier ministre, la vice-première ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, nous avons affecté un milliard de dollars en soutien direct aux producteurs agricoles pour les aider à surmonter les conséquences désastreuses de la maladie de la vache folle et les baisses soudaines de leurs revenus.

Voilà pourquoi une réserve pour éventualités est si valable et si nécessaire. À la fin du présent exercice, nous prévoyons que la réserve va s'élever à 1,9 milliard de dollars. J'ai le plaisir d'annoncer que, pour 2004-2005 et 2005-2006, la réserve pour éventualités sera de 3 milliards de dollars. Si elle n'est pas nécessaire pour répondre aux imprévus, comme ceux qui sont survenus l'an dernier, ce montant servira chaque année à réduire notre dette.

Le budget

En plus de la réserve pour éventualités, le présent budget rétablit une marge ou une mesure de prudence économique de 1 milliard de dollars, montant qui augmentera au cours des prochaines années. Si cette mesure supplémentaire n'est pas nécessaire au cours d'une année donnée, elle servira à financer les priorités des Canadiens.

Les Canadiens savent d'instinct qu'il faut rembourser la dette, que ce soit pour eux-mêmes ou pour le gouvernement. Et, de fait, nous avons remboursé jusqu'à présent une tranche de plus de 52 milliards de dollars de notre dette, ce qui représente des économies d'intérêt d'environ 3 milliards de dollars chaque année. Cet argent sert maintenant à investir dans des domaines prioritaires comme les soins de santé et l'apprentissage.

Pendant la même période, le ratio de la dette au PIB, qui indique l'ampleur de notre dette par rapport à la taille de l'économie, a également diminué. En fait, il est passé d'un sommet de 68 p. 100 en 1995-1996 à tout juste un peu plus de 42 p. 100 en 2003-2004.

Je sais bien que seul un ministre des Finances ou un économiste solitaire peut trouver excitante la baisse du ratio de la dette au PIB mais, ce qu'il faut retenir, c'est que tout le monde y gagne. Pourquoi? Parce que la baisse de ce ratio se traduit par une situation financière plus forte dans l'ensemble, ce qui aide à maintenir des taux d'intérêt peu élevés. Ainsi, les gens peuvent acheter leur première maison, lancer une entreprise, acheter du matériel agricole neuf ou investir dans leur avenir.

● (1615)

Et si nous jetons un regard vers l'avenir, nous pouvons constater que le vieillissement de la population aura au moins deux conséquences marquantes pour notre société. D'une part, il y aura moins de gens qui travaillent, et donc moins de personnes qui contribuent aux programmes sociaux que nous avons tant à cœur. D'autre part, la demande pour ces mêmes programmes va augmenter, en particulier dans le domaine des soins de santé. En exerçant dès aujourd'hui une gestion financière prudente, nous pourrions disposer des ressources dont nous aurons besoin pour mieux répondre à cette demande de plus en plus forte. Je propose donc que le Canada se donne un objectif raisonnable, celui de réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à 25 p. 100 d'ici 10 ans.

C'est cette même prévoyance qui nous a permis de rétablir les bases de notre régime de pensions universel afin que les Canadiens puissent compter sur ce régime le moment venu. Le Régime de pensions du Canada sera en bonne santé actuarielle pendant au moins les 50 prochaines années. Il s'agit là d'un des très rares régimes de pension publics au monde à être en aussi bonne posture.

En établissant les projections économiques du gouvernement pour les prochaines années, nous avons de nouveau consulté d'éminents économistes et prévisionnistes du secteur privé. Je signale que le Fonds monétaire international a récemment cité cette pratique en exemple. Cette année, nous nous sommes particulièrement efforcés de tenir davantage compte des points de vue de l'Ouest et du Canada atlantique.

D'après nos consultations, en ce qui touche la croissance réelle, la moyenne des prévisions du secteur privé s'établit à 2,7 p. 100 en 2004 et à 3,3 p. 100 en 2005. Bien que ce soit nettement mieux que l'an dernier, cette croissance plus forte ne va pas nous permettre de combler le retard économique important attribuable aux événements de 2003. En effet, l'impact des événements de l'an dernier va continuer de se faire sentir et de freiner nos projections budgétaires pendant un certain temps.

Néanmoins, le Canada va afficher un septième budget équilibré de suite, ce qui ne s'est pas vu depuis la Confédération.

● (1620)

[Français]

Le Canada va afficher un septième budget équilibré de suite, ce qui ne s'est pas vu depuis la Confédération. Cet engagement ferme d'enregistrer des budgets équilibrés permet au Canada de se démarquer de plus en plus de tous les autres pays du G-7. Devant l'incertitude du contexte international des dernières années, toutes ces autres nations, sans exception, sont revenues à des situations de déficits importants et elles accusent une dette de plus en plus lourde. Je suis fier que le Canada, et lui seul, ait maintenu le cap. Nous avons cessé de refiler notre fardeau financier actuel aux générations futures.

Permettez-moi d'aborder maintenant les mesures précises que nous prenons pour faire avancer le plan d'action social, économique et international que nous avons exposé dans le discours du Trône.

Les soins de santé constituent la priorité des Canadiens. Aucune autre priorité ne représente aussi clairement les décisions que nous avons prises sur la façon dont nous entendons vivre en tant que société. Aucune autre priorité ne reflète de façon aussi éloquente les engagements que nous avons pris les uns envers les autres en tant que citoyens.

Dans notre dernier budget, nous avons augmenté de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans les fonds consacrés aux soins de santé. De plus, comme le premier ministre l'a confirmé, les provinces et les territoires vont se partager une somme additionnelle de 2 milliards de dollars.

[Traduction]

Au cours de la période de cinq ans visée par l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé, le total des transferts fédéraux en espèces au titre de la santé et des autres programmes sociaux va augmenter en moyenne de 8% par année, soit bien plus rapidement que le taux de croissance de l'économie dans son ensemble. Il s'agit d'un financement important. Il s'agit d'un financement prévisible. Toutefois, notre tâche n'est pas terminée.

Le véritable défi consiste à garantir la viabilité du système canadien de soins de santé. En effet, lorsque j'ai rencontré mes homologues provinciaux et territoriaux en février, chacun d'eux s'est rallié au consensus atteint tout au long de mes consultations prébudgétaires: nous devons cibler la viabilité. Mais qu'est-ce que cela signifie au juste?

L'argent fait bien sûr partie de l'équation, mais aussi la réforme. Nous devons apporter les changements nécessaires pour que les Canadiens puissent compter sur le système de soins de santé lorsqu'ils en ont besoin. Nous devons mettre l'accent sur les résultats, sur de meilleures façons de mesurer et de gérer afin de réduire le temps d'attente et d'assurer l'accès aux meilleurs soins qui soient. Nous devons aussi mettre l'accent sur une meilleure collaboration entre les gouvernements. Il est temps de mettre fin aux duels à coups de campagnes publicitaires. Les Canadiens en ont assez des reproches de toutes parts. Ils veulent que leurs élus se battent pour le régime d'assurance-maladie et non pas en raison du régime.

C'est pourquoi mon collègue, le ministre de la Santé, et moi-même allons rencontrer nos homologues des provinces et des territoires pour nous entendre sur les enjeux entourant la viabilité et pour préparer la tenue d'une autre réunion des premiers ministres cet été afin d'aborder les changements qui s'imposent et de prendre des décisions pour préparer l'avenir.

Le budget

Cependant, des phénomènes comme l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère et la propagation de la grippe aviaire nous ont tous rappelé que nous vivons maintenant dans un monde plus vulnérable que par le passé, un monde où la maladie peut se répandre à la grandeur de la planète en quelques heures à peine. Nous sommes donc confrontés à de nouveaux défis qui pèsent sur nos systèmes publics de soins de santé et exigent de nouvelles approches et de nouvelles mesures.

Dans ce budget, nous commençons à engager les ressources nécessaires pour mettre sur pied une nouvelle agence de la santé publique du Canada, afin d'être en mesure de déceler plus tôt les épidémies et de déployer plus rapidement les ressources d'urgence pour les circonscrire. Dans un premier temps, nous allons prélever près de 400 millions de dollars du budget actuel de Santé Canada et le transférer à cette nouvelle agence pour en bâtir le noyau.

Deuxièmement, nous allons investir 165 millions de dollars de plus au cours des deux prochaines années dans les capacités d'urgence, les laboratoires, les systèmes de surveillance, ainsi que dans le genre de recherche qui permettra de trouver de nouveaux vaccins et de nouveaux traitements.

Troisièmement, nous allons verser 400 millions de dollars aux provinces pour leur permettre d'améliorer leurs programmes d'immunisation et d'atténuer les tensions qui pèsent sur leurs services locaux de santé publique.

Quatrièmement, nous allons consacrer 100 millions de dollars à Inforoute Santé du Canada, soit l'autoroute de l'information sur la santé, afin de mettre sur pied un système national de surveillance de la santé publique en temps réel.

Au total, ce budget affecte plus de 1 milliard de dollars aux initiatives de santé publique. Lorsque l'agence et l'agent de la santé publique en chef auront élaboré un plan stratégique à long terme, nous serons en mesure d'effectuer d'autres investissements pour faire en sorte que les Canadiens puissent compter sur l'agence nationale de santé publique qu'ils méritent.

Les idées, l'imagination et l'innovation sont le carburant de toute économie prospère au XXI^e siècle. Le savoir est la voie vers le progrès économique et les possibilités individuelles, et l'éducation est le pont pour y accéder. L'éducation peut permettre aux gens de surmonter les différences attribuables à leurs origines.

Dans mon patelin natal de Wilcox, en Saskatchewan, au plus fort de la dépression, le père Athol Murray, un type très particulier, a fondé une remarquable école, l'école Notre-Dame. Le père Murray était dur comme le roc, mais sa conviction était toute simple: chacun devait avoir la chance d'aller au bout de ses habiletés et de sa volonté de travailler, et l'éducation pouvait ouvrir des portes, élargir les possibilités et changer une vie. C'était tout à fait pertinent à l'époque de la dépression, et ce l'est encore plus aujourd'hui.

• (1625)

[Français]

C'est pourquoi, dans les budgets antérieurs, nous avons bonifié l'aide aux étudiants, institué les subventions canadiennes pour études, appuyé l'apprentissage permanent, augmenté le crédit d'impôt pour études et ajouté la Subvention canadienne pour l'épargne-études aux régimes enregistrés d'épargne-études. Ces mesures portaient de la conviction que chaque Canadien qui veut apprendre devait avoir la chance de le faire.

Aujourd'hui, nous allons encore plus loin. J'annonce des mesures visant à promouvoir l'apprentissage à tous les stades de la vie. Nous

allons les mettre en oeuvre en consultation et en collaboration avec nos partenaires provinciaux.

[Traduction]

Nous commençons par la petite enfance, car c'est à ce stade de la vie qu'on trouve les fondements des réalisations futures. Ce budget consacre des ressources supplémentaires au Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour qu'un plus grand nombre d'enfants soient mieux en mesure d'apprendre à l'école et de réussir dans la vie. Nous augmentons également les ressources affectées à l'initiative Comprendre la petite enfance, un programme pilote conçu pour aider à recenser les enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Ce programme sera étendu à 100 autres collectivités.

Les Canadiens savent combien il est difficile d'épargner en prévision des études de leurs enfants, mais aussi à quel point il est important de s'y mettre. Ce défi est particulièrement difficile à surmonter pour les familles à faible revenu qui ont peine à joindre les deux bouts. Pour aider ces familles, le gouvernement accorde actuellement un soutien important au moyen de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et plus particulièrement au moyen du supplément de la Prestation nationale pour enfants. Tout compte fait, l'investissement fédéral annuel pour les enfants et les jeunes Canadiens, par la Prestation fiscale canadienne pour enfants, est en voie d'atteindre les 10 milliards de dollars. Ce sera donc l'un des plus importants programmes sociaux du pays après l'assurance-maladie.

Toutefois, pour un trop grand nombre de Canadiens, plus particulièrement les familles à revenu faible et moyen, l'éducation postsecondaire semble être un objectif inatteignable, non pas parce que le défi est trop grand, mais parce que le coût est trop élevé. Pour aider davantage ces familles à épargner pour les études de leurs enfants, j'annonce trois nouvelles mesures importantes.

Premièrement, dès cette année, nous allons instaurer un bon d'études d'une valeur de 500 \$ pour chaque enfant né après 2003 au sein d'une famille dont le revenu est inférieur à 35 000 \$. Chaque année par la suite, pendant 15 ans, le gouvernement du Canada ajoutera 100 \$ à ce montant. Ainsi, le montant global pour les études postsecondaires pourrait atteindre 2 000 \$. Même sans tenir compte des cotisations supplémentaires, entre autres des parents, ces fonds pourraient augmenter et atteindre près de 3 000 \$ lorsque l'enfant aura 18 ans, ce qui facilitera la poursuite des études supérieures et garantira un meilleur avenir. Cette année, le bon d'études profitera à plus de 120 000 nouveau-nés.

Deuxièmement, dans le cas des familles dont le revenu est inférieur à 35 000 \$, nous allons doubler la Subvention canadienne pour l'épargne-études dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-études—elle passera de 20 à 40 p. 100 sur la première tranche de 500 \$ de cotisations chaque année. Ainsi, pour chaque tranche de 5 \$ qu'une famille à faible revenu versera à un régime enregistré d'épargne-études, le gouvernement du Canada ajoutera 2 \$. Par conséquent, les familles qui vont recevoir le bon d'études et qui vont verser aussi peu que 5 \$ par semaine dans un régime enregistré d'épargne-études pourraient avoir épargné près de 12 000 \$ lorsque leur enfant va commencer ses études postsecondaires.

Troisièmement, nous allons accorder à 20 000 étudiants de familles à faible revenu de nouvelles subventions pouvant atteindre 3 000 \$, qu'ils pourront appliquer à une partie des frais de scolarité de leur première année d'études postsecondaires.

Le budget

Afin de faciliter davantage l'accès, j'annonce les mesures additionnelles suivantes.

Pour les familles dont le revenu se situe entre 35 000 \$ et 70 000 \$, la Subvention canadienne pour l'épargne-études sera bonifiée et passera de 20 à 30 p. 100 sur la première tranche de 500 \$ de cotisations par année. Cette mesure pourrait viser deux millions d'enfants de familles à revenu moyen.

•(1630)

Chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants offre un soutien financier à près de la moitié des étudiants inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Les étudiants de partout au pays nous ont dit que ce programme doit être mis à jour pour tenir compte de la réalité d'aujourd'hui. Nous sommes d'accord.

Nous allons améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants pour tenir compte davantage du coût réel des études postsecondaires. Plus particulièrement, nous allons relever le plafond hebdomadaire des prêts pour le faire passer de 165 \$ à 210 \$. Les frais admissibles seront révisés pour inclure les ordinateurs dans la liste des fournitures essentielles. Nous ferons en sorte qu'un plus grand nombre d'étudiants deviennent admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants en réduisant la contribution parentale exigée des familles à revenu moyen. Et dans le cas des personnes aux prises avec des problèmes financiers, nous allons augmenter le montant maximal dont la dette pourra être réduite en le faisant passer de 20 000 \$ à 26 000 \$.

•(1635)

[Français]

Dans le budget de 2003, le gouvernement a manifesté son intention de répondre à certaines préoccupations soulevées par les personnes handicapées. Celles-ci ont demandé au gouvernement de prendre des mesures au sujet des frais se rapportant à l'emploi ou à l'éducation, notamment pour les livres parlés ou les services d'interprétation gestuelle. Ce budget autorisera la déduction de ces frais. De plus, pour mieux tenir compte des frais engagés par les aidants naturels, nous allons majorer le crédit d'impôt pour frais médicaux et les dépenses reliées à une invalidité.

Pour que les avantages d'une économie en croissance soient partagés équitablement, nous devons être une nation qui donne à ses citoyens la chance de parfaire leurs compétences pendant toute leur vie. La demande de nouvelles connaissances vise toutes les professions, à tous les niveaux, dans tous les secteurs.

[Traduction]

À l'heure actuelle, le crédit d'impôt pour études, qui aide les étudiants à assumer les dépenses autres que les frais de scolarité, notamment les livres et les fournitures, ne s'applique pas aux employés qui s'inscrivent à des cours connexes à leur emploi. Cette situation décourage les intéressés à parfaire leurs compétences dans leur milieu de travail et limite leurs chances d'avancement. Nous mettrons un terme à cette restriction et nous donnerons accès au crédit d'impôt à tous les travailleurs canadiens qui étudient dans leur domaine de carrière.

Ces initiatives, parmi d'autres présentées dans ce budget, vont faciliter l'accès à tous les types d'enseignement supérieur et favoriser une culture d'apprentissage pendant toute la vie.

Au cours des sept dernières années, nous avons majoré de façon remarquable le soutien fédéral à la recherche, plus particulièrement dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche, et ce, dans une proportion de quelque 9 milliards de dollars. Il s'agit là

d'un élément crucial de la mise sur pied d'une économie moderne et dynamique, capable de générer l'innovation essentielle à la réussite. Les résultats de cet investissement commencent déjà à paraître sur la scène internationale. Le Canada est passé de la treizième à la quatrième place parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et au premier rang au sein du G-7, pour la recherche effectuée par le secteur public.

Des initiatives, telles que la Fondation canadienne pour l'innovation, Génome Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada, les bourses d'études du millénaire, les chaires de recherche du Canada et d'autres encore, ont aidé à positionner le Canada à la fine pointe d'un monde axé sur le savoir.

Selon Peter MacKinnon, président de l'Association des universités et collèges du Canada, cette insistance du gouvernement du Canada sur le savoir et l'innovation peut être au XXI^e siècle ce que la construction du chemin de fer transcontinental a été au XIX^e siècle, soit un nouveau projet de tout un pays.

Pour maintenir cet élan, j'annonce aujourd'hui de nouvelles mesures pour accroître l'avantage du Canada au chapitre de la recherche. À ce titre, mentionnons l'augmentation du financement des trois conseils subventionnaires du Canada et de Génome Canada, de même qu'un soutien supplémentaire à l'égard des frais indirects se rapportant à la recherche universitaire.

Grâce à toutes ces initiatives, le Canada est en train de créer un environnement où des idées provenant de découvertes scientifiques se développent à un rythme inégalé. Nous devons maintenant insister pour faire valoir le potentiel commercial de ces idées. C'est ce qui fera progresser notre économie et accroîtra les investissements et l'emploi.

Le financement alimente l'esprit d'initiative. Il permet aux entreprises de passer des premières étapes du développement à la maturité commerciale. Pour que le Canada devienne un véritable «incubateur» de nouvelles entreprises dynamiques, il doit faire davantage pour s'assurer que les entrepreneurs canadiens ont les ressources nécessaires afin de convertir les grandes notions en grandes affaires.

Pour accroître le capital de risque, le budget versera 270 millions de dollars en fonds nouveaux à de jeunes entreprises prometteuses. Combinés aux investissements du secteur privé, ces fonds pourraient générer environ 1 milliard de dollars pour des entreprises aux premiers stades de mise sur pied.

Ces fonds vont permettre de lancer de nouvelles entreprises, avec comme priorité celles qui œuvrent dans les domaines des sciences de la vie et de la biotechnologie, des technologies de l'information et des communications, des technologies environnementales, des appareils médicaux et de la nanotechnologie.

Les petites et moyennes entreprises du Canada demeurent des moteurs de croissance au Canada. Elles prennent des risques, profitent de débouchés et créent des emplois. Pour favoriser leur croissance et leur développement, le budget prend plusieurs mesures.

Nous allons réduire les frais d'utilisation du système électronique d'appels d'offres du gouvernement pour les marchés publics du gouvernement du Canada, ce qui le rendra plus abordable, plus accessible et plus concurrentiel à un plus grand nombre de petites entreprises.

Le budget

●(1640)

En ce qui a trait aux impôts, les petites entreprises profitent d'un taux d'imposition réduit à l'égard de leur revenu allant jusqu'à 250 000 \$. L'an dernier, nous nous sommes engagés à relever le montant de revenu donnant droit au taux réduit pour le faire passer à 300 000 \$ en 2006. Et maintenant, nous allons devancer cette échéance à 2005.

Au plan de l'innovation, les entreprises canadiennes appliquent la formule essentielle du succès dans une économie fondée sur le savoir, soit celle où l'ingéniosité jumelée à la technologie engendre la productivité.

Pour encourager un plus grand nombre d'entreprises à adopter plus rapidement les nouvelles technologies, le budget relève les taux d'amortissement des ordinateurs et d'autres technologies Internet et à large bande pour mieux tenir compte de la vie utile de la technologie. Cette mesure va profiter aux entrepreneurs et aux innovateurs dans tous les secteurs, ce qui augmentera la productivité et créera les emplois du XXI^e siècle.

Le secteur automobile au Canada est énormément important pour notre économie. De concert avec l'industrie, les travailleurs et les députés, le gouvernement va préparer un nouveau cadre stratégique national pour le secteur canadien de l'automobile au XXI^e siècle. Cette stratégie va insister sans aucun doute sur la recherche et le développement. Les nouveaux fonds réservés dans le présent budget à l'investissement dans les sciences et la technologie avancées vont appuyer les travaux novateurs exécutés sur la nouvelle génération de véhicules hybrides intelligents et à faible consommation d'essence, et sur les énergies renouvelables.

Vivre selon nos moyens, obtenir la meilleure valeur pour les deniers publics, renforcer le système de soins de santé et accroître les chances d'apprentissage, voilà des étapes fondamentales vers une décennie de réalisations.

Mais nous savons également que les Canadiens ne vivent pas sur les marchés ou n'élèvent pas leurs enfants dans des économies; ils vivent dans des quartiers, dans des collectivités. C'est ici que la politique publique converge avec la vie privée. C'est ici que les décisions que nous prenons influent sur la vie des Canadiens. Les collectivités sont aux avant-postes des enjeux sociaux et sont les moteurs de la croissance économique. Elles attirent le talent de partout dans le monde et offrent les fondements de grappes dynamiques de haute technologie.

[Français]

Nous devons faire en sorte que les collectivités du Canada offrent une qualité de vie sans pareil. C'est pourquoi le premier ministre a pris l'engagement de conclure un nouveau pacte pour les collectivités. Pour le gouvernement, la nécessité de ce pacte est évidente, ses avantages sont clairs, et c'est maintenant qu'il doit se concrétiser.

De toute évidence, le gouvernement du Canada est disposé à jouer son rôle et à faire sa part, mais un nouveau pacte ne se limite pas à des transferts fédéraux de ressources financières. Il repose sur un nouveau partenariat transformateur qui fait appel à tous les paliers de gouvernement: fédéral, provincial et municipal. Il s'agit effectivement de faire les choses de façon différente et meilleure.

Nous allons déposer un projet de loi pour mettre en œuvre l'engagement que nous avons pris dans le discours du Trône d'accorder la déduction intégrale de la taxe sur les produits et services à toutes les municipalités.

●(1645)

[Traduction]

Cette mesure permettra de redonner 7 milliards de dollars aux collectivités au cours des 10 prochaines années, dont 580 millions de dollars en 2004-2005 et 605 millions de dollars en 2005-2006. Ces fonds serviront à améliorer l'infrastructure routière et les services de transport en commun, à fournir une eau propre et à élargir la gamme des services locaux.

En outre, le gouvernement maintient son engagement à collaborer avec les provinces pour partager avec les municipalités une partie des revenus de la taxe sur l'essence ou pour trouver d'autres mécanismes financiers qui vont permettre d'atteindre les mêmes objectifs.

Dans un autre domaine, nous avons engagé quelque 12 milliards de dollars, ces dernières années, pour combler une vaste gamme de besoins des collectivités en infrastructure, et une partie de ce financement n'est pas encore engagée. Le budget d'aujourd'hui va accélérer le versement de 1 milliard de dollars déjà engagés l'an dernier à l'égard de l'infrastructure municipale et rurale, de sorte que les sommes soient versées sur cinq ans plutôt que sur 10. Cette mesure permettra à bon nombre de petites collectivités de satisfaire des besoins pressants et d'amorcer plus rapidement des projets prioritaires.

Nous allons aussi poursuivre avec notre fonds de 1 milliard de dollars pour le logement abordable. Seulement la moitié de cette somme environ a été investie jusqu'à présent. Nous voulons faire avancer les choses rapidement, et ce, pendant que nous élaborons des plans avec nos partenaires pour la prochaine tranche d'investissements à ce chapitre.

tous les jours, dans les villes et villages du Canada, des millions de personnes contribuent à renforcer notre pays, à enrichir nos vies et à assurer un avenir meilleur en réinvestissant dans leurs collectivités. Une façon de le faire est par l'entremise de l'économie sociale.

Les entreprises de l'économie sociale sont dirigées comme dans les milieux d'affaires. Elles produisent des biens et services, mais n'ont aucun but lucratif. Elles affectent plutôt leurs bénéfices à l'atteinte d'objectifs sociaux et communautaires.

[Français]

L'économie sociale est trop souvent négligée et bien mal appréciée.

Le gouvernement prendra des mesures pour encourager le développement de l'économie sociale, pour en appuyer les objectifs et pour en favoriser les efforts. Plus particulièrement, nous allons donner à ces organismes l'accès à nos programmes destinés aux petites entreprises, et nous allons leur fournir de nouveaux fonds pour appuyer leurs activités dans trois domaines prioritaires: le renforcement de la capacité, le financement et la recherche. Munis de ces nouveaux outils, les participants à l'économie sociale seront plus en mesure d'intensifier leurs travaux, de toucher la vie des gens et de bâtir des collectivités.

[Traduction]

Puisque nous parlons de toucher la vie des gens, nous allons commencer aussi à remanier le programme Nouveaux Horizons pour les aînés du Canada. Nous allons trouver également des moyens créatifs de promouvoir l'utilité et l'influence des organismes œuvrant à l'Aide au développement des collectivités et d'autres instruments de développement et de diversification au niveau régional.

Le budget

Un pourcentage élevé d'Autochtones vivent à l'extérieur des réserves, souvent dans des centres urbains où ils sont confrontés à des problèmes et à des tensions uniques. Grâce à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le gouvernement collabore avec les collectivités dans tout le pays pour trouver des solutions à ces problèmes. Aujourd'hui, j'annonce que nous allons doubler les fonds accordés à cette initiative et que nous ferons passer le programme de trois à quatre ans pour qu'un plus grand nombre de collectivités puissent participer à la satisfaction des besoins et à l'atteinte des priorités des peuples autochtones.

• (1650)

[Français]

Le budget offrira également un soutien pour l'établissement d'un centre indépendant sur le gouvernement des Premières nations qui donnera le ton en matière de promotion de l'autonomie gouvernementale en renforçant la capacité des collectivités autochtones.

La population autochtone du Canada est jeune; 50 p. 100 des autochtones ont moins de 25 ans. Pour que cette génération ait toutes les chances d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la réussite, nous renouvelons le financement de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones.

[Traduction]

Peu d'éléments influent davantage sur la qualité de vie de nos collectivités que la qualité de notre environnement. Notre génération a la responsabilité et la chance de léguer un environnement plus sain que celui qui nous a été donné. Cela signifie qu'il faut nettoyer les sites pollués.

Ce nettoyage aura des avantages à long terme. Il se traduira par un environnement plus sain pour nos enfants et nos petits-enfants, mais il offrira également des avantages immédiats. Il créera de l'emploi et des débouchés de formation, plus particulièrement pour les Autochtones du Nord. Le nettoyage des sites contaminés réduira la menace qui pèse sur les écosystèmes vulnérables, favorisera le développement économique, améliorera la qualité de vie et rajeunira les collectivités partout au pays.

Le budget prévoit un engagement de 3,5 milliards de dollars sur 10 ans pour accélérer le nettoyage des sites dont le gouvernement du Canada assume la responsabilité. Il s'agit du plus important investissement ponctuel en environnement jamais effectué par un gouvernement, soit un investissement qui changera passablement l'aspect de bon nombre de collectivités.

En outre, nous verserons 500 millions de dollars sur 10 ans dans le cadre de notre engagement pour restaurer certains autres sites. Nous ciblerons en priorité les étangs bitumineux de Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Il ne fait aucun doute que la gestion de l'environnement va nous obliger à régler les problèmes du passé. Toutefois, les technologies environnementales offrent des possibilités exceptionnelles pour l'avenir.

Le gouvernement procédera à la vente de sa participation dans Petro-Canada. Une partie des revenus tirés de la vente servira à investir dans de nouvelles technologies environnementales. Nous prendrons des mesures immédiates en majorant de 200 millions de dollars les fonds accordés à la fondation Technologies du développement durable Canada et en élargissant son mandat pour qu'elle puisse examiner les problèmes liés à la propreté de l'eau et des sols. Au total, le gouvernement investira au moins 1 milliard de dollars dans les technologies environnementales au cours des sept prochaines années.

[Français]

Dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé un examen approfondi et intégré de nos politiques internationales. Nos engagements internationaux ne peuvent toutefois être interrompus. Nous devons poursuivre nos travaux.

Plus que jamais, c'est dans une optique internationale que les Canadiens pensent, vivent et agissent.

Le Canada s'est engagé à doubler son budget de l'aide internationale d'ici 2010-2011. Aujourd'hui, nous prenons une mesure importante en vue de l'atteinte de cet objectif en majorant cette aide de 248 millions de dollars en 2005-2006. Nous avons pris un engagement envers les pays les plus pauvres de la planète, et nous allons le respecter.

• (1655)

[Traduction]

Très souvent, le visage que le Canada projette à l'étranger est celui des Canadiens qui composent nos forces armées. Ces hommes et ces femmes portent le fardeau et acceptent les dangers propres à leurs missions. Nos héros méritent toute la gratitude de leurs concitoyens. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui une mesure visant à aider particulièrement les soldats et leurs familles. Dorénavant, lorsque les soldats et les policiers canadiens vont risquer leur vie à l'étranger, ils ne paieront plus d'impôt sur le revenu ici au pays.

Nous devons faire en sorte que nos militaires disposent des ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs missions actuelles. Le budget prévoit 300 millions de dollars pour les opérations qui se poursuivent en Afghanistan et la participation du Canada à une force multinationale des Nations Unies en Haïti.

Le budget confirme également que nous allons procéder à l'achat de nouveau matériel et, dans le cas des avions de recherches et de sauvetage, nous allons en accélérer l'acquisition de sorte que les Forces canadiennes obtiendront le matériel des années avant la date prévue.

Il y a 60 ans, le 6 juin 1944, la Troisième Division canadienne a débarqué à la plage Juno. Grâce à leur courage, ces soldats ont permis de libérer un continent et de vaincre un tyran. Bon nombre d'entre eux sont décédés au combat pour obtenir une paix qu'ils n'auraient jamais vue et un avenir qu'ils n'auraient jamais connu.

Pour préserver leur mémoire et conserver le souvenir de ce que les Canadiens ont fait ce jour-là, le budget prévoit une contribution de 1,5 million de dollars pour le Centre de la plage Juno, à Courseulles-sur-Mer, en Normandie. Ces soldats ont tout donné pour que nous puissions jouir de la liberté dans cette enceinte.

La génération précédente de Canadiens a su relever les défis de son époque, et nous devons en faire autant. Voici venu le temps de lancer une nouvelle décennie de réalisations. Pour cela, il faudra solidifier les assises sociales auxquelles les Canadiens se fient et sur lesquelles l'initiative de chacun peut prendre son essor. Il faudra bâtir une économie qui relève véritablement du XXI^e siècle et qui offre des chances à tous. Et il faudra faire en sorte que le Canada retrouve sa fierté et son influence dans le monde.

Un pays aussi privilégié que le nôtre doit toujours viser plus haut et étendre plus loin sa portée. Nous devrions avoir un système de soins de santé qui offre réellement aux Canadiens les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Le budget

Bien plus de la moitié de la population devrait détenir un diplôme d'études postsecondaires. Nos collectivités devraient être les fleurons du Canada dans le monde. Elles devraient être attrayantes, inclusives, productives et sécuritaires.

Nous devrions bâtir une société dans laquelle les personnes handicapées et les moins biens nantis auraient autant de chances que les autres de réaliser leur plein potentiel.

[Français]

Nous devrions bâtir une société dans laquelle les Autochtones occuperaient fièrement la place qui leur revient. Ces objectifs sont à notre portée. Un pays aussi grand que le nôtre se doit de les atteindre. Et, dans ce budget, c'est ce que nous cherchons à faire.

• (1700)

[Traduction]

Tout au long de notre histoire, les Canadiens ont été animés par une idée bien simple: que nous avons la responsabilité de faire en sorte que nos enfants et nos petits-enfants aient une vie meilleure dans un pays meilleur; que le Canada n'est pas simplement un héritage à toucher, mais plutôt une chance à saisir. Et c'est toujours vrai aujourd'hui.

Ce budget assume cette responsabilité en jetant les bases d'un avenir meilleur, non pas en essayant de tout donner à tous et à chacun, mais plutôt en tentant de faire en sorte que l'intérêt des gens soit au cœur de tous nos efforts.

Voilà la voie que nous avons choisie. Voilà la voie dans laquelle nous nous engageons aujourd'hui.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre des Finances, qui a présenté aujourd'hui son tout premier budget. Il l'a fait avec tout le

talent dont il est capable, et je dois dire que le talent qu'il nous a montré aujourd'hui est typique de sa profession, celle de juriste. Il est vrai que, chez les juristes, la règle d'or veut que, lorsqu'on a très peu de choses à dire, on mette beaucoup de temps à les dire.

Le gouvernement parle d'un programme de réalisations, mais je crois que nous avons plutôt ici des promesses recyclées et quelques nouvelles promesses de saine gestion financière, au bout de dix ans de mauvaise gestion. Ce que nous avons devant les yeux, c'est un bilan de réalisations bâclées.

[Français]

Peu importe ce que les libéraux promettent, les Canadiens ont perdu toute confiance.

[Traduction]

Je parlerai plus longuement demain, mais je vais conclure ce soir en proposant:

Que le débat soit ajourné.

(La motion est adoptée.)

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Conformément à l'article 83(2) du Règlement la motion est réputée adoptée et la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

(La séance est levée à 17 h 5.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 23 mars 2004

AFFAIRES COURANTES		M. White (North Vancouver)	1589
Décrets de nomination		M. White (North Vancouver)	1590
M. Gallaway	1567	M. Masse	1593
Les comités de la Chambre		M. Cummins	1594
Procédure et affaires de la Chambre		M. Bailey	1594
M. Adams	1567	M. Elley	1595
Motion d'adoption	1567	M. White (North Vancouver)	1595
Adoption de la motion	1567	M. Elley	1595
Pétitions		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
Le mariage		L'environnement	
M. Peric	1567	M. Caccia	1597
Le Code criminel		Le budget	
M. Robinson	1567	M. Burton	1597
Le mariage		L'environnement	
M. Elley	1567	M. Reed	1597
Le taux d'expédition des livres de bibliothèque		RAI International	
M. Lunney	1567	Mme Bakopanos	1597
Les produits de santé naturels		Le gouvernement du Canada	
M. Lunney	1568	M. Moore	1598
Le mariage		La communauté juive	
M. Cummins	1568	Mme Neville	1598
L'agriculture		Le Mois de l'épilepsie	
M. Adams	1568	M. Ménard	1598
Questions au Feuilleton		Les réfugiés	
M. Gallaway	1568	Mme Jennings	1598
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		La communauté juive de Toronto	
La Loi sur le Tarif des douanes		Mme Caplan	1599
Projet de loi C-21. Étape du rapport	1568	Taiwan	
Motion d'adoption et deuxième lecture	1568	M. Duncan	1599
M. Paradis (au nom du ministre des Finances)	1568	Taiwan	
Adoption de la motion	1568	M. Boudria	1599
M. Bélanger	1568	La communauté juive de Toronto	
M. Paradis (au nom du ministre des Finances)	1568	M. Robinson	1599
Troisième lecture	1568	L'équité salariale	
M. Blaikie	1570	Mme Bourgeois	1599
M. Boudria	1570	Le Festival du film de l'Outaouais	
M. Jaffer	1571	M. Proulx	1600
M. Loubier	1571	La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	
M. Drouin (Beauce)	1572	Mme Skelton	1600
M. Jaffer	1572	Sara Corning	
M. Bailey	1575	M. Thibault	1600
M. Cummins	1576	L'île Bell	
M. Paquette	1576	M. Doyle	1600
M. Cummins	1579	QUESTIONS ORALES	
M. Blaikie	1580	Le programme de commandites	
M. White (North Vancouver)	1583	M. Harper	1600
M. Rocheleau	1584	M. Martin (LaSalle—Énard)	1601
M. Peric	1584		
M. Cummins	1584		
M. White (North Vancouver)	1586		
M. Cullen	1586		
M. Hilstrom	1587		
M. Rocheleau	1587		

M. Harper	1601	Mme McLellan	1605
M. Martin (LaSalle—Émard)	1601	Les affaires étrangères	
M. Harper	1601	M. Day	1606
M. Martin (LaSalle—Émard)	1601	M. Martin (LaSalle—Émard)	1606
M. MacKay	1601	M. Day	1606
M. Martin (LaSalle—Émard)	1601	M. Martin (LaSalle—Émard)	1606
M. MacKay	1601	L'agriculture	
M. Martin (LaSalle—Émard)	1601	Mme Gallant	1606
M. Duceppe	1601	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	1606
M. Bélanger	1601	Mme Gallant	1606
M. Duceppe	1601	M. Martin (LaSalle—Émard)	1606
M. Bélanger	1602	Le bois d'oeuvre	
M. Gauthier	1602	M. Bergeron	1606
M. Pettigrew	1602	M. Volpe	1606
M. Gauthier	1602	M. Bergeron	1607
M. Pettigrew	1602	M. Peterson	1607
M. Blaikie	1602	Les pêches et les océans	
M. Bélanger	1602	M. Hearn	1607
Le bois d'oeuvre		M. Regan	1607
M. Blaikie	1602	M. Hearn	1607
M. Peterson	1602	M. Regan	1607
Le programme de commandites		La fonction publique	
M. Moore	1602	M. Bellemare	1607
M. Bélanger	1602	M. Alcock	1607
M. Moore	1603	La Commission canadienne du blé	
M. Bélanger	1603	M. Breitreuz	1607
M. Rajotte	1603	M. Alcock	1607
M. Saada	1603	M. Breitreuz	1607
M. Rajotte	1603	M. Alcock	1608
M. Bélanger	1603	La Gendarmerie royale du Canada	
Les affaires étrangères		M. Loubier	1608
Mme Lalonde	1603	Mme McLellan	1608
M. Martin (LaSalle—Émard)	1603	RAI International	
Mme Lalonde	1603	M. Pacetti	1608
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	1603	Mme Scherrer	1608
L'agriculture		Les affaires autochtones	
M. Plamondon	1604	M. Pankiw	1608
M. Speller	1604	M. Cotler	1608
M. Plamondon	1604	Les affaires étrangères	
M. Speller	1604	Mme McDonough	1608
La Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	1609
M. Reynolds	1604	Le programme de commandites	
M. Coderre	1604	M. Benoit	1609
M. Reynolds	1604	M. Bélanger	1609
M. Coderre	1604	Le prix de l'essence	
M. Forseth	1604	M. Cardin	1609
M. Coderre	1604	M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	1609
M. Forseth	1605	Présence à la tribune	
M. Coderre	1605	Le Président	1609
La Voie maritime du Saint-Laurent		Privilège	
M. Jobin	1605	Questions orales	
M. Valeri	1605	M. Pankiw	1609
Le Sénat			
M. Nystrom	1605		
M. Martin (LaSalle—Émard)	1605		
Les points de passage frontalier			
M. Masse	1605		

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le tarif des douanes

Projet de loi C-21. Troisième lecture	1610
M. Elley	1610
M. White (North Vancouver)	1611
M. Cummins	1612
M. Hilstrom	1612
Mme Yelich	1614
M. Clark	1614
M. Calder	1614
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	1615

Suspension de la séance

Suspension de la séance à 15 h 54	1615
---	------

Reprise de la séance

Reprise de la séance à 16 heures	1615
--	------

Le budget

L'exposé budgétaire du ministre des Finances

M. Goodale	1615
Motion	1615
M. Harper	1622
Motion	1622
Adoption de la motion	1622
M. Saada	1622
Motion	1622
Adoption de la motion	1622

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**